



Compagnie Financière Tradition

RAPPORT ANNUEL 2024

Celebrating 65 years of Tradition.

4 MESSAGE DU PRÉSIDENT

6-7 CHIFFRES CLÉS

8-67 RAPPORT DE GESTION

- 10-11** COMPAGNIE FINANCIÈRE TRADITION EN BOURSE
- 13** ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024
- 14-17** TRADITION, UNE PLATEFORME MONDIALE
- 18-21** UNE PRÉSENCE GÉOGRAPHIQUE DIVERSIFIÉE
- 22-31** GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
- 32-36** CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 38-40** COMITÉ EXÉCUTIF
- 42-59** RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE
- 60-67** RAPPORT D'ACTIVITÉ

68-136 COMPTES CONSOLIDÉS

- 70-73** RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION
- 74** COMPTE DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ
- 75** ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ
- 76** BILAN CONSOLIDÉ
- 77** TABLEAU DU FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
- 78** TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
- 79-136** ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

138-151 COMPTES ANNUELS

- 140-143** RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION
- 144** COMPTE DE RÉSULTAT
- 145-146** BILAN
- 147-150** ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
- 151** PROPOSITION RELATIVE À L'EMPLOI DU BÉNÉFICE DISPONIBLE AU BILAN

152-159 RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

- 154-155** RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION
- 156-159** RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Compagnie Financière Tradition réalise en 2024 une solide performance financière au cours d'une année, marquée par des changements importants de politique monétaire, des conditions financières en évolution et des marchés s'adaptant à des incertitudes persistantes. Le Groupe présente ainsi une forte croissance de son chiffre d'affaires dans l'ensemble des régions et classes d'actifs, ainsi qu'une amélioration marquée de sa performance opérationnelle lui permettant de renforcer encore davantage sa solidité financière par la progression de ses capitaux propres et sa position de trésorerie nette.

L'année écoulée a été marquée par une reconfiguration des forces économiques et financières. Après une période prolongée de pressions inflationnistes, les réponses des politiques économiques ont divergé selon les régions, reflétant des contraintes et des priorités divergentes. Certaines économies ont opté pour un nouvel élan de soutien budgétaire, tandis que d'autres sont restées prudentes, équilibrant les préoccupations liées à l'inflation et la stabilité financière. Il en a résulté un environnement plus complexe dans lequel les acteurs du marché ont dû s'adapter aux variations des attentes en matière de taux d'intérêt, aux fluctuations des conditions de liquidité et aux nouvelles priorités réglementaires. Par ailleurs, le secteur de l'énergie, bien que plus stable que les années précédentes, est resté sensible aux développements géopolitiques et aux ajustements de politiques énergétiques. Parallèlement, les marchés financiers ont connu une résurgence de la volatilité entraînant une réévaluation des risques et des opportunités.

Dans cet environnement, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe (y compris la quote-part des coentreprises) atteint CHF 1'132,8 millions contre CHF 1'053,9 millions en 2023, en hausse de 11,0 % à taux de change constants en 2024.

Le résultat avant intérêts, impôts et amortissements (y compris la quote-part des coentreprises) s'établit à CHF 176,5 millions contre CHF 151,9 millions en 2023, soit une progression de 19,7 % à taux de change constants pour une marge de respectivement 15,6 % et 14,4 %.

Ainsi, le résultat net consolidé ressort à CHF 123,3 millions contre CHF 101,1 millions en 2023 pour un résultat net part du Groupe de CHF 115,6 millions contre CHF 94,4 millions en 2023, en hausse de 27,0 % à taux de change constants.

Il sera proposé, à l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 mai 2025, la distribution d'un dividende en espèces de CHF 6,75 par action, reflétant à la fois la solide performance du Groupe et son engagement constant à créer de la valeur pour ses actionnaires.

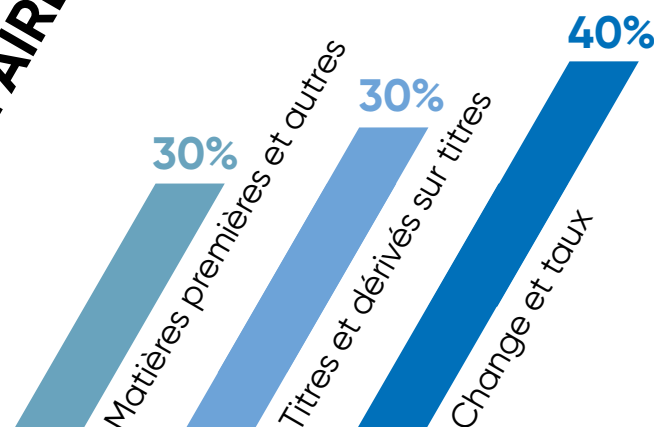
Je tiens à remercier nos collaborateurs pour leur engagement et leur dévouement tout au long d'une année exigeante, ainsi que nos actionnaires pour leur confiance et leur fidélité. Alors que nous célébrons notre 65^e anniversaire et nos 45 ans de présence à Singapour, Compagnie Financière Tradition est solidement positionnée pour relever les défis à venir et saisir avec assurance de nouvelles opportunités.

Patrick Combes

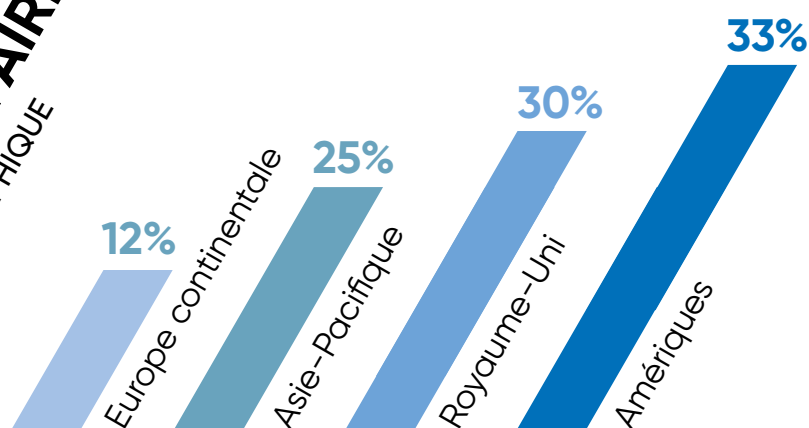
Alors que nous
célébrons notre
65^e anniversaire et nos
45 ans de présence à
Singapour, Compagnie
Financière Tradition est
solidement positionnée pour
relever les défis à venir et saisir
avec assurance de nouvelles
opportunités.

CHIFFRES CLÉS

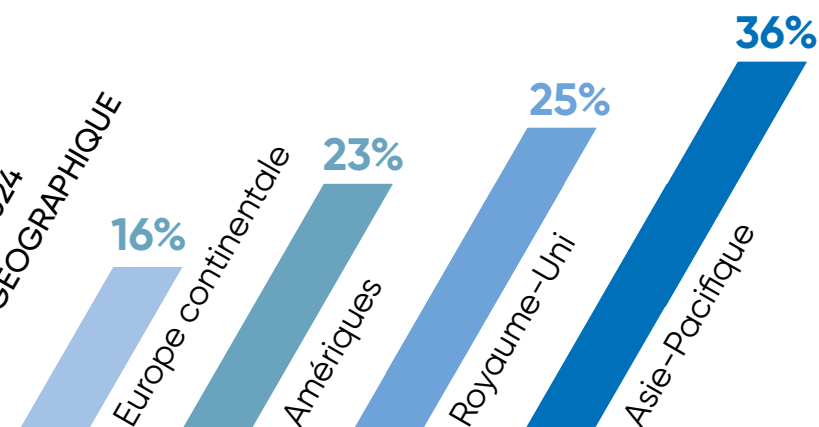
CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PRODUIT



CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



EFFECTIFS Au 31 décembre 2024 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



CHIFFRE D'AFFAIRES EN MCHF

Y compris quote-part
des coentreprises

1'051,6 +10,4%*
2023: 982,4

1'132,8 +11,0%*
2023: 1'053,9

EBITDA EN MCHF

Y compris quote-part des coentreprises

176,5 +19,7%*
2023: 151,9

Marge de 15,6%
(2023 : 14,4%)

RÉSULTAT D'EXPLOITATION EN MCHF

Y compris quote-part
des coentreprises

125,4 +21,6%*
2023: 105,5

152,4 +23,2%*
2023: 127,7

RÉSULTAT AVANT IMPÔT EN MCHF

153,5 +24,6%*
2023: 127,2

RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ EN MCHF

115,6 +27,0%*
2023: 94,4

CAPITAUX PROPRES/ CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ EN MCHF

505,9/483,0
2023: 426,0/405,1

Rendement des capitaux propres
en 2024: 26% (2023: 23%)

* A taux de change constants



Compagnie Financière Tradition en bourse

« L'action Compagnie Financière Tradition SA clôture l'année 2024 avec un cours de CHF 184,5, en hausse de 56,4% par rapport à la clôture de l'exercice précédent, pour une capitalisation boursière s'élevant à CHF 1'416,5 millions au 31 décembre 2024. Ses deux indices de référence, le Swiss Market Index (SMI) et le SPI EXTRA, clôturent l'année 2024 respectivement en hausse de 4,2% et 1,2%. »

L'action Compagnie Financière Tradition SA clôture l'année 2024 avec un cours de CHF 184,5, en hausse de 56,4% par rapport à la clôture de l'exercice précédent, pour une capitalisation boursière s'élevant à CHF 1'416,5 millions au 31 décembre 2024. Ses deux indices de référence, le Swiss Market Index (SMI) et le SPI EXTRA, clôturent l'année 2024 respectivement en hausse de 4,2% et 1,2%.

ÉVOLUTION DU TITRE

Au 1er janvier 2024, l'action CFT commence l'année à CHF 118,0. Après une période de stabilité, le cours s'oriente à la hausse sur le reste de l'année touchant son plus haut en clôture le 30 décembre à CHF 184,5 avec un volume moyen d'environ 1'700 titres échangés par jour.

DONNÉES BOURSIÈRES

En CHF (excepté le nombre d'actions)	2024	2023
Nombre d'actions au 31 décembre	8 092 385	7 746 385
Nombre d'actions en circulation au 31 décembre	7 677 328	7 478 270
Capitalisation boursière au 31 décembre	1 416 467 000	882 436 000
Cours le plus haut	184,5	123,0
Cours le plus bas	116,0	104,0
Dernier cours de l'année	184,5	118,0
Volume quotidien moyen en nombre de titres	1 700	1 300
PER ⁽¹⁾ au 31 décembre	12,3	9,4
PTB ⁽²⁾ au 31 décembre	2,9	2,2

⁽¹⁾ Multiple de capitalisation des résultats.

⁽²⁾ Multiple de capitalisation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ PAR ACTION

EN CHF **16,4** +17,9%*
2023: 14,2

RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ PAR ACTION

EN CHF **15,1** +23,2%*
2023: 12,7

DIVIDENDE PAR ACTION

EN CHF **6,75** +12,5%
2023: 6,00

*A taux de change constant

Organigramme simplifié

Au 31 décembre 2024

PUBLIC
26,66%

VIEL & CIE
68,21%

COMPAGNIE FINANCIÈRE TRADITION SA
ACTIONS PROPRES

5,13%

FICHE SIGNALÉTIQUE

Exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Code ISIN:
CH0014345117

Quotité:
1 action

Valeur nominale:
CHF 2,50

Action cotée à la Bourse suisse et présente
sur le 3^{ème} compartiment de la Bourse de Francfort.

CONTACTS

Compagnie Financière Tradition SA
Relations actionnaires

11, rue de Langallerie - CH - 1003 Lausanne
Tél: 41 (0)21 343 52 87
www.tradition.com

Des informations actualisées sur le cours de l'action,
les communiqués de presse, le calendrier financier,
les chiffres clés et les présentations sont disponibles
sur le site Internet du Groupe.

Écrivez-nous: actionnaire@tradition.ch

Tradition, une plateforme mondiale

« Tradition apporte une contribution critique au fonctionnement efficient des marchés pour tout un ensemble de classes d'actifs »

Fondée en 1959 à Lausanne et cotée à la Bourse suisse depuis 1973, Compagnie Financière Tradition SA («CFT» ou «Tradition») est un acteur financier de premier plan offrant des services d'exécution à la voix, hybrides et électroniques ainsi que des services d'information. La société compte parmi ses clients les plus grands établissements financiers bancaires et non bancaires actifs sur les marchés financiers et non financiers, tels que des banques d'investissement, des banques commerciales, des hedge funds, des gérants d'actifs, des teneurs de marchés électroniques, et les plus grandes entreprises exerçant directement des activités de couverture et de négociation dans le secteur de l'énergie. Elle constitue, pour son réseau mondial de clients, une plateforme dénuée de tout conflit d'intérêt et hautement efficiente pour négocier leurs transactions, compenser leurs positions et transférer leurs risques entre participants de marché.

Depuis l'acquisition par VIEL & Cie d'une participation majoritaire en 1996, la société s'est considérablement développée, principalement par croissance interne, pour devenir l'un des rares acteurs véritablement mondiaux de son secteur en constante évolution.

TRADITION, UNE PLACE DE MARCHÉ

Observatoire au cœur des marchés OTC et Source de données, Tradition favorise le processus de Formation des prix et la Liquidité transactionnelle grâce au rapprochement de l'offre et la demande

CLIENTS **7 500+**

PRODUITS **200+**

DESKS **300+**

VOLUMES NOTIONNELS
250'000+ milliards

CLASSES D'ACTIFS **5**

DEVISES **80+**

FAMILLES
DE PRODUITS **25+**

JEUX DE DONNÉES OTC COMMERCIALISES
PAR TRADITIONDATA
230

Un partenaire mondial de premier plan pour plus de 7 500 clients pour naviguer sur les marchés financiers et non financiers

Tradition est une place de marché qui facilite les transactions entre les établissements financiers et les autres professionnels de la négociation les plus actifs sur les marchés. Sa force de vente compte environ 1 500 courtiers répartis dans plus de 30 pays, qui exécutent, pour leurs clients, près de 4 millions de transactions par an représentant des volumes notionnels supérieurs à 250 000 milliards de dollars. Ces transactions varient en taille et en liquidité, allant de la plus simple à la plus complexe, de la plus liquide à la plus illiquide. Les activités de Tradition aident ses clients à opérer sur les marchés y compris dans toutes les situations de déséquilibres entre l'offre et la demande ou de crise sur les marchés locaux ou mondiaux.

Forte de sa position centrale d'intermédiaire entre professionnels, et comme d'autres fournisseurs d'infrastructures de marché tels que les marchés organisés ou les plateformes de négociation électroniques, Tradition apporte une contribution critique au fonctionnement efficient des marchés pour tout un ensemble de classes d'actifs. Elle contribue en outre activement au développement de marchés secondaires actifs et profonds aussi bien dans les pays émergents que pour de nouveaux instruments.

La société doit sa réussite à sa capacité à comprendre l'évolution des besoins d'un vaste réseau de clients fidèles, alliée à des compétences fortes dans les marchés de dérivés, et sous-tendue par ses investissements continus dans une technologie distinctive afin de proposer des protocoles de négociation adaptés, de l'exécution électronique ou hybride au courtage à la voix.

UN MODÈLE ÉCONOMIQUE GARANTISSANT DES SERVICES D'EXÉCUTION DE PREMIER ORDRE

Tradition est un guichet unique qui favorise la formation des prix et la liquidité transactionnelle. Elle assure la rencontre entre acheteurs et vendeurs d'une large palette d'instruments financiers, au comptant et dérivés, de gré à gré (OTC), compensés par une contrepartie centrale ou négociés sur des marchés organisés, tant sur les marchés mondiaux que sur les marchés locaux. En apportant de la transparence sans nuire à la liquidité, elle aide ses clients à trouver des prix et des contreparties.

Ses clients ont ainsi accès à un réseau mondial, à des informations de marché approfondies, à une connaissance fine des marchés et des produits locaux, ainsi qu'à de vastes pools de liquidité. Ils bénéficient de l'anonymat qui réduit l'impact des ordres sur le marché. Pour cela, les courtiers sont organisés en 300 desks environ, chacun constituant un centre d'expertise sur un segment de marché donné.

Suivant le modèle de l'intermédiation pure, dénué de tout conflit d'intérêt et sans prise de positions pour son propre compte, le chiffre d'affaires de Tradition provient principalement des commissions générées par la mise en relation des vendeurs et des acheteurs, et seulement lorsque cette rencontre entre l'offre et la demande aboutit à une transaction.

Ce modèle économique est très compétitif. Fondé sur des volumes élevés et de faibles taux de commission comparés à ceux d'un marché organisé par exemple, il implique que Tradition garde constamment le cap sur l'excellence de son service à la clientèle. Celle-ci bénéficie ainsi du meilleur service possible et des prix de marché les plus justes.

Il s'agit aussi d'un modèle économique hautement modulable, qui offre un puissant levier opérationnel en cas de forte hausse des volumes négociés.

Depuis 2011, CFT a développé des solutions innovantes de négociation avec ses clients, et, à chaque fois que possible, comme pour Trad-X (www.trad-x.com), une plateforme électronique pour les swaps de taux, en partenariat avec eux. En décembre 2022, CFT a annoncé l'acquisition de MTS Markets International Inc., renommée Bonds.com (www.bonds.com), qui opère BondsPro, une plateforme électronique pour les obligations privées. L'objectif de CFT est de continuer à renforcer son positionnement et ses capacités dans le courtage électronique et de délivrer des services d'exécution hybride et de courtage à la voix basé sur l'efficacité et l'excellence en poursuivant ses investissements dans sa technologie distinctive.

Toutes ses activités s'inscrivent dans un cadre strictement réglementé.

TRADITIONDATA, D'UNE ACTIVITÉ AUXILIAIRE AU CŒUR DE MÉTIER

Les informations de marché font l'objet d'une demande croissante, nourrie tout à la fois par les exigences réglementaires et par les progrès réalisés dans l'analyse de données. Cette évolution a conduit la société à créer TraditionData (www.traditiondata.com), une division dédiée à la commercialisation des données de marché, soit directement, soit par l'intermédiaire de fournisseurs de données. Cette division est dotée de spécialistes produits et d'une clientèle qui lui sont propres.

Initialement considérée comme une activité auxiliaire, elle devient progressivement un cœur de métier, doté d'un fort potentiel de croissance. D'une part, les clients sont à la recherche de sources indépendantes d'informations fiables sur les prix et les volumes pour les marchés de gré à gré et, d'autre part, le marché potentiel des données en temps réel, à la clôture ou historiques, et de l'analyse de données est en plein essor. En outre, Tradition et ses pairs se placent derrière les marchés organisés en termes de monétisation de leur capital d'informations. Enfin, TraditionData est encore de taille modeste, en termes de pourcentage du chiffre d'affaires total par rapport aux références dans son secteur.

Cette activité est caractérisée par un chiffre d'affaires récurrent et de fortes marges.

BIEN POSITIONNÉE POUR ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION RAPIDE DES MARCHÉS ET GUIDÉE PAR DES VALEURS FORTES ET DES PRINCIPES ESSENTIELS

Avec sa part de marché significative, ses revenus diversifiés entre fuseaux horaires et son bilan solide, Tradition est bien positionnée dans son secteur pour continuer à anticiper l'évolution des marchés, tant au niveau des produits que des zones géographiques, de la clientèle ou de la réglementation.

Le secteur est historiquement agile et prompt à s'adapter aux cycles du marché, à la concurrence, aux nouvelles géographies, à l'innovation produits ou aux changements structurels mus, par exemple, par la technologie et la réglementation.

De nouveaux gisements de croissance s'offrent aux acteurs mondiaux tels que Tradition qui sont capables de tirer profit d'une grande souplesse opérationnelle alliée à de fortes capacités en matière de technologies de l'information et de conformité.

Tradition a pour ambition d'être un acteur de référence de son secteur et continuera à représenter l'un des plus grands réseaux et des plus vastes pools de liquidité. Elle a amplement démontré son savoir-faire en matière de croissance interne et d'accompagnement des besoins de sa clientèle.

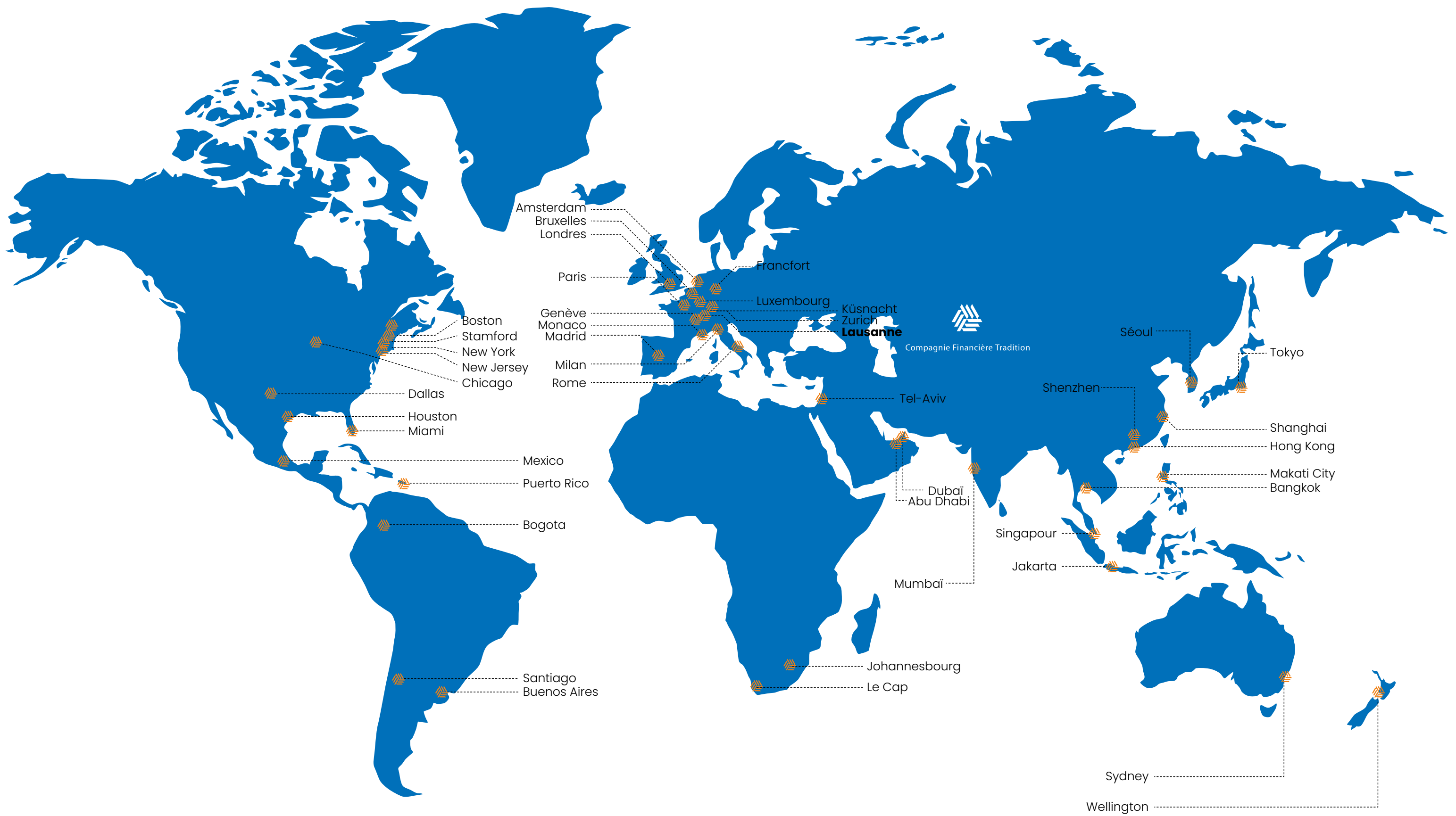
La société a également prouvé sa capacité à s'adapter si nécessaire à des conditions opérationnelles très difficiles, notamment après la crise Lehman ou, plus récemment, dans le contexte exceptionnel de la pandémie de Covid 19 en 2020.

Tradition est également fondée sur les valeurs fortes et des principes essentiels qui la gouvernent depuis sa création:

- Un engagement envers les normes les plus strictes de transparence en tant que société cotée depuis 1973 et émetteur d'obligations depuis 2013;
- Des décisions stratégiques prises dans une perspective de long terme en tant que groupe familial, toujours centré sur l'action responsable, une solide situation financière et un rendement durable pour les actionnaires;
- L'attraction et la rétention de talents dans son vaste réseau de bureaux locaux, d'où un personnel hautement qualifié et compétent, un facteur essentiel de succès pour apporter un service de premier plan à ses clients et conserver son avantage compétitif dans un marché en évolution;
- Un engagement envers la réputation, la citoyenneté d'entreprise, la gestion du risque sous toutes ses formes, la conduite professionnelle et le comportement éthique dans un secteur hautement régulé.

Une présence géographique diversifiée





Gouvernement d'entreprise

« Un gouvernement d'entreprise efficace est fondamental au regard des standards de Compagnie Financière Tradition SA. »

Un rapport équilibré entre direction et contrôle permet de pérenniser l'activité du Groupe. Dans un souci de transparence accrue à l'égard de ses actionnaires, la société a adopté et développé un certain nombre de mesures dans le respect de l'ensemble des dispositions de la « Directive concernant les informations relatives à la Corporate Governance » (DCG), de SIX Exchange Regulation, dernière version entrée en vigueur le 01 janvier 2023.

CAPITAL

Le capital de Compagnie Financière Tradition SA est uniquement composé d'actions au porteur de CHF 2,50 de valeur nominale chacune, de même catégorie et entièrement libérées. Les actions sont enregistrées chez le dépositaire central SIX SIS SA. Toutes les actions dûment enregistrées donnent droit au dividende. Le montant du capital, du capital autorisé et du capital conditionnel, ainsi que l'évolution du capital au cours des trois derniers exercices de Compagnie Financière Tradition SA sont présentés dans les annexes aux comptes annuels en pages 148 et 149 du rapport annuel. Les options de souscription d'actions consenties aux collaborateurs du Groupe sont décrites en pages 112 et 113 du rapport annuel. Au 31 décembre 2024, il n'y a ni bons de jouissance, ni bons de participation Compagnie Financière Tradition SA et la Société n'a pas d'emprunt convertible en cours à cette date.

Il n'existe pas de restriction de transfert des actions de Compagnie Financière Tradition SA.

Afin d'optimiser l'allocation du capital du groupe, le Conseil d'administration a décidé de mettre en place un programme de rachat d'actions portant jusqu'à 300'000 actions commençant en août 2023 jusqu'en mai 2026 au plus tard. L'exécution du programme est soumise aux conditions de marché et aux approbations réglementaires. Le rachat est exécuté par le biais d'une deuxième ligne de cotation sur SIX Swiss Exchange. Les actions rachetées dans le cadre du programme devraient être annulées sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires.

STRUCTURE DU GROUPE ET ACTIONNARIAT

Compagnie Financière Tradition SA est une société holding qui contrôle et consolide les entités opérationnelles du groupe Tradition. Le groupe est organisé et dirigé par région, par des responsables opérationnels régionaux.

L'organigramme du Groupe est présenté, sous forme simplifiée, en page 13 du rapport annuel et le périmètre de consolidation du Groupe est présenté en pages 133 à 136. Les actionnaires importants de Compagnie Financière Tradition SA sont présentés à la page 148 du rapport annuel. À notre connaissance, aucun autre actionnaire ne détient au 31 décembre 2024 plus de 3,00% des droits de vote de Compagnie Financière Tradition SA. A la connaissance de la Société, aucun pacte d'actionnaires n'existe au 31 décembre 2024.

Il n'y a pas de participation croisée qui dépasse 5,00% de l'ensemble des voix ou du capital au 31 décembre 2024. Les informations communiquées à SIX Swiss Exchange dans le cadre de la publicité des participations figurent sous le lien <https://www.ser-ag.com/fr/resources/notifications-market-participants/significant-shareholders.html#/>.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET DROITS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES

Selon l'article 15 des statuts, chaque action donne droit à une voix. Les statuts de la Société ne prévoient aucune dérogation aux droits de participation des actionnaires fixés par la loi, à l'exception des modalités de participation à l'Assemblée générale, l'article 14 des statuts stipulant que «un actionnaire ne peut se faire représenter à l'Assemblée générale que par son représentant légal, un autre actionnaire participant à cette Assemblée muni d'un pouvoir écrit ou le Représentant indépendant». Selon l'article 16 des statuts, l'Assemblée générale prend ses décisions, quel que soit le nombre des actionnaires présents et des actions représentées, sous réserve des dispositions légales impératives et des cas prévus à l'article 17 des statuts. L'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées. Si un second tour de scrutin est nécessaire, la majorité relative est suffisante.

Toujours selon l'article 16 des statuts, en cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante. En règle générale, le scrutin a lieu à main levée; les élections se font au scrutin secret, si l'Assemblée générale n'en décide pas autrement. En outre, l'article 17 des statuts prévoit «qu'une décision de l'Assemblée générale recueillant au moins deux tiers des voix attribuées aux actions représentées et la majorité des valeurs nominales représentées lors d'une Assemblée générale est nécessaire pour: (1) la modification du but social (2) La réunion d'actions, pour autant que le consentement de tous les actionnaires concernés ne soit requis (3) L'augmentation du capital-actions au moyen des fonds propres, contre apport en nature ou par compensation, et pour l'attribution d'avantages particuliers (4) La limitation ou la suppression du droit de souscription préférentiel (5) La création d'un capital conditionnelle ou l'institution d'une marge de fluctuation du capital (6) La transformation de bons de participation en actions (7) La restriction de la transmissibilité des actions nominatives (8) L'introduction d'actions à droit de vote privilégié (9) Le changement de la monnaie dans laquelle le capital-actions est fixé (10) L'introduction de la voix prépondérante du président à l'Assemblée générale (11) L'introduction d'une disposition statutaire prévoyant la tenue de l'assemblée générale à l'étranger (12) La décotation des titres de participation de la société (13) Le transfert du siège de la société (14) L'introduction d'une clause d'arbitrage dans les statuts (15) L'extension ou la restriction du cercle des opérations sociales (16) Les décisions que la loi sur la fusion confère à la compétence de l'Assemblée

générale, sous réserve des cas où une majorité plus contraignante est requise par ladite loi (17) La dissolution de la société.

Conformément à l'article 14 des statuts, l'Assemblée générale élit chaque année un représentant indépendant. Les critères d'indépendance listés à l'art. 689c CO sont respectés lors du choix de ce dernier. Pour l'année 2024, Monsieur Christophe Wilhelm a été élu par l'Assemblée générale, avocat et fondateur de l'étude Wilhelm Gilliéron Avocats SA, sise à Avenue de Rumine 13, 1001 Lausanne. Compagnie Financière Tradition SA n'a aucun lien contractuel avec ce dernier. Conformément à l'article 699 al. 3 CO, des actionnaires représentant ensemble 5% au moins du capital-actions peuvent demander la convocation d'une Assemblée générale.

Selon l'article 11 al. 2 des statuts, l'Assemblée générale extraordinaire doit avoir lieu dans les quarante jours qui suivent la demande de convocation.

De manière générale, l'Assemblée générale est convoquée vingt jours au moins avant la date de la réunion, par une publication dans la Feuille officielle suisse du commerce. Doivent être mentionnés dans la convocation la date, l'heure, la forme et le lieu ainsi que les objets portés à l'ordre du jour, les propositions du Conseil d'administration, une motivation succincte ainsi que les objets des actionnaires qui ont demandé la convocation de l'Assemblée ou l'inscription d'un objet à l'ordre du jour et, en cas d'élections, les noms des candidats proposés. Il doit être mentionné, le cas échéant, le nom et l'adresse du représentant indépendant ainsi que les modalités d'octroi des pouvoirs et instructions aux représentants.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉ EXÉCUTIF

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de Compagnie Financière Tradition SA comprend huit membres au 31 décembre 2024. Lors de l'Assemblée générale du 21 mai 2024, le mandat de sept administrateurs a été renouvelé pour une durée d'un an et Monsieur Christophe Hémon a été élu pour une durée d'une année. Le mandat de Monsieur Eric Solvet n'a pas été renouvelé.

A l'exception du Président, Monsieur Patrick Combes, les autres membres du Conseil d'administration sont indépendants.

Ils n'ont antérieurement fait partie d'aucun organe de direction de Compagnie Financière Tradition SA ou d'aucune de ses filiales, ni n'entretiennent de relations d'affaires avec Compagnie Financière Tradition SA et ses filiales au 31 décembre 2024.

Une description détaillée des parcours professionnels et des fonctions de chacun des administrateurs est présentée en pages 33 à 36 du rapport annuel.

Selon l'article 20 des statuts, les membres du Conseil d'administration sont élus individuellement pour une période d'un an qui commence lors de l'Assemblée générale ordinaire qui les a élus et prend fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de l'année

suivante. Les administrateurs sont rééligibles. Le Président du Conseil d'administration est aussi élu par l'Assemblée générale, parmi les membres du Conseil d'administration. La durée de ses fonctions s'achève à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante et une réélection est possible (art. 21 des statuts).

Le Conseil d'administration de Compagnie Financière Tradition SA exerce les pouvoirs et les devoirs qui lui sont conférés aux termes de la loi (art. 716a CO), des statuts et du règlement d'organisation. Les statuts sont disponibles au lien <https://www.tradition.com/about-us/articles-of-association.aspx> et le règlement d'organisation au lien <https://www.tradition.com/about-us/board-of-directors.aspx>.

Il prend notamment toutes décisions dans tous les domaines qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée générale ou d'un autre organe et exerce en tout temps la haute direction et la haute surveillance sur la Direction et sur les personnes chargées de représenter la Société pour s'assurer qu'elles observent la loi, les statuts, les règlements et les instructions données. Le Conseil d'administration peut en tout temps nommer et révoquer les personnes chargées de la gestion et de la représentation. Il peut en tout temps décider de radier avec effet immédiat leur droit de représenter la Société envers des tiers. Leurs droits découlant d'un contrat de travail demeurent réservés.

Le Conseil d'administration a les attributions intransmissibles et indéniables suivantes (art. 26 des statuts):

- exercer la haute direction de la Société et établir les instructions nécessaires;
- fixer l'organisation;
- fixer les principes de la comptabilité et du contrôle financier ainsi que le plan financier;
- nommer et révoquer les personnes chargées de la gestion et de la représentation;
- exercer la haute surveillance sur les personnes chargées de la gestion et de la représentation pour s'assurer notamment qu'elles observent la loi, les statuts, les règlements et les instructions données;
- établir le rapport de gestion, et le rapport de rémunération;
- préparer l'Assemblée générale et exécuter ses décisions;
- déterminer le mode de paiement du dividende;
- créer et fermer des filiales et des succursales;
- déposer la demande de sursis concordataire et avise le tribunal en cas de surendettement.

Le Conseil d'administration définit la stratégie du Groupe et fixe les orientations. Il adopte le budget annuel qui encadre l'activité de la Direction générale. Le Conseil d'administration délègue à la Direction générale l'ensemble de la gestion courante de la Société (art. 25 des statuts). Le Conseil d'administration, à l'occasion de chacune de ses séances, est informé par son Président de la gestion de la Direction générale, ce qui lui permet de contrôler la façon dont celle-ci s'acquitte des compétences qui lui ont été

attribuées. Le Conseil d'administration de Compagnie Financière Tradition SA se réunit à l'occasion de l'arrêté des comptes semestriels et annuels, de l'Assemblée générale et à chaque fois que les affaires l'exigent. En 2024, le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois lors de séance d'une durée moyenne d'environ trois heures trente et 6 fois lors de séance d'une durée moyenne d'environ une heure. La participation des membres aux réunions est la suivante: M. Patrick Combes 100%; M. Christian Baillet 80%; M. Alain Blanc-Brude 100%; M. Jean-Marie Descarpentries 100%; M. Christian Goecking 100%; M. Christophe Hémon 80%. M. Marco Illy 100%; M. Robert Pennone 100%.

Le Conseil d'administration ainsi que le comité d'audit se soumettent à une auto-évaluation qui permet de mesurer les performances desdits conseil et comité par le biais d'un questionnaire à compléter.

Le Comité d'audit, placé sous la Présidence de M. Robert Pennone, est constitué de quatre membres: M. Robert Pennone, M. Christian Baillet, M. Jean-Marie Descarpentries et M. Christophe Hémon. Les membres sont tous indépendants et non exécutifs, et possèdent l'expérience et le savoir-faire nécessaires en matière de normes comptables, de finance et d'audit pour s'acquitter des responsabilités qui leur incombent. Le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans son rôle de surveillance du processus de reporting financier, du système de contrôle interne sur le reporting financier, du processus d'audit interne et externe ainsi que des processus de l'entreprise destinés à piloter la mise en conformité avec les lois, les réglementations et le code suisse de bonne pratique.

Le Comité d'audit analyse de surcroît la performance, l'efficacité et les honoraires de la révision externe et s'assure de son indépendance.

Il apprécie l'efficacité de la coopération de l'ensemble des départements financiers et de gestion des risques avec la révision externe. En outre, il a les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour conduire ou approuver des enquêtes dans tous les domaines relevant de son champ de responsabilité. Des membres de la direction participent ponctuellement à ses séances.

L'organe de révision est également invité à participer à chaque séance du Comité d'audit examinant les comptes semestriels et annuels et lui soumet un rapport détaillé sur le déroulement de l'audit, les questions importantes liées à l'application des normes comptables et au reporting et les résultats de l'examen du système de contrôle interne.

Le Comité d'audit remet au Conseil d'administration les comptes rendus de chacune de ses séances. En 2024, le Comité d'audit s'est réuni six fois. La durée moyenne de ces séances était d'environ trois heures trente.

Par ailleurs, le Directeur financier du groupe préside quatre des Comités d'audit régionaux auxquels appartiennent également le Directeur juridique du groupe et la Responsable de la conformité et des risques opérationnels. Le Comité d'audit régional de Londres, est présidé par un administrateur indépendant du Conseil d'administration de Tradition London Group; le Directeur juridique du groupe et le Directeur financier du groupe en sont également membres.

La tâche de ces Comités d'audit régionaux est d'apprécier l'efficacité de l'environnement de contrôle au sein des entités du Groupe, notamment dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels et semestriels. Ceux-ci établissent des rapports périodiques à l'intention du Comité d'audit du Groupe.

Le Comité des rémunérations est placé sous la Présidence de M. Robert Pennone, et est constitué de deux membres: M. Robert Pennone et M. Christian Goecking, membres indépendants et non exécutifs. Le Comité des rémunérations donne ses recommandations au Conseil d'administration sur les programmes et stratégies de rémunération et, plus spécifiquement, sur les modalités de rémunération des membres de la Direction générale, les programmes d'options de souscription d'actions et les autres programmes de primes mis en place. En 2024, le Comité des rémunérations s'est réuni une fois en séance d'une heure trente.

Conformément à l'art. 733 CO, les membres du Comité des rémunérations sont individuellement et annuellement élus par l'Assemblée générale.

Les Comités instaurés par le Conseil d'administration sont consultatifs et ne disposent pas d'un pouvoir décisionnel. Ils font des recommandations au Conseil d'administration qui prend ensuite les décisions.

Le Directeur juridique du groupe, M. William Wostyn, est Secrétaire du Conseil d'administration et de ses comités. Selon l'art. 21 des statuts, le Conseil d'administration désigne le secrétaire, qui peut être choisi hors du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration et ses comités bénéficient de la collaboration active de la Direction générale, qui participe ponctuellement aux séances auxquelles elle est conviée afin, notamment, de rendre compte de sa gestion et de donner des informations sur la marche des affaires et sur les développements les plus importants concernant la Société, ainsi que les filiales directes ou indirectes. En fonction de l'ordre du jour fixé par le Président de chacun des Comités, sont invités un ou plusieurs membres de la Direction générale ou des responsables de service, afin de fournir les informations souhaitées par les membres des comités et de répondre à leurs questions. Néanmoins, aucun membre de la Direction générale ne participe au Comité des rémunérations.

En dehors de ces séances, le Président du Conseil d'administration est régulièrement informé de la gestion courante de la société. Notamment, un Système Informatique de Gestion (SIG), au niveau de la holding, permet un suivi régulier et fréquent de la performance et une comparaison par rapport aux objectifs. Ce suivi, en fonction des critères, s'effectue sur une base quotidienne, mensuelle, trimestrielle ou annuelle, et englobe toutes les filiales du Groupe avec une comparaison par rapport au résultat de l'année précédente et, particulièrement, avec les budgets et les objectifs de l'année en cours.

Par ailleurs, ont été mises en place des fonctions de gestion des risques et d'audit interne, leur fonctionnement est décrit en pages 30 et 31 du présent rapport.

COMITÉ EXÉCUTIF

La Direction générale est composée des responsables régionaux des entités opérationnelles du groupe Tradition (Amérique, EMEA, Asie-Pacifique), lesquels sont employés directement par les entités régionales, ainsi que le Directeur financier du Groupe et la Directrice marketing stratégique. Ils se réunissent ponctuellement en Comité exécutif et exercent les pouvoirs qui leur sont conférés par le Règlement d'organisation (<https://www.tradition.com/about-us/board-of-directors.aspx>).

Dans ce cadre, le Conseil d'administration délègue à la Direction générale l'ensemble de la gestion courante de la Société. Chaque responsable de zone géographique gère les filiales du Groupe sous sa responsabilité dans le cadre de la stratégie et du budget définis par le Conseil d'administration, et dans le respect des éventuelles limitations à leur délégation de pouvoir.

Chaque membre de la Direction informe de manière régulière le Président du Conseil d'administration de la gestion courante de la Société et lui communique sans délai tout événement ou changement important au sein de la Société et de ses sociétés filles.

Ce Comité accueille le Directeur juridique du groupe (Secrétaire du Conseil et du Comité exécutif). Le Comité exécutif permet de communiquer la stratégie du Conseil d'administration et les axes de développement ou actions à prendre conformément aux orientations définies par celui-ci. Il prépare le budget annuel présenté ensuite au Conseil d'administration pour approbation, dont il s'assure du respect et du suivi dans le cadre de la gestion opérationnelle des régions. Une description détaillée des parcours des membres du Comité exécutif, comprenant leurs formations, leurs parcours professionnels, ainsi que leurs fonctions au sein de Compagnie Financière Tradition SA est présentée en pages 39 et 40 du rapport annuel.

Les membres de la Direction générale n'exercent aucune fonction complémentaire au sein d'organes de direction et de surveillance de corporations, d'établissements ou de fondations importants, suisses ou étrangers, de droit privé ou de droit public; aucune fonction de direction ou de consultation pour le compte de groupes d'intérêts importants, suisses ou étrangers, ni aucune fonction officielle et aucun mandat politique.

Par ailleurs, il n'existe pas, au 31 décembre 2024 de contrat de management entre Compagnie Financière Tradition SA et des sociétés ou personnes extérieures au Groupe.

DÉTENTION D'ACTIONS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION GÉNÉRALE

Les participations détenues dans le capital de la Société au 31 décembre 2024 ainsi que les droits de conversion et d'option détenus au 31 décembre 2024

par chaque membre du Conseil d'administration et de la Direction générale, ainsi que par les personnes qui leur sont proches, figurent en annexe aux comptes annuels, en page 158 du rapport annuel, conformément à l'article 734d, CO.

RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Les indemnités versées ainsi que les sûretés, prêts, avances ou crédits octroyés par Compagnie Financière Tradition SA, ou l'une de ses filiales, aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale, ainsi qu'aux personnes qui leur sont proches, figurent dans le rapport de rémunérations en pages 156 et 157 du rapport annuel, conformément aux articles 734 b et c CO.

Selon l'article 33 des statuts, les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale peuvent occuper, dans des organes supérieurs de direction ou d'administration d'entités juridiques qui ont l'obligation de s'inscrire au registre du commerce ou dans un registre similaire à l'étranger et qui ne sont pas contrôlées par la société ou qui ne contrôlent pas la société, au maximum le nombre suivant de fonctions:

- dans des sociétés suisses ou étrangères dont les actions sont cotées en bourse: cinq;
- dans des sociétés suisses ou étrangères dont les actions ne sont pas cotées: quinze;
- dans d'autres entités à but essentiellement idéal: dix.

Les Statuts définissent les dispositions applicables à la rémunération sous condition de performance et l'attribution de titres de participation, de droits de conversion et droits d'options (art. 29 et 30), les montants supplémentaires qui peuvent être versés aux membres du Comité exécutif nommés (après l'approbation des rémunérations par l'Assemblée générale (art 32), les prêts, les facilités de crédit et les prestations de prévoyance alloués à la Direction générale et au Conseil d'administration (art. 29) et le vote de la rémunération par l'Assemblée générale annuelle (art 31).

Les détails de ces dispositions peuvent être consultés sur notre site internet: https://www.tradition.com/media/219419/CFT_Statuts.pdf.

Les modalités de rémunération des membres du Conseil d'administration sont proposées annuellement par le Comité des rémunérations et décidées par l'Assemblée générale. Le Comité des rémunérations se réunit au minimum une fois par an pour discuter de la structure, des principes et des montants de rémunération et informe le Conseil d'administration de ses délibérations, au cours de la réunion du Conseil d'administration suivante.

Elles sont actuellement définies sous la forme de jetons de présence. Cette rémunération annuelle comprend une part fixe, de CHF 20 000 par administrateur, à l'exception du Président qui ne perçoit aucune rémunération, ainsi qu'une part variable, d'un montant maximum de CHF 10 000 par administrateur, déterminée en fonction de la participation des administrateurs aux différentes réunions du Conseil d'administration de l'exercice. Chaque administrateur membre du Comité d'audit reçoit en outre une rémunération annuelle additionnelle de CHF 20 000. Une rémunération annuelle additionnelle de CHF 10 000 s'ajoute pour chaque administrateur membre du Comité des rémunérations.

Le montant maximal de la rémunération du Conseil d'administration est dorénavant approuvé par l'Assemblée générale chaque année pour l'année civile suivante.

Les modalités de rémunération des membres de la Direction générale sont définies par le Président du Conseil d'administration, après consultation du Comité des rémunérations. Compte tenu de la spécificité des activités, du nombre extrêmement restreint de sociétés comparables actives dans ce domaine, ainsi que de la qualité et représentativité des informations disponibles, l'utilisation de «comparables» est, par conséquent, inadaptée.

Les modalités de fixation des rémunérations résultent des négociations bilatérales avec les dirigeants concernés; de la taille et du poids relatifs des activités qu'ils supervisent, de la capacité à implémenter la stratégie du groupe, prenant en compte à la fois le développement des activités et les exigences de rentabilités, ainsi que des conditions de rémunération pratiquées au sein des principaux concurrents appartenant au même secteur d'activités dans la mesure où elles sont connues. Ces modalités sont ensuite décidées à l'Assemblée générale. Elles comportent, pour les opérationnels, un salaire fixe et une part variable en fonction du résultat opérationnel des filiales dont ils assurent la gestion (sans pondération par d'autres objectifs) ou une prime discrétionnaire avec un minimum garanti le cas échéant et, pour les fonctionnels, un salaire fixe et une prime discrétionnaire. Les primes discrétionnaires sont fixées par le Président du Conseil d'administration et peuvent être selon les cas, trimestrielles ou annuelles. Le Président et les membres de la direction ne participent pas aux délibérations consultatives du Comité des rémunérations qui se prononce sur le montant des rémunérations.

A titre indicatif, en 2024, la part variable a représenté entre 0% et 61% du montant de la rémunération totale: elle a consisté en un pourcentage du résultat opérationnel des entités sous la responsabilité des membres opérationnels de la Direction générale en question.

Ces éléments de rémunération sont payés en numéraire. Le Conseil d'administration est informé au

moins une fois par an par le Comité des rémunérations de la rémunération de la Direction générale. Dans le cadre de notre structure de rémunération, une éventuelle attribution d'options aux membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale est décidée de manière discrétionnaire afin d'encourager leur contribution à la croissance à long terme de la société et sans périodicité prédéfinie par le Conseil d'administration, après consultation du Comité des rémunérations.

En 2024, le Conseil d'administration a attribué 1000 options à chaque membre du conseil d'administration. Il a attribué un total de 75'000 options à la Direction générale. L'état des options existantes est présenté en pages 158 et 159 du présent rapport. Des informations complémentaires seront fournies dans le cadre de ce rapport lors de nouvelles attributions d'options, le cas échéant.

Des avantages en nature, tels que des primes d'assurance, peuvent également être fournis aux membres de la Direction générale.

En 2024, les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale n'ont pas bénéficié de la part de Compagnie Financière Tradition SA d'honoraires additionnels

L'Assemblée générale approuve le montant des rémunérations selon les conditions statutaires.

Dans la mesure où l'Assemblée générale approuve la rémunération des membres de la Direction générale de manière prospective, il est nécessaire d'anticiper les situations dans lesquelles une personne rejoint la Direction générale ou est promue après l'approbation de la rémunération. Un montant complémentaire, ne pouvant excéder 50% du dernier budget voté, est à disposition pour financer ces cas de figure conformément à l'art. 735a CO. La Société n'a pas fait appel à des conseillers externes pour la fixation de ces rémunérations.

PRISE DE CONTRÔLE ET MESURES DE DEFENSE

Il n'existe aucune clause statutaire d'«opting out» ou d'«opting up». Par ailleurs, les contrats de travail des membres opérationnels de la Direction générale comme ceux des principaux cadres de Compagnie Financière Tradition SA et de ses filiales ne contiennent pas, en général, de dispositions spécifiques relatives à un changement de contrôle de Compagnie Financière Tradition SA, à l'exception de deux contrats de travail de membres de la Direction générale qui comportent une clause prévoyant leur maintien à des conditions identiques en cas de changement de contrôle, et pour l'un d'entre eux, un droit de résiliation anticipée avec un préavis de trois mois et une indemnité plafonnée à douze mois de salaire.

Les plans d'options prévoient un exercice anticipé en cas de changement de contrôle de la Société, les options pouvant être exercées dans les neuf mois de l'événement.

POLITIQUE D'INFORMATION

Évènements marquants	2024	2025
Parution du rapport annuel	25 avril	25 mars
Parution du rapport semestriel	30 août	29 août
Date de l'Assemblée générale	21 mai	22 mai
Date de conférence relative au bilan	22 mars/ 30 août	21 mars/ 29 août

Compagnie Financière Tradition SA publie son chiffre d'affaires consolidé sur une base trimestrielle et ses résultats consolidés sur une base semestrielle et annuelle. Elle communique par ailleurs sur tous les événements susceptibles d'avoir une influence sur son cours, ainsi que le prévoient les articles 53 et 54 du Règlement de cotation.

L'inscription au service «push» concernant la publicité événementielle se fait en cliquant sur le lien <https://www.tradition.com/financials/press-releases/news-by-email.aspx>. Les rapports financiers se trouvent en cliquant sur <https://www.tradition.com/financials/reports.aspx> et les communiqués s'obtiennent en cliquant sur <https://www.tradition.com/financials/ad-hoc-announcement-pursuant-to-art-53-lr.aspx>. Les sources d'information permanentes et adresses de contact de Compagnie Financière Tradition SA se trouvent ci-dessous ainsi que le sur le site internet www.tradition.com:

Compagnie Financière Tradition SA
Relation actionnaires
11, rue de Langallerie – CH- 1003 Lausanne
Tél: 41 (0) 21 343 52 87
Écrivez-nous: actionnaire@tradition.ch

PÉRIODE DE BLOCAGE DU NÉGOCE

En vertu de l'article 8 du règlement d'organisation, les membres du Conseil d'administration et leurs proches, ainsi que les membres de la Direction générale et leurs proches, ne peuvent acquérir ou céder des titres de la société, 10 jours de bourse avant la publication des comptes consolidés semestriels et annuels du groupe.

RISQUES

RISQUES GÉNÉRAUX RELATIFS AUX OPÉRATIONS D'INTERMÉDIATION DE COMPAGNIE FINANCIÈRE TRADITION SA ET SES FILIALES

Le Conseil d'administration a la responsabilité ultime de définir l'appétence aux risques, d'établir les principes de gestion des risques du Groupe, et

d'exercer une haute surveillance sur la Direction. Il est assisté dans ces tâches par le Comité d'audit dont le rôle est de surveiller le système de contrôle interne sur le reporting financier, la gestion des risques, ainsi que la conformité aux lois et réglementations. L'audit interne effectue des revues de l'efficacité des procédures de gestion des risques et des contrôles internes dont les résultats sont communiqués au Comité d'audit.

Le département de gestion des risques est une fonction indépendante chargée d'identifier, d'évaluer, de cartographier et de suivre l'évolution des risques auxquels le Groupe est exposé.

Le Groupe atteint ses objectifs stratégiques en assumant des risques. Cependant, sans limitation appropriée, ces risques sont susceptibles de menacer ses ressources clés, notamment son bénéfice net, son capital, ses liquidités et sa réputation. Dans les cas extrêmes, ces risques pourraient nécessiter une augmentation de capital, voire mettre en péril l'existence du Groupe.

Compagnie Financière Tradition SA vise à déployer son capital de manière optimale, afin d'obtenir un rendement global adapté aux risques encourus, de soutenir sa viabilité financière et de se prémunir contre d'éventuelles pertes excessives susceptibles de réduire sa capacité opérationnelle à moyen terme. Pour ce faire, le Groupe définit son appétit aux risques, soit le montant du risque résiduel qu'il accepte après la mise en place de contrôles et autres mesures d'atténuation.

Il met en place des contrôles conçus pour gérer efficacement les risques jugés significatifs et veille à ce que les décisions relatives aux nouvelles initiatives ne soient pas influencées de manière indue par les objectifs commerciaux, garantissant ainsi une prise en compte exhaustive des risques. L'accumulation des risques corrélés est identifiée, examinée et, le cas échéant, fait l'objet d'une action corrective.

La direction des filiales est tenue de mettre en place et de maintenir une infrastructure appropriée (mesure des risques, limites, règles, lignes directrices, prises de décision indépendantes, contrôles, surveillance, tests et rapports) afin d'assurer le respect de l'appétence aux risques du Groupe.

Le Groupe est principalement exposé aux risques suivants:

- Risque de non-conformité
- Risque de crédit et de contrepartie
- Risque opérationnel
- Risque de liquidité
- Risque de marché

Des informations détaillées sur l'exposition du Groupe à chacun de ces risques, les méthodes utilisées pour les mesurer, ainsi que les politiques et procédures de gestion mises en place sont présentés dans cette section.

RISQUE DE NON CONFORMITÉ

Les principaux risques de non-conformité concernent:

- la lutte contre les abus de marché,
- la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, et les sanctions internationales,
- la lutte contre la corruption,
- la protection des données,
- la déontologie et les obligations professionnelles,
- les exigences environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)

Compagnie Financière Tradition SA n'a pas d'appétit aux risques de non-conformité. Des cartographies ciblées des risques de non-conformités sont établies et régulièrement mises à jour au niveau des filiales et consolidées au niveau du Groupe pour renforcer le dispositif de contrôle et assurer une gestion proactive de ces risques.

Des politiques de gestion des risques de non-conformité sont mises en place au niveau du Groupe, déployées localement au sein des entités opérationnelles et régulièrement révisées en fonction des évolutions réglementaires.

Les équipes de conformité au sein des entités opérationnelles suivent des programmes de contrôle détaillés, garantissant une couverture efficace des risques et répondant aux exigences des régulateurs auxquels ces entités sont soumises. Le suivi des risques de non-conformité par le Groupe repose sur des rapports de conformité trimestriels soumis par les filiales.

Une sensibilisation continue du personnel est mise en place, appuyée par des formations en ligne sur les règles de marché, la lutte contre le blanchiment d'argent et financement du terrorisme, la sécurité des données, la lutte contre la corruption, et le Code de conduite.

Compagnie Financière Tradition SA a également mis en place un dispositif d'alerte permettant aux employées de signaler tout fait grave et non conforme aux règles de conduite du Groupe.

RISQUE DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit et de contrepartie correspond au risque de perte financière en cas de défaillance d'un client ou d'une contrepartie à un instrument financier dans l'exécution de ses obligations. Ce risque concerne principalement les postes relatifs aux clients et autres créances.

Compagnie Financière Tradition SA exerce une activité d'intermédiation sur les marchés financiers et non financiers, essentiellement auprès d'une clientèle de professionnels. Son rôle consiste à mettre en relation deux contreparties pour la réalisation d'une opération en percevant une rémunération pour ce service. L'exposition du Groupe au risque de crédit se limite donc aux créances nées de cette activité. La qualité des contreparties est évaluée localement par les filiales selon des directives émises par le Groupe et les commissions à recevoir font l'objet d'un suivi

régulier. Le cas échéant, des provisions pour pertes de valeur sont comptabilisées.

Par ailleurs, certaines entités du Groupe interviennent en tant que principal dans les opérations d'achat et de vente simultanés de titres pour le compte de tiers. Ces transactions sont réalisées selon le principe du règlement contre livraison via des chambres de compensation. Le délai entre la date de transaction et la date de son dénouement est majoritairement de deux jours, pendant lesquels Compagnie Financière Tradition SA est exposée au risque de contrepartie.

Ce risque est contenu dans les limites définies par le Comité de crédit qui évalue la qualité financière des contreparties sur la base des ratings publiés par les organismes de notation reconnus (ECAI, External Credit Assesment Institutions) et de diverses données financières (cours de bourse, Credit Default Swaps, rendements du marché secondaire obligataire, etc.). Lorsqu'aucun rating externe n'est disponible, une notation interne est attribuée selon une méthodologie propre. Outre la notation de la contrepartie, le type d'instruments traités et leur liquidité sont également pris en compte pour déterminer la limite.

Le respect des limites est contrôlé de manière indépendante par le département des risques du Groupe ou par les départements des risques des régions opérationnelles.

Ces limites sont révisées périodiquement ou en fonction d'événements susceptibles d'affecter la qualité d'une contrepartie ou son environnement (pays, types de secteur, etc.).

L'exposition du Groupe concerne principalement des établissements financiers réglementés, dont la majorité est notée «investment grade».

Le dénouement des transactions est traité par des équipes spécialisées, notamment Tradition London Clearing Ltd, une filiale indirecte pivotant les opérations en principal pour l'Europe et l'Asie et Tradition Securities and Derivatives Inc., qui gère ces activités aux Etats-Unis.

Cette dernière est membre du FICC (Fixed Income Clearing Corporation), une contrepartie centrale de marché pour les titres d'État américains. L'adhésion au FICC réduit significativement le risque de défaut d'une contrepartie, car la responsabilité du bon dénouement des opérations incombant au FICC une fois les opérations confirmées.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel résulte de l'inadéquation ou de la défaillance d'un processus, d'une erreur humaine, d'un dysfonctionnement des systèmes internes ou d'événements externes.

Ce risque étant essentiel, il fait l'objet d'une surveillance rigoureuse. Son analyse et son évaluation sont menées conformément aux recommandations du Comité de Bâle. Une cartographie détaillée est établie et gérée par la Direction des risques de Compagnie Financière Tradition SA, avec une granularité allant jusqu'aux trois niveaux de risques résiduels recommandés. Cette cartographie permet de se concentrer sur la gestion des risques critiques ou significatifs.

Un outil de recensement des incidents opérationnels est mis en place afin de mesurer l'évolution des risques et identifier les besoins d'ajustement des contrôles internes. Les incidents les plus impactants incluent, entre autres, les erreurs dans l'exécution ou le traitement administratif des ordres des clients, ainsi que les possibles dysfonctionnements des systèmes informatiques ou des processus comptables. La surveillance des risques opérationnels au niveau du Groupe repose sur l'analyse d'indicateurs clés remontés par les filiales via un reporting trimestriel. En raison de l'importance des systèmes informatiques dans l'exécution des opérations et du fonctionnement global du Groupe, la gestion des risques informatiques est pleinement intégrée au cadre général du risque opérationnel. Une cartographie ciblée des risques informatiques a été élaborée en collaboration avec la Direction informatique. De plus, un reporting spécifique, basé sur des indicateurs clé et des mesures de maîtrise couvrant l'ensemble des risques informatiques, a été mis en place. Cette approche permet à Compagnie Financière Tradition SA de gérer efficacement les menaces et vulnérabilités susceptibles de compromettre l'intégrité, la disponibilité ou la confidentialité des actifs informatiques.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité survient lorsque le Groupe rencontre des difficultés à honorer ses obligations financières. Pour en assurer une gestion efficace, ce risque est divisé en deux catégories – le risque de liquidité transactionnel et le risque de liquidité sur bilan. Le risque de liquidité transactionnel concerne la capacité du Groupe à faire face aux flux de trésorerie liés aux opérations en principal ou aux besoins des contreparties du marché tels que le financement de titres en cours de règlement ou le dépôt de marges et garanties auprès des chambres de compensation ou des banques assurant ces services. Bien que difficiles à anticiper, ces besoins de liquidités sont généralement de court terme, pouvant être journaliers voire intra-journaliers, et sont habituellement couverts par des lignes de découvert auprès de l'entité de compensation. Pour maîtriser ces risques, le Groupe veille à ce que ses filiales réalisant des opérations en principal disposent d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisants. L'évaluation des besoins repose sur une approche statistique fondée sur l'analyse des données historiques, complétée par des tests de résistance afin de déterminer un niveau de réserve adéquat.

Le risque de liquidité sur bilan correspond au risque qu'une entité du Groupe ne puisse pas de couvrir ses besoins en fonds de roulement nets pendant une certaine période en raison de difficultés opérationnelles ou d'investissements significatifs. Afin de l'anticiper et de le gérer, les principales entités opérationnelles du Groupe établissent des prévisions

de trésorerie glissantes sur douze mois dans la procédure mensuelle de suivi financier, permettant ainsi d'identifier d'éventuels problèmes de liquidité. Chaque entité doit, a minima, maintenir un niveau de liquidités ou des équivalents de trésorerie suffisants pour couvrir les sorties nettes de trésorerie anticipées sur les trois mois suivants. Des contrôles réguliers sont réalisés afin d'identifier les fonds excédentaires pouvant être redistribués aux sociétés holdings du Groupe, lesquelles gèrent les besoins en fonds de roulement et en trésorerie structurelle. Pour renforcer sa solidité financière et sa capacité de gestion des risques de liquidité, le Groupe a mis en place des financements obligataires ainsi qu'une facilité de crédit (décrits à la Note 20).

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond à la possibilité que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des prix du marché impactant ainsi le résultat net du Groupe ou la valeur de ses instruments financiers. Il englobe notamment le risque de change et le risque de taux d'intérêt. En raison de son implantation internationale, le Groupe est exposé au risque de change qui survient lorsque des transactions sont effectuées par des filiales dans une devise autre que leur monnaie fonctionnelle. Les principales devises concernées sont le dollar américain (USD), la livre sterling (GBP), le yen japonais (JPY), l'euro (EUR) et le franc suisse (CHF). La politique du Groupe en matière de couverture du risque de change repose sur une approche de couverture ponctuelle plutôt qu'une couverture systématique à long terme. Toutefois, au Royaume-Uni une stratégie de couverture systématique des principales devises étrangères est appliquée au moyen de contrats de change à terme. Le Groupe assure un suivi mensuel de son exposition au risque de change afin de veiller à son maintien à un niveau minimal. L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt découle principalement de la structuration de sa dette financière. Cependant, ce risque demeure très limité, la majeure partie de la dette étant à taux fixe. Toute mise en place d'un financement au sein du Groupe fait l'objet d'une approbation préalable du Conseil d'administration.

GESTION DES RISQUES, CONFORMITÉ ET AUDIT INTERNE

Le département de gestion des risques est responsable de l'analyse, de la mise en place des méthodologies et du contrôle des risques auxquels les entités sont exposées. Il centralise également les activités relatives à la gestion des risques de non-conformité renforçant ainsi le positionnement de la fonction conformité en

tant que deuxième ligne de défense et optimisant la gestion des risques avec un accent particulier sur la conformité. Le département supervise l'élaboration de la cartographie des risques et veille à son implémentation aux sein des entités opérationnelles. L'application des contrôles est assurée en collaboration avec les services de contrôle interne et de conformité en s'appuyant sur un réseau étendu de référents. Pour garantir une gouvernance efficace, le département de gestion des risques déploie des comités régionaux de gestion des risques et désigne des correspondants locaux. Par ailleurs, un Comité de crédit, composé d'un représentant du département de gestion des risques de Compagnie Financière Tradition SA et du responsable des risques de l'entité opérationnelle concernée, est chargé de définir les limites de contrepartie pour l'activité en principal. Le département assiste les entités opérationnelles dans la surveillance et la gestion des risques. Il informe les Comités d'audit régionaux de l'état d'avancement du dispositif de maîtrise des risques dans les régions et, sur une base consolidée, le Comité d'audit de Compagnie Financière Tradition SA, s'appuyant sur un reporting trimestriel mis en place dans toutes les régions. La fonction de conformité est intégrée au sein du département de gestion des risques à l'échelle du Groupe. Le département d'audit interne est chargé d'évaluer l'efficacité de l'environnement de contrôle du Groupe. Afin d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'audit interne, le Groupe a externalisé la réalisation des missions d'audit à l'une des quatre principales sociétés internationales d'audit financier et comptable. L'interaction entre ce cabinet externe et le Groupe est assurée par un Comité de pilotage composé du Directeur financier, du Directeur juridique et de la Responsable conformité et risques opérationnels. Ce Comité est rattaché au Comité d'audit. Le programme de travail de l'audit interne se concentre sur les risques les plus significatifs des activités des entités. Un plan de missions pluriannuel et annuel est proposé par le Comité de pilotage au Comité d'audit pour approbation. Les conclusions et recommandations des rapports d'audit interne sont examinées par les Comités d'audit régionaux et le Comité d'audit du Groupe. Le cabinet externe en charge de l'audit interne participe aux réunions des Comités d'audit régionaux et du Comité d'audit du Groupe afin de fournir des analyses complémentaires et des clarifications sur l'efficacité et l'exhaustivité des contrôles internes. La fonction Finance du Groupe, a mis en place des procédures garantissant l'existence d'un système de contrôle interne efficace pour l'établissement des rapports financiers.

ORGANE DE RÉVISION

L'organe de révision pour les comptes consolidés et annuels de Compagnie Financière Tradition SA est le Cabinet KPMG SA à Lausanne.

DURÉE DU MANDAT DE RÉVISION

L'organe de révision a été réélu par l'Assemblée générale du 21 mai 2024, pour une durée d'un an; il est représenté par M. Philippe Ruedin, réviseur responsable, depuis l'audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Conformément à l'article 730a al.2 du CO, la personne qui dirige la révision peut exercer ce mandat pendant sept ans au plus.

HONORAIRES DE RÉVISION

Le montant des honoraires de révision des comptes des filiales du Groupe au titre de l'exercice 2024 s'est élevé à CHF 2'770'000. En outre, la quote-part du Groupe dans les honoraires de révision des comptes des coentreprises facturés est de CHF 205'000 pour l'exercice 2024.

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES

Le montant total des honoraires supplémentaires facturés par KPMG en 2024 s'est élevé à CHF 28'000 et concerne essentiellement des prestations de services liées à la fiscalité ainsi que d'autres prestations relatives à des opération sur le capital.

INSTRUMENTS D'INFORMATION SUR LA RÉVISION EXTERNE

Les honoraires de révision des comptes consolidés et annuels de Compagnie Financière Tradition SA doivent être préalablement approuvés par le Comité d'audit. Le bien-fondé de ces honoraires est évalué par le Comité d'audit avec la Direction financière en fonction du résultat de l'évaluation des prestations fournies par l'organe de révision. Le Comité d'audit évalue les prestations de l'organe de révision en se fondant sur sa connaissance des questions importantes liées à l'activité du Groupe, à l'environnement de contrôle et aux normes comptables. Afin de respecter l'indépendance de la révision externe, les prestations additionnelles à la révision des comptes doivent être approuvées préalablement par le Comité d'audit. L'organe de révision est invité à participer à deux séances du Comité d'audit et du Conseil d'administration examinant les comptes semestriels et annuels. KPMG soumet au Comité d'audit un rapport détaillé sur le déroulement de l'audit, les questions importantes liées à l'application des normes comptables et au reporting et sur les résultats de l'examen du système de contrôle interne. En 2024, l'organe de révision a participé à quatre séances du Comité d'audit et à une séance du Conseil d'administration.



Conseil d'administration

PATRICK COMBES

NATIONALITÉ FRANÇAISE

Président du conseil d'administration

Mandat auprès de Compagnie Financière Tradition SA: 1ère élection le 7 janvier 1997. Réélu le 21 mai 2024.

Fonctions exercées au 31 décembre 2024 au sein d'organes de direction et de surveillance de corporations, de fondations ou d'établissements importants, suisses ou étrangers, de droit privé et de droit public: Président-Directeur général de Viel et Compagnie-Finance SE (France), Président-Directeur général de VIEL & CIE S.A. (France), Président du Directoire de Financière Vermeer B.V. (Pays-Bas), Vice-Président du Conseil de surveillance de Swiss Life Banque Privée SA (France), Membre du Board of Overseers de Columbia Business School à New-York (USA).

Formation: ESCP Business School, Paris. MBA de l'Université de Columbia (USA).

Biographie: Patrick Combes, à son retour de New York en 1979, rachète VIEL & Cie et va progressivement transformer la société, tant par croissance interne qu'externe, française puis internationale, en un acteur global sur les marchés financiers mondiaux. En 1996, VIEL & Cie prend le contrôle de Compagnie Financière Tradition SA, dont Patrick Combes devient Président du Conseil d'administration.

CHRISTIAN BAILLET

NATIONALITÉ FRANÇAISE

Administrateur

Mandat auprès de Compagnie Financière Tradition SA: 1ère élection le 25 mai 2023. Réélu le 21 mai 2024

Fonctions exercées au 31 décembre 2024 au sein d'organes de direction et de surveillance de corporations, de fondations ou d'établissements importants, suisses ou étrangers, de droit privé et de droit public: Président du Conseil de surveillance d'Andera, Just World International (USA), Administrateur des sociétés VIEL & Cie SA, Viel et Compagnie-Finance SE, Xerys (France), Tradition Financial Services Ltd (Royaume Uni), TFSDerivatives Ltd (Royaume Uni), Tradition management Services (UK), Tradition UK Holding Ltd (UK), Tradition UK Ltd (UK), Tradition London Group (UK), Tradition London Clearing (UK), BELHYPERION (Belgique), Fonds Gaillard (Belgique), Otito Properties (Luxembourg), GPI Invest (Luxembourg), Lithos (Luxembourg), QS BIC (Luxembourg), Colors Properties (Espagne), Propiedades Millerty (Espagne), Turboc Properties (Espagne), Yellow Oceans (British Virgin Islands), Longchamps (Nevis) et Financière Vermeer BV (Pays-Bas), Membre du Conseil de surveillance de Swisslife Banque Privée SA (France), Bourse Direct (France), Longchamps Investment (Suisse), Berlynvest (Luxembourg), Balinda (Espagne), Fondation Bemberg.

Formation: Diplômé en ingénierie de Centrale Lyon et un MBA Wharton School of Finance aux États Unis.

Biographie: Après un diplôme d'ingénieur de Centrale Lyon et un MBA Wharton School of Finance aux États Unis, Christian Baillet rejoint en 1975 la banque Citicorp à NY dans son activité de corporate finance. En 1979 il rejoint le groupe Quilvest dédié au private equity et à la banque privée. Il devient successivement responsable des investissements en Europe puis CFO puis CEO du groupe dans le monde pendant 15 ans et enfin Chairman. Dans la banque privée il a assumé également la direction générale et la présidence des 2 principales banques en France et en Suisse pendant de nombreuses années. Pour le pôle de private equity il a été responsable du développement des investissements qui atteignaient environ 5 milliards d'euros à son départ.

ALAIN BLANC-BRUDE

NATIONALITÉ FRANÇAISE

Administrateur

Mandat auprès de Compagnie Financière Tradition SA: 1ère élection le 19 mai 2021. Réélu le 21 mai 2024.

Fonctions exercées au 31 décembre 2024 au sein d’organes de direction et de surveillance de corporations, de fondations ou d’établissements importants, suisses ou étrangers, de droit privé et de droit public: Président du conseil d’Administration de Apef Advisory Company SAM; Chairman de Midas Wealth Management Luxembourg.

Formation: Ingénieur de l’École centrale de Lille, France, MBA de Wharton School of Finance, Philadelphie, Etats-Unis.

Biographie: Après un diplôme d’ingénieur de Centrale Lille et un MBA de Wharton School of Finance aux Etats-Unis, Monsieur Blanc-Brude rejoint, en 1972, SARTEC, société française spécialisée dans les services de maintenance pour de grands groupes industriels. Nommé Directeur Général en 1975, il a organisé le redressement de l’entreprise et décide, en 1985, de vendre ses parts de la société pour intervenir désormais dans le domaine de capital investissement. Il rejoint donc le groupe Alpha en qualité de Président du Directoire de 1986 à 2002, puis devient Président du comité de surveillance de la société Alpha Associés Conseil de 2005 à 2019. En 30 ans, Alpha est devenue un des principaux intervenants en private equity (LBO mid-cap) en Europe Continentale avec plus de 130 acquisitions et 120 cessions réalisées. Monsieur Alain Brude a été administrateur d’un grand nombre de ces sociétés, parmi lesquelles Alain Afflelou, Loxam, NextRadio (groupe RMC/BFM), Cegelec, Materis, pour en citer que certaines. En 2010, Il crée Midas Wealth Management dont il préside toujours actuellement le Conseil d’Administration.

JEAN-MARIE DESCARPENTRIES

NATIONALITÉ FRANÇAISE

Administrateur / Membre du comité d’audit

Mandat auprès de Compagnie Financière Tradition SA: 1ère élection le 7 janvier 1997. Réélu le 21 mai 2024.

Fonctions exercées au 31 décembre 2024 au sein d’organes de direction et de surveillance de corporations, de fondations ou d’établissements importants, suisses ou étrangers, de droit privé et de droit public: Président d’honneur de la FNEGE (France), Administrateur de VIEL & Cie SA (France), Administrateur-Délégué de la Fondation Philippe Descarpentries (Belgique).

Formation: Diplômé de l’École Polytechnique de Paris.

Biographie: Jean-Marie Descarpentries, ex «partner» chez McKinsey, a exercé des fonctions de Direction générale dans de grands groupes industriels européens (Shell (France), Danone (Bénélux), St-Gobain (Espagne/Portugal), Interbrew (Belgique), Ingenico (France)). De 1982 à 1991, il est Président-directeur général de Carnaud Metalbox puis, de 1994 à 1997, Président-directeur général de Bull, dont il assure le redressement et la privatisation.

CHRISTIAN GOECKING

NATIONALITÉ SUISSE

Administrateur / Membre du comité des rémunérations

Mandat auprès de Compagnie Financière Tradition SA: 1ère élection le 7 janvier 1997. Réélu le 21 mai 2024.

Fonctions exercées au 31 décembre 2024 au sein d’organes de direction et de surveillance de corporations, de fondations ou d’établissements importants, suisses ou étrangers, de droit privé et de droit public: Consultant bancaire et financier (Corporate Finance), Administrateur de Carmeuse Trading & Services S.A., filiale à 100% du Groupe belge Carmeuse (world industry leader for the extraction, distribution and trading for lime and limestone).

Formation: Diplômé HEC de l’Université de Lausanne.

Biographie: Christian Goecking exerce depuis 50 ans les métiers de la banque, de la finance et en particulier de l’intermédiation financière. Il a exercé ces métiers auprès de grandes institutions bancaires en Suisse et auprès de brokers anglais à des postes de direction et d’Administrateur délégué. De 1991 à 1993, il a occupé le poste de Directeur de la gestion privée de la banque Julius Baer à Genève. De 1995 à 2019, il a été Vice-Président du Conseil d’administration et Président du comité d’audit de la CIM Banque (Suisse) S.A. à Genève et pendant 20 ans, membre de Conseils d’administration des entités faisant parties du Groupe suisse Berney Associés S.A. (Audit, tax, accounting, advisory firm). Depuis 1993, il exerce activement une activité de management et de conseils auprès de sociétés et d’entreprises suisses et internationales.

CHRISTOPHE HÉMON

NATIONALITÉ FRANÇAISE

Administrateur

Mandat auprès de Compagnie Financière Tradition SA: 1ère élection le 21 mai 2024.

Fonctions exercées au 31 décembre 2024 au sein d’organes de direction et de surveillance de corporations, de fondations ou d’établissements importants, suisses ou étrangers, de droit privé et de droit public: Administrateur de Euronext Clearing Milan, Membre du comité consultatif de Euroclear Bank.

Formation: ESCAE Paris , Finance Comptabilité à l’ISG, Certification SciencesPo / IFA d’administrateur indépendant .

Biographie: Christophe Hémon a rejoint Morgan Stanley en 1993 et a occupé divers postes, tels que: trader en repo à Londres, Directeur des opérations à Paris, et Responsable des opérations pour le bureau continental (Paris, Francfort, Milan, Zurich et Madrid). Il a ensuite pris le poste de Secrétaire Général chez Clearnet en 2003, avant d’être promu PDG de LCH SA en 2004, rôle qu’il a occupé jusqu’en 2023. Parallèlement, Christophe Hémon est devenu Responsable National pour le groupe London Stock Exchange en France, supervisant également les équipes de Refinitiv en France. Christophe Hémon a également été membre du conseil d’administration du groupe LSE au sein du conseil d’Euroclear Bank de 2017 à 2024.

Il est également membre du conseil d’administration de Tradition Ltd UK et membre du comité consultatif d’Euroclear.

MARCO ILLY

NATIONALITÉ SUISSE

Administrateur

Mandat auprès de Compagnie Financière Tradition SA: 1ère élection le 19 mai 2020. Réélu le 21 mai 2024.
Fonctions exercées au 31 décembre 2024 au sein d’organes de direction et de surveillance de corporations, de fondations ou d’établissements importants, suisses ou étrangers, de droit privé et de droit public: Président du Conseil d’administration The Medical Supply Company of Switzerland («MSCS») S.A.

Formation: Diplômé de la Business School de St-Galles, licenciés en gestion d’entreprises et en économie.

Biographie: Marco Illy a passé 30 ans au sein du Crédit Suisse. Après avoir occupés différentes fonctions dont la direction de la division Investment Banking and Securities du Crédit Suisse, il a été co-responsable de la couverture européenne de la banque d’investissement, à Londres, et en 2005, il est responsable des activités de banque d’investissement du Crédit Suisse, en Allemagne. De 2009 à 2016, il est de retour en Suisse en tant que responsable de la banque d’investissement (IBD) du Crédit Suisse. Puis de 2016 à 2018, Marco Illy a été membre de la direction élargie du Crédit Suisse (Switzerland) AG. En 2018, il devient membre du conseil d’administration d’Innosuisse AG.

ROBERT PENNONE

NATIONALITÉ SUISSE

Administrateur / Président du comité d’audit/ Président du comité des rémunérations

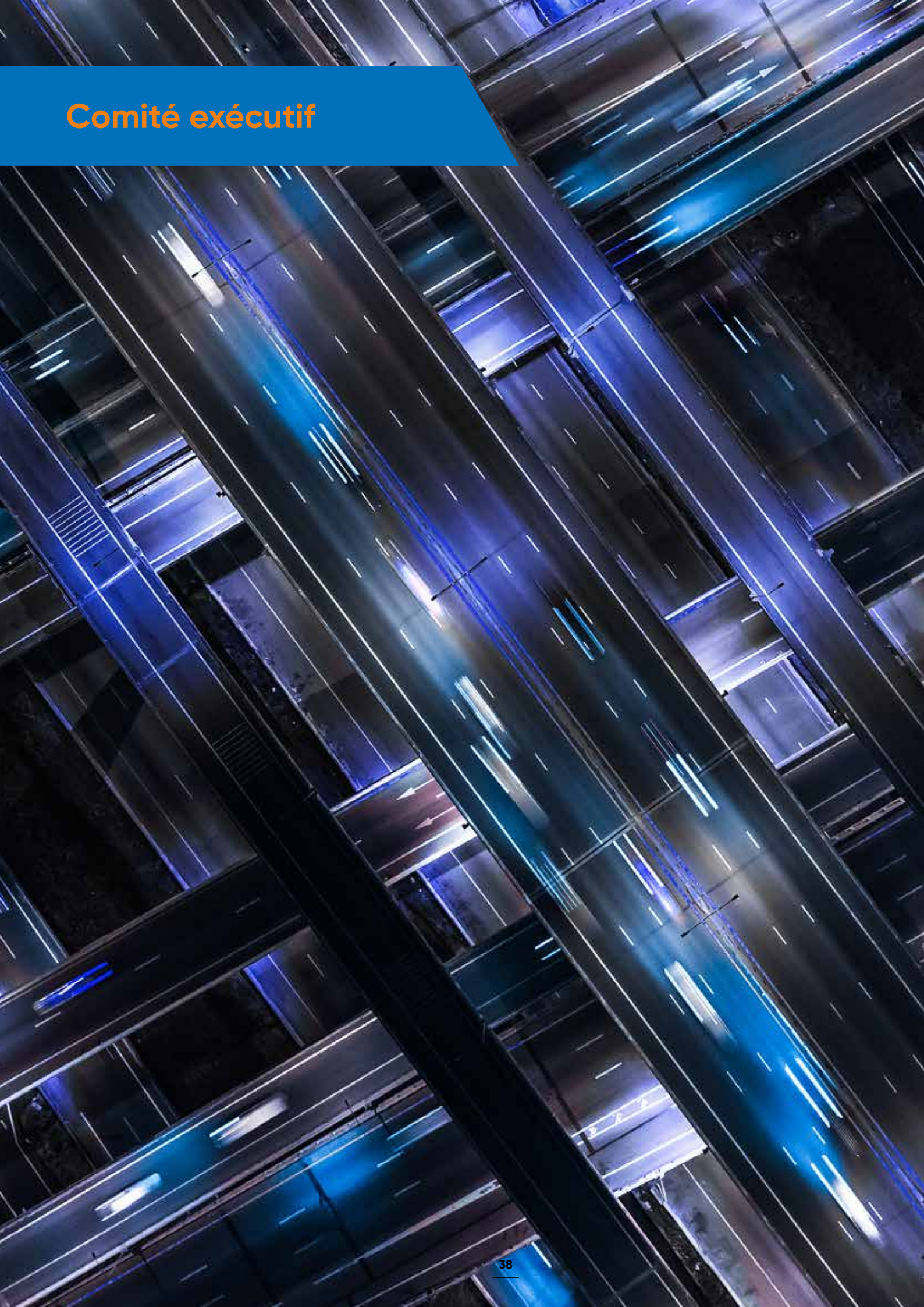
Mandat auprès de Compagnie Financière Tradition SA: 1ère élection le 7 janvier 1997. Réélu le 21 mai 2024.
Fonctions exercées au 31 décembre 2024 au sein d’organes de direction et de surveillance de corporations, de fondations ou d’établissements importants, suisses ou étrangers, de droit privé et de droit public: Président de HPF Holding de Participations de Famille SA (Suisse).

Formation: Expert-comptable diplômé.

Biographie: Robert Pennone devient associé de Deloitte en 1975. De 1979 à 1987, il s’associe avec le cabinet d’avocats Lenz à Genève pour développer la société Revex / Audiba jusqu’à la fusion de cette dernière avec Ernst & Whinney. Il devient alors Administrateur délégué de l’entité suisse jusqu’en 1989 lorsque Ernst & Whinney fusionne avec Arthur Young pour devenir Ernst & Young. De 1989 à la fin de 1993, Robert Pennone est membre du Conseil d’administration et du Comité exécutif d’Ernst & Young. Durant cette période, il fait partie du «Worldwide Banking Committee» et exerce également la fonction de Managing Director d’Ernst & Young M+A Europe. En 1994, Robert Pennone crée Pennone & Partners S.A. et participe au développement de MC Securities Group. En 2004, il devient co-fondateur de GS Banque S.A. Il devient Président du Conseil d’administration en décembre 2013.

AUTRES FONCTIONS

Aucun des administrateurs n’exerce de fonction officielle ou politique au 31 décembre 2024. Aucun des administrateurs n’exerce de fonction de direction opérationnelle au sein du Groupe au 31 décembre 2024.



Comité exécutif

PATRICK COMBES

Assiste au comité exécutif en sa qualité de président du conseil d'administration.

MICHAEL ANDERSON

NATIONALITÉ BRITANNIQUE

Directeur général opérationnel à Londres et bureaux affiliés EMEA

Michael Anderson est titulaire d'une licence en économie de l'University College London. Après avoir effectué son service militaire, il a travaillé dans le secteur bancaire à la Scandinavian Merchant Bank et à First Chicago, principalement en tant que trader sur le marché des changes et des titres à revenu fixe, puis en tant que trésorier de Londres à First City Texas. Il est passé au courtage en 1991, chez Harlow Butlers, avant d'interrompre sa carrière en 2000 pour se lancer dans l'aventure Internet. Il a rejoint TFS en tant que courtier en pétrole en 2001, passant cinq ans aux États-Unis pour y établir et développer les activités pétrolières, avant de revenir à Londres pour gérer les activités pétrolières et énergétiques de TFS en Europe. Après plusieurs années en tant que PDG de TFS Ltd, il a été nommé en 2019 PDG du groupe Tradition London et des bureaux affiliés dans la région EMEA. Il est membre du comité consultatif du marché secondaire de la FCA.

ADRIAN BELL

NATIONALITÉ AUSTRALIENNE

Directeur général opérationnel Asie-Pacifique

Après avoir obtenu son diplôme d'études secondaires à Sydney, Adrian Bell a étudié le japonais et le mandarin en Australie. En 1986, il déménage à Tokyo et commence sa carrière sur les marchés monétaires. Il a travaillé à Tokyo et Singapour en tant que courtier et a ensuite dirigé des unités commerciales japonaises jusqu'à 2002, où il a assumé des responsabilités régionales pour l'Asie. Adrian Bell a supervisé l'expansion de Tradition en Asie et en Australie, englobant désormais tous les principaux marchés de produits dérivés, de titres à revenu fixe, de matières premières et de marchés monétaires de toute la région Asie-Pacifique, où Tradition est désormais connu comme le principal groupe de courtage interprofessionnel.

FRANÇOIS BRISEBOIS

NATIONALITÉ CANADIENNE

Directeur financier du groupe

Francois Brisebois est Directeur Financier du Groupe et membre du Comité Exécutif de Compagnie Financière Tradition depuis 2012. Il a rejoint le Groupe en 2002, d'abord comme Responsable du reporting financier puis à titre de Contrôleur financier du Groupe en 2009. Avant de rejoindre Compagnie Financière Tradition, il a débuté sa carrière chez Ernst & Young acquérant une expérience internationale et développant une expertise en audit et conseil financier, au Canada et en Suisse. Titulaire d'un Baccalauréat en Administration des Affaires et d'une Licence en Sciences Comptables de l'Université Laval (Canada), il est Comptable Professionnel Agréé (CPA) et membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

LARRY ROSENSHEIN

NATIONALITÉ AMÉRICAINE

Directeur général opérationnel (COO) de Tradition Amériques

Larry Rosenshein débuté sa carrière chez Tradition Financial Services en 1987 et s'installe au Japon en 1989 où il prend la responsabilité des Options de change pour l'Asie. En 1998, il est nommé Directeur de TFS Asia et en 2001, Directeur des Opérations de TFS-ICAP Volbroker, premier fournisseur de liquidité dans le domaine des options de change mondiales. En 2008 et 2009, il agit à titre de Co-responsable informatique du Groupe. En août 2009, il est nommé Président de TFS Energy et Responsable des activités de TFS pour la région Amériques. En 2014, il devient COO de Tradition Amériques. Titulaire d'une licence en sciences et systèmes d'information de gestion de l'Université du Delaware et d'un MBA en finance de l'université Fairleigh Dickinson, il est membre du Kappa Alpha Order.

DOMINIQUE VELTER

NATIONALITÉ FRANÇAISE

Directrice du marketing stratégique

Titulaire d'un Master en économie appliquée de l'université Paris-Dauphine (France), Dominique Velter intègre la banque des marchés de Thomson (aujourd'hui Thalès), la BATIF, à sa création en 1986. En 1989, elle est nommée Directrice de la trésorerie et du financement du groupe Bernard HAYOT, spécialiste de la distribution. Titulaire d'un MBA délivré par HEC Paris (France) en 1996, elle rejoint VIEL & Cie, la société mère de Compagnie Financière Tradition SA, pour aider le Président dans ses projets de développement. En 1999, elle crée la société de courtage en ligne de VIEL & Cie, Capitol.fr, dont elle est Présidente-directrice générale jusqu'en avril 2001. Depuis 1997, elle est Directrice du Marketing stratégique de Compagnie Financière Tradition SA.

Les précédents rapports annuels peuvent être consultés sur la page suivante <https://www.tradition.com/financials/reports.aspx>.



Responsabilité sociétale de l'entreprise

CFT EST GUIDÉE PAR DES VALEURS PROFONDES ET DES PRINCIPES ESSENTIELS QUI GOUVERNENT SA GESTION DEPUIS SA CRÉATION:

- Un engagement envers les normes les plus strictes de transparence en tant que société cotée depuis 1973 et en tant qu'émetteur d'obligations depuis 2013;
- Des décisions stratégiques prises dans une perspective de long terme en tant que Groupe familial, toujours centré sur l'action responsable, une solide situation financière et un rendement durable pour les actionnaires;
- L'attraction et la rétention de talents dans un vaste réseau international de bureaux locaux, d'où un personnel hautement qualifié et compétent, un facteur essentiel de succès pour apporter un service de premier plan à ses clients et conserver son avantage compétitif dans un marché en évolution;
- Un engagement envers la réputation, la citoyenneté d'entreprise, la gestion du risque sous toutes ses formes, la conduite professionnelle et le comportement éthique dans un secteur hautement régulé.

Dans un monde en constante évolution, marqué par des défis environnementaux, sociaux et économiques majeurs, la durabilité est devenue un impératif stratégique pour les entreprises. Conscients de sa responsabilité et de son rôle dans la transition vers un avenir plus durable, le Groupe a intégré les principes du développement durable au cœur de sa vision et de ses opérations.

Ce rapport témoigne de notre engagement en faveur d'une croissance responsable, en mettant en lumière les actions mises en place pour renforcer notre gouvernance, favoriser un impact positif sur la société et minimiser notre empreinte écologique. Il reflète également notre volonté de transparence envers nos parties prenantes, en partageant nos avancées, nos défis et nos ambitions pour un futur plus vert et équitable. À travers cette publication, nous souhaitons non seulement rendre compte de nos initiatives, mais aussi inspirer un changement collectif vers des pratiques plus durables. Nous sommes convaincus que la collaboration, l'innovation et l'éthique sont les piliers d'un développement pérenne, et nous réaffirmons notre engagement à intégrer ces valeurs dans toutes nos activités.

NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES ET STRATÉGIE MÉTIER

Modèle économique et liens avec les enjeux de durabilité

CFT se positionne comme un des leaders mondiaux dans l'intermédiation professionnelle et joue un rôle essentiel dans le bon fonctionnement des marchés financiers. L'intermédiaire financière constitue une véritable place de marché, un centre de liquidité et de fixation des prix mettant en relation ses clients pour réaliser des transactions financières sur une large gamme de produits financiers et non financiers. En tant qu'intermédiaire neutre et indépendant, CFT fournit des infrastructures de marché et contribue à l'établissement d'un écosystème financier équitable, ouvert et durable.

RESSOURCES

CLIENTS **+7 500**

COLLABORATEURS **+2 400**

PRÉSENCE **+30** PAYS

CRÉATION DE VALEURS

CHIFFRE D'AFFAIRE **1 052** MCHF

RÉSULTAT NET **123** MCHF

CAPITAUX PROPRES **506** MCHF

MÉTIER

MISE EN RELATION

LIQUIDITÉ DES MARCHÉS

FORMATION DES PRIX

INFORMATION ET TRANSPARENCE

DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES

CONTRIBUTION À L'EFFICIENCE DES MARCHÉS

« CFT est guidée par des valeurs profondes et des principes essentiels qui gouvernent sa gestion depuis sa création. »

La société propose des services d'exécution hi touch, hybrides et électroniques, ainsi que des services d'information. Elle favorise la formation des prix et la liquidité transactionnelle sur une diversité de classes d'actifs financiers et de matières premières, couvrant les instruments au comptant et dérivés, des transactions allant des plus simples aux plus complexes.

L'excellence du service client constitue un axe central des activités de CFT. Sa clientèle comprend les grandes banques commerciales et d'investissement, des hedge funds, des gérants d'actifs et de grandes entreprises.

Par son action, Tradition aide ses clients à gérer les déséquilibres entre offre et demande ainsi que les situations de crise sur les marchés, leur offrant une plateforme sans conflit d'intérêts et hautement efficace pour négocier, compenser des positions ou transférer des risques.

CFT joue un rôle actif dans le développement de marchés secondaires dynamiques, tant dans les économies émergentes que pour de nouveaux instruments financiers.

Son activité repose sur la fourniture de liquidité et de données de marché, dans un secteur hautement concurrentiel. Depuis sa création, CFT a su s'adapter à l'évolution des réglementations et aux progrès technologiques, renforçant ainsi sa capacité à intégrer des normes de gouvernance, sociales et environnementales en phase avec les attentes de ses parties prenantes (régulateurs, clients, fournisseurs, investisseurs, employés, partenaires, etc.).

Le Groupe poursuit une stratégie de croissance visant à atteindre une taille critique, afin de se positionner comme un acteur international de premier plan intégrant l'éthique des affaires au cœur de ses activités. Devenir un acteur global implique une couverture géographique et une gamme de produits aussi large que possible. Toutefois, Tradition préserve une approche décentralisée, en implantant des structures locales et en s'entourant de collaborateurs issus des marchés concernés.

L'organisation repose sur un management par région (Amériques, Asie-Pacifique, EMEA) et une gestion responsable des ressources humaines.

En outre, CFT considère l'intégration des critères de durabilité comme un axe essentiel de son développement, visant à améliorer la performance, identifier de nouvelles opportunités et créer de la valeur pour ses parties prenantes.

Deux axes stratégiques sont fortement liés aux enjeux de durabilité.

Le premier axe est lié au développement des activités relatives aux produits financiers dans le secteur de l'énergie.

Au cours des dernières années, via ses enseignes Tradition Green et Tradition Energy, CFT investit dans les services qui permettent de faciliter les projets de décarbonation de l'économie. L'objectif est de faire croître ces activités sur des énergies durables en fonction de la demande des clients du Groupe pour ces instruments financiers.

Tradition Green apporte son expertise sur les marchés de l'environnement, avec des services professionnels de courtage, des conseils innovants, des acquisitions financières et des financements de projets sur les marchés de la biomasse, des biocarburants, des énergies renouvelables et du carbone. Les services de courtage de produits environnementaux sont proposés à Londres, New York, Milan et Santiago, avec une assistance locale assurée par 25 autres bureaux. Tradition Green propose des services sur une large gamme de produits sur les marchés financiers comprenant les quotas d'émission de carbone et les crédits carbone, la biomasse, les biocarburants, les énergies renouvelables et le plastique pour le recyclage.

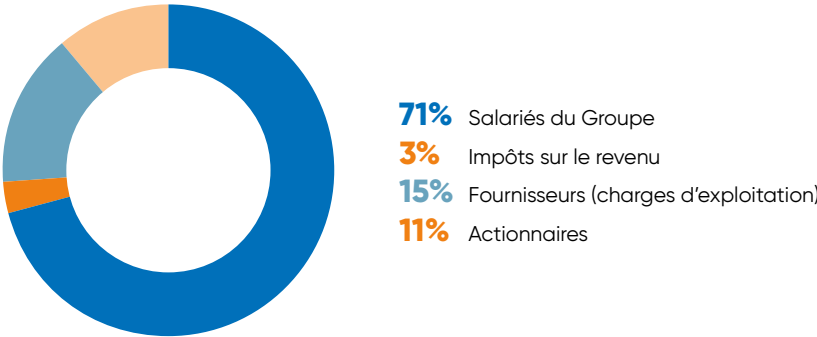
Tradition Energy se place sur le marché américain comme le consultant indépendant le plus important et le plus expérimenté en matière de gestion des risques énergétiques, d'approvisionnement et de solutions de développement durable. Elle assiste ses clients dans la gestion de leurs dépenses énergétiques, met en œuvre des solutions d'énergie renouvelable et élabore des stratégies intégrées de développement durable afin de réduire leur empreinte carbone. Tradition Energy fournit un ensemble intégré de processus, d'outils et de capacités opérationnels pour réduire les coûts d'énergie, améliorer les offres alternatives et gérer les risques associés.

Par ailleurs, grâce à son positionnement mondial de premier plan dans le courtage sur les marchés de l'énergie, CFT a fortement développé ses activités dans les énergies renouvelables et les crédits carbone depuis la création de ces segments de marché. En tant que courtier obligataire, elle joue un rôle actif sur les marchés secondaires des obligations vertes que divers pays ont récemment commencé à émettre.

En outre, Tradition a procédé à la fermeture de son dernier desk charbon et reste à l'écoute des opportunités pour décarboner son offre de produits sur les marchés de l'énergie. Le Groupe est exposé aux énergies fossiles principalement via ses activités d'intermédiation sur les produits dérivés listés liés au gaz et au pétrole.

L'autre pilier de la stratégie du Groupe lié aux enjeux de durabilité est la transformation numérique. Historiquement au cœur du modèle d'affaire, l'utilisation des outils informatiques augmente avec l'exploitation croissante de données et puissance de calcul dans le cadre de services spécialisés en «data science», et de nouveaux services de distribution de données financières, activité incarnée entre autres par Tradition Data. Cette transformation implique une vigilance accrue sur l'empreinte carbone des infrastructures informatiques et sur la gestion des ressources énergétiques du Groupe.

Par ailleurs, les activités du Groupe reposent sur les compétences spécifiques et le niveau de technicité élevé de son capital humain. La rétention de ses talents est un enjeu social majeur pour CFT. Son importance se reflète dans le partage de la valeur ajoutée de la société dont une partie considérable est distribuée aux salariés.

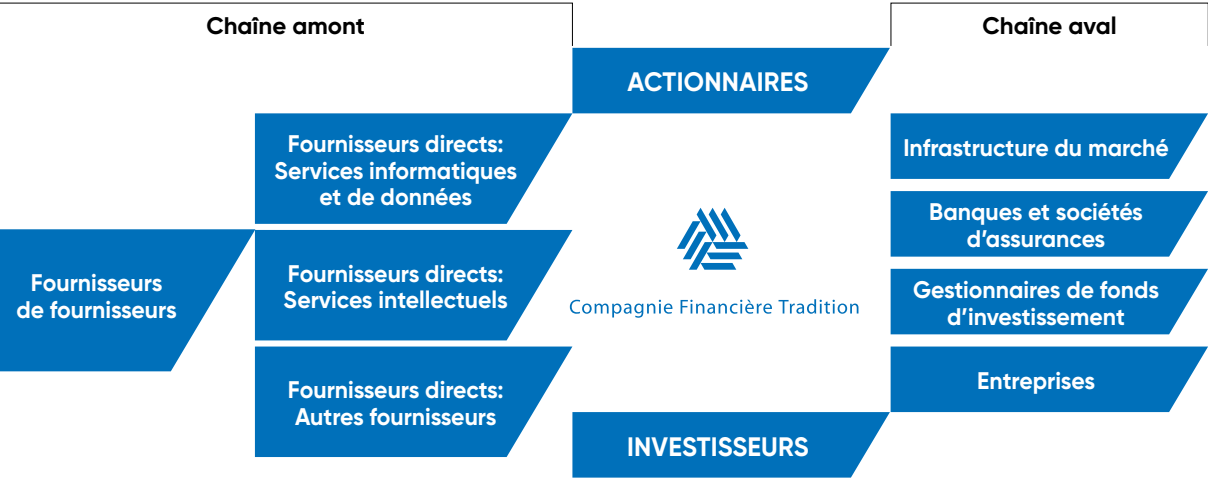


Le Groupe est présent partout dans le monde, ce qui lui permet de répondre à une demande de clients internationaux. La diversité constitue également un élément clé dans l'évolution du Groupe, car elle lui permet de bénéficier de différents points de vue et d'expériences pour innover et améliorer ses services.

Enfin, l'intermédiation financière opérant dans un environnement hautement réglementé, la conformité et la gestion des risques de réputation sont au cœur des dispositifs de contrôle du Groupe. CFT veille scrupuleusement à respecter les réglementations en vigueur et à préserver sa réputation auprès de ses clients et partenaires.

CHAÎNE DE VALEUR ET PARTIES PRENANTES

La chaîne de valeur des activités du Groupe s'organise comme suit:



En amont, les principaux fournisseurs des entités opérationnelles du Groupe sont des prestataires de services techniques, financiers ou intellectuels.

Les activités du Groupe, principalement axées sur l'exécution d'ordres ou d'instructions sur les marchés financiers ainsi que sur la vente d'informations, nécessitent des infrastructures techniques conséquentes et le recours à de nombreux fournisseurs. Dans un secteur en constante évolution, les développements technologiques constituent un atout concurrentiel majeur, impliquant à la fois des investissements en matériel informatique et le soutien de prestataires spécialisés.

En aval, on retrouve l'infrastructure des marchés sur lesquels le Groupe opère ainsi que les clients des entités du Groupe, composés d'institutionnels et d'entreprises dans le cadre de la relation commerciale.

Les investissements représentent des investissements minoritaires réalisés par le Groupe avec des objectifs stratégiques soit de mise en place de synergies, soit de rendement sur la valeur des investissements.

Les actionnaires de CFT accompagnent le développement du Groupe en contribuant à sa valorisation.

Le métier exercé par le Groupe mobilise des équipes à la fois dans les salles de marché et dans les fonctions de support essentielles à la bonne réalisation des opérations.

La structuration d'un écosystème robuste, composé de collaborateurs hautement qualifiés et de fournisseurs de qualité, vise à attirer et fidéliser les clients afin d'assurer la croissance et la rentabilité du Groupe. La mise en conformité des activités réglementées et le contrôle des coûts sont des impératifs incontournables dans l'exercice de ses activités.

Le Groupe a identifié les principales parties prenantes en fonction de leur relation avec l'entreprise dans la chaîne de valeur, afin d'intégrer leur point de vue dans l'analyse des enjeux de durabilité.

Parties prenantes	Nature des relations avec CFT	Influence
Actionnaires	Apporteurs de capitaux	Importance élevée en raison de leur rôle dans la gouvernance et les flux de capitaux
Clients	Utilisateurs des services de CFT	Importance élevée, stimulation de la génération de revenus
Employés	Effectif au sein des entité de CFT	Importance très élevée Les salariés sont approchés en tant que parties prenantes concernées pour discuter de leur propre problème de main-d'œuvre, mais aussi en tant qu'experts en la matière (responsables des ressources humaines, des risques, de l'informatique, des opérations, etc.) pour contribuer à l'analyse ascendante de tous les problèmes.
Représentants du personnel	Syndicats et entités de représentation collective	Importance élevée localement mais moyenne au niveau du Groupe, n'influençant la gestion interne des effectifs qu'en Europe
Fournisseurs	Fournisseurs de technologie, de services et de soutien opérationnel	Importance élevée, au cœur des principales activités opérationnelles
Régulateurs	Organismes de réglementation régissant la conformité en matière d'activité et de développement durable	Importance élevée en raison des exigences réglementaires et des besoins en matière de conformité
Concurrents	Concurrents sur le marché de l'intermédiation	Faible importance, essentiel pour l'étalonnage des performances et la comparaison stratégique
Investisseurs	Sociétés dans lesquelles CFT détient des participations	Faible importance en raison de leur seule influence sur la stratégie de diversification et le rendement des investissements

Aucune interaction pertinente avec d'autres utilisateurs potentiels de la déclaration de durabilité tels que les communautés locales ou les organisations non gouvernementales (ONG) n'a été identifiée dans la chaîne de valeur du Groupe.

Différentes approches permettent de consulter régulièrement les parties prenantes:

- Les actionnaires de CFT sont rencontrés, écoutés et consultés lors de la tenue des assemblées générales une fois par an. Les résultats des votes des actionnaires aux différentes résolutions présentées en assemblée générale sont analysés et commentés au conseil d'administration
- Les salariés sont consultés sur différents thèmes dans la cadre du processus d'évaluation annuelle ou de tenue de réunions avec les organes sociaux notamment en France.
- Les clients sont entendus dans le cadre des relations clients et le contact au quotidien avec des opérateurs.
- Des réunions sont tenues régulièrement avec les fournisseurs importants afin d'évoquer la qualité des services.

Dans le cadre de son analyse des enjeux de durabilité, le Groupe a fait évoluer ses processus d'intégration du point de vue des parties prenantes afin d'évaluer ses impacts externes, ainsi que ses risques et opportunités internes. Depuis trois ans, deux approches complémentaires, plus spécifiquement axées sur la durabilité, sont mises en œuvre de manière itérative: une approche descendante et une approche ascendante.

L'essence de ces approches repose, d'une part, sur la consultation des parties prenantes externes afin d'identifier les enjeux de durabilité jugés importants de leur point de vue, sans restriction de sujet, et d'autre part, sur l'approfondissement de l'analyse des impacts, risques et opportunités («IRO») évalués par les experts internes du Groupe.

L'approche descendante vise à affiner et compléter la vision externe des enjeux matériels impactant Tradition. Dans ce cadre, les parties prenantes externes – actionnaires, clients, fournisseurs et bénéficiaires d'investissements – sont consultées, et les publications des régulateurs et des concurrents sont analysées pour identifier les principales attentes et préoccupations en matière de durabilité dans l'écosystème du Groupe.

Cette approche, aussi ouverte que possible, permet non seulement d'identifier de nouveaux enjeux potentiels liés à la durabilité, mais également d'obtenir un retour d'information sur la stratégie du Groupe en la matière, dans une logique d'amélioration continue.

Les résultats de ces consultations sont évalués en fonction de l'importance de chaque partie prenante, déterminée par son niveau d'influence sur le capital, les opérations et les objectifs stratégiques du Groupe.

L'engagement des parties prenantes internes repose quant à lui sur des ateliers structurés impliquant des représentants des entités opérationnelles du Groupe. Ces ateliers se concentrent sur l'évaluation des risques opérationnels et financiers, l'identification des opportunités métiers et l'analyse des impacts sur l'environnement et les personnes.

Les participants sont sélectionnés en fonction de leur expertise et de leur rôle au sein de l'organisation:

- Les représentants IT évaluent les risques et les impacts liés aux opérations supportant le métier, grâce à leur maîtrise de l'infrastructure technologique de l'entreprise.
- Les gestionnaires de risques sont chargés d'identifier et de quantifier les risques, conformément au cadre de gestion des risques du Groupe, en s'appuyant sur leur expertise en matière de méthodologies d'évaluation des risques.
- Les représentants du métier se concentrent sur l'identification et la quantification des risques et opportunités financières, en s'appuyant sur leur connaissance des tendances du marché et des stratégies commerciales.
- Les représentants des employés et des ressources humaines contribuent à l'identification et à la quantification des enjeux sociaux.
- Les questions relatives aux fournisseurs sont traitées par les acheteurs- essentiellement IT- et les personnes en charge de leur sélection.
- Les questions juridiques sont traitées par des fonctions selon le sujet (social par les Ressources Humaines, comptabilité par la Finance, éthique par la Conformité).
- Une équipe de consultants externes apportent son expertise sur les questions de durabilité et de responsabilité des entreprises.

Ces ateliers constituent également un espace d'échange sur les évolutions des politiques internes et les actions à mettre en place pour assurer l'alignement du Groupe avec ses objectifs en matière de développement durable. Afin de garantir une implication éclairée, tous les participants bénéficient préalablement de sessions de formation sur les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance.

IRO matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Suite aux consultations des parties prenantes internes et externes, une matrice de double matérialité des IRO est construite sur la base des paramètres suivants:

- Le modèle d'affaires du Groupe
- Les normes publiées par l'ESRS applicables aux banques d'investissement et les sociétés de courtage et les objectifs de développement durable des Nations unies
- La perception du Groupe des priorités des parties prenantes.

La matrice met en avant comme enjeux prioritaires les sujets de gouvernance et sociaux. Les trois piliers majeurs au cœur de la double matérialité sont les suivants, par ordre concentrique de la chaîne de valeur:

- Dans un contexte de marché financier exigeant – la prédominance des enjeux réglementaires et la nécessité d'un suivi rigoureux des risques de conformité.
- Sur le périmètre opérationnel direct – les impacts et risques sociaux liés à la diversité, ainsi qu'à la pérennisation de l'expertise des employés hautement qualifiés.
- Tout au long de la chaîne de valeur – les services numériques – consommés, opérés et vendus – qui soulèvent des enjeux environnementaux, notamment en matière d'énergie et de climat Ces enjeux impliquent la maîtrise des risques liés aux potentielles interruptions de service et la limitation émissions de gaz à effet de serre.

Les détails des IRO matériels, ainsi que leur gestion sont présentés dans les sections ci-dessous dédiées à chaque thème.

Gouvernance

Les activités financières étant fortement régulées, la culture d'entreprise et les politiques de conduite des affaires occupent une place centrale dans la gestion des opérations et des risques du Groupe depuis sa création. Ces enjeux incluent notamment l'éthique et la conformité des activités, la confiance et la satisfaction des clients, la protection des données ainsi que la gestion des risques de réputation. Parmi ces priorités, les risques de corruption figurent parmi les plus importants.

En lien avec les enjeux sociaux évoqués plus bas, notamment en matière d'expertise, une attention particulière est portée sur le plan de succession.

Par ailleurs, bien que le Groupe veille à garantir son indépendance et la souveraineté de ses données en internalisant autant que possible ses processus et infrastructures numériques, il demeure dépendant de fournisseurs de services de haut niveau, souvent issus d'acteurs dominants du marché.

Enfin, la transparence sur la stratégie en matière de durabilité est un enjeu clé pour certains investisseurs et prêteurs majeurs. Elle représente également une opportunité stratégique, notamment en Europe, pour accéder à de meilleures conditions de financement.

La liste des IRO liés aux enjeux de gouvernance identifiés comme ayant un niveau de matérialité moyen ou élevé et par conséquent considérés comme prioritaires est la suivante:

Enjeux	Thème	Description de l'IRO	Type d'IRO (Impact positif/ Impact négatif/ Risque/ Opportunité)
Conduite des affaires	Culture d'entreprise	Politique de durabilité ambitieuse, assise sur une gouvernance solide rehaussant l'image de l'entreprise auprès des investisseurs	O
		Une politique éthique non-transparente et non-proactive entraînant une perte de la confiance des clients	R
		Perte ou mauvaise gestion des données des clients entraînant des sanctions, une perte de confiance des clients et un préjudice réputationnel	R
		Conflits d'intérêts ou comportement ne respectant pas le code d'éthique exposant l'entreprise à des sanctions	R
		Difficultés à mettre en œuvre de nouvelles réglementations exposant l'entreprise à des sanctions ou pertes d'agrément	R
		Litige juridique avec des clients ou partenaires liés à un non-respect de contrat ou comportement non-éthique	R
		Manque d'expérience ou d'expertise de l'encadrement ou incapacité à transmettre le savoir entraînant le désengagement des employés, l'augmentation du turnover et la fragilisation de la résilience et la compétitivité de l'entreprise à long terme	R
	Protection des lanceurs d'alerte	Non-respect de la réglementation sur les lanceurs d'alerte ou absence de signalements en raison de la peur de répercussions (pression, licenciement) sur les lanceurs d'alerte entraînant des sanctions	R
	Corruption et versement de pots-de-vin	Politiques anti-corruption not suffisamment robustes et manque de formations régulières garantissant une prise de décision impartiale et une gouvernance efficace exposant l'entreprise à des sanctions	R
	Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques en matière de paiement	Risque d'augmentation de coûts imposés par les grands fournisseurs non dépendants de l'entreprise	R

Social

L'ensemble des effectifs internes du Groupe est composé d'employés hautement qualifiés, spécialisés dans la prestation de services intellectuels. Le Groupe n'est donc pas directement exposé aux problématiques de travail forcé ou de travail des enfants.

Le secteur d'activité, par nature stressant et historiquement à dominante masculine, peut entraîner des impacts psychologiques ainsi que des risques de discrimination.

L'inclusion culturelle constitue également un enjeu majeur, compte tenu de la diversité des implantations et des mobilités géographiques du Groupe. Ces impacts potentiels sont associés à des risques de réputation, de conformité et juridiques jugés significatifs.

Par ailleurs, le maintien du niveau d'expertise, la fidélisation des talents et les besoins en formation sont considérés comme des enjeux critiques pour le Groupe.

S'agissant des fournisseurs directs, qui proposent principalement des prestations intellectuelles et des services numériques, les risques sociaux et impacts négatifs ne sont pas considérés comme matériels. Toutefois, le devoir de vigilance en matière de droits humains reste un point d'attention, notamment concernant certains prestataires de services annexes (intendance) opérant dans des pays à faibles normes sociales, ainsi que les fournisseurs situés en bout de chaîne dans le secteur du numérique.

La liste des IRO liés aux enjeux sociaux identifiés comme ayant un niveau de matérialité moyen ou élevé et par conséquent considérés comme prioritaires est la suivante:

Enjeux	Thème	Description de l'IRO	Type d'IRO (Impact positif/ Impact négatif/ Risque/ Opportunité)
Effectifs de l'entreprise	Conditions de travail	Flexibilité dans l'organisation du travail permettant un meilleur équilibre entre vie personnelle et professionnelle, tout en préservant le lien social	I+
		Absence de flexibilité, reconnaissance ou opportunités de développement entraînant des départs, affectant la rétention des talents et la continuité	R
		Litige juridique, risque de réputation et sanctions liés au non-respect des réglementations (sécurité, vie privée, équité salariale, salaire décent, temps de travail, discrimination)	R
	Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Formation régulière jugée essentielle pour maintenir les compétences des employés	I+
		Culture inclusive, qui promeut la diversité de genre, notamment dans les postes de direction	I+
		Impact psychologique et social d'actes discriminatoires (discrimination ethnique/de genre/ d'âge à l'embauche ou dans les opérations)	I-
		Risques réglementaires et d'image dus aux actes de discrimination	R

Environnement

Avec un modèle d’affaire axé sur la prestation de service intellectuel, les questions relatives à l’environnement ne sont pas prédominantes. Toutefois, l’intensité de la numérisation du modèle d’affaires confère une importance croissante aux questions liées au changement climatique et à l’économie circulaire.

Les services numériques et le traitement des données étant au cœur de l’activité du Groupe, toute interruption pourrait compromettre son bon fonctionnement. L’analyse des risques opérationnels a mis en évidence une exposition significative aux risques climatiques physiques à moyen et long terme dans certaines localisations, notamment le risque d’inondation touchant certains bureaux et centres de données. Pour atténuer ces vulnérabilités, plusieurs mesures ont été mises en place ou sont en cours de déploiement, telles que la migration des serveurs internes vers des infrastructures de colocation sécurisées et la virtualisation des postes de travail («Virtual Desktop Infrastructure»), réduisant ainsi considérablement le risque résiduel direct.

Les impacts environnementaux liés à l’infrastructure numérique sont majeurs tout au long de la chaîne de valeur. L’énergie consommée et les émissions associées, ainsi que l’empreinte énergétique des infrastructures («énergie grise»), représentent environ la moitié des émissions totales du Groupe. Par ailleurs, la demande en matériel contribue à l’exploitation des ressources métalliques, dans un secteur structurellement peu adapté aux principes de l’économie circulaire.

La liste des IRO liés aux enjeux environnementaux identifiés comme ayant un niveau de matérialité moyen ou élevé et par conséquent considérés comme prioritaires est la suivante:

Enjeux	Thème	Description de l'IRO	Type d'IRO (Impact positif/ Impact négatif/ Risque/ Opportunité)
Changement climatique	Adaptation au changement climatique	Bureaux et centres de données mis en péril par des événements extrêmes ne permettant plus d’assurer les activités.	R
	Atténuation du changement climatique	Risque de sortie des investisseurs en raison de l'absence de stratégie climat	R
		Émissions de GES contribuant au réchauffement climatique, et à l'encontre des objectifs de l'accord de Paris	I-
	Énergie	Exposition à la hausse des coûts opérationnels en raison de la hausse du prix de l'énergie / Opportunité aussi de baisser les coûts opérationnels	R/O
		Délestages interrompant l'activité des plateformes électroniques, internes et fournisseurs	R
Économie circulaire	Déchets	Déchets électroniques des infrastructures numériques structurellement mal gérés	I-
	Ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources	Consommation de ressources, en particulier en métaux, mais aussi en eau dans la construction des infrastructures numériques.	I-

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES PARTIES PRENANTES DANS LA GESTION DES ENJEUX DE DURABILITÉ

Une gouvernance efficace au niveau des structures opérationnelles du Groupe assure la transposition des orientations stratégiques et la gestion des IRO.

Pour apporter des réponses concrètes aux enjeux de durabilité, le Groupe met en place une gouvernance structurée, s'appuyant sur l'organisation établie historiquement dans le cadre de son fonctionnement.

Les enjeux de durabilité sont pris en charge au plus haut niveau de l'organisation, par le Conseil d'administration, responsable de l'élaboration de la stratégie à long terme du Groupe, de l'identification des opportunités, impacts et risques relatifs à la durabilité et des principes de leur gestion, ainsi que des mesures prises en conséquence.

Le Groupe veille à l'indépendance de son Conseil d'administration, composé d'administrateurs expérimentés, attentifs aux intérêts du Groupe et de l'ensemble de ses actionnaires. Tous les administrateurs sont soumis à des règles et procédures strictes en matière d'éthique et de conduite, notamment concernant les conflits d'intérêts, la confidentialité et le devoir de diligence.

Deux comités du Conseil d'administration participent à la gouvernance du dispositif en matière de durabilité selon leur champ responsabilités: le Comité d’audit et le Comité des rémunérations.

Le Comité d'audit assiste le Conseil d'administration dans la surveillance des processus visant à assurer la conformité aux lois et les réglementations et veille à ce que le Groupe respecte les prochaines échéances réglementaires.

Le Comité de rémunération supervise l'application des principes de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Tradition, en tenant compte des enjeux et de la politique de durabilité du Groupe. Ces principes reposent sur les critères d'exhaustivité, d'équilibre, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence définis par le Conseil d'administration.

Une gouvernance efficace au sein des structures opérationnelles régionales de CFT assure la transposition des orientations stratégiques.

Le Conseil d'administration délègue aux Directions générales, dans le respect des orientations stratégiques à long terme, la mise en œuvre de la stratégie de durabilité, ainsi que l'application de la gestion opérationnelle du dispositif. Cette mise en œuvre repose notamment sur la cartographie des risques, impacts et opportunités.

Les Directions générales jouent un rôle actif dans la diffusion d'une culture de durabilité au sein de leurs structures locales respectives et dans l'exécution de l'engagement du Groupe à mettre en place un dispositif robuste, intégrant les considérations de durabilité dans la gestion de ses risques, le processus de prise de décision et les activités quotidiennes.

Un réseau de responsables conformité et gestion des risques analyse et évalue les risques. Ils rendent compte périodiquement aux instances dirigeantes de l'évolution des risques existants et l'émergence de nouveaux risques en proposant, le cas échéant, une adaptation du dispositif en fonction l'environnement et des attentes des parties prenantes locales.

Des rapports réguliers sur un certain nombre d'indicateurs de gouvernance prioritaires sont transmis au responsable de la conformité et du risque opérationnel de CFT. Ce dernier est chargé de l'examen régulier du dispositif de durabilité et des initiatives à l'échelle de la maison mère, et anime un groupe de travail interne dédié à ces sujets.

Ce groupe de travail définit la politique de durabilité en s'appuyant sur la cartographie des risques du Groupe et l'évaluation de la double matérialité. Ses conclusions font l'objet de discussions avec les instances de gouvernance des entités opérationnelles.

Afin de renforcer les compétences des membres des instances de gouvernance ainsi que du réseau de responsables conformité et gestion des risques en matière de durabilité, CFT a organisé des sessions de sensibilisation en collaboration avec un cabinet externe spécialisé.

En 2023, ces sessions ont été dispensées à l'ensemble des membres du Conseil d'administration, aux comités d'audit (du Groupe et régionaux) ainsi qu'au Comité des rémunérations de CFT. Elles auront lieu tous les deux ans, la prochaine édition étant prévue pour 2025.

Ces formations ont porté principalement sur:

- Le rappel des notions liés à la durabilité,
- La réglementation applicable et à venir,
- Le climat: impacts, risques, opportunités et transition.

Des formations ont également été organisées pour les principaux managers des différentes zones géographiques et les représentants des fonctions clés (Compliance, IT, Ressources Humaines, Finance). Elles favorisent une montée en compétence progressive sur les enjeux de durabilité et couvrent aujourd'hui un nombre significatif de responsables et managers sur l'ensemble des sites opérationnels du Groupe.

GOUVERNANCE

Politique en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise

L'intégration des performances environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans le processus décisionnel est devenue un facteur essentiel sur les marchés, reflétant une croissance durable des entreprises. Dans un environnement réglementaire strictement appliqué, Tradition met en place les meilleures pratiques et politiques de gouvernance afin de servir les intérêts à long terme du Groupe et de ses actionnaires, tout en intégrant les défis sociaux et environnementaux inhérents à ses activités.

Présent dans plus de 30 pays, Tradition s'appuie sur des collaborateurs formés aux réglementations locales afin d'assurer leur bonne application. Le management local, fort de son expérience et de ses compétences, anticipe les objectifs et transmet les connaissances essentielles aux équipes chargées de leur mise en œuvre.

L'enjeu majeur pour Tradition repose sur la culture d'entreprise, incluant l'éthique des affaires, la transparence et la conformité avec la réglementation des pays où le Groupe opère.

Le Groupe s'engage à maintenir des normes éthiques et d'intégrité élevées. Il reconnaît que les entreprises capables d'assurer une conformité réglementaire rigoureuse et de fournir des services conformes aux standards les plus exigeants du secteur bénéficient d'une relation de confiance accrue avec leurs clients, favorisant ainsi la croissance des revenus et la préservation de la valeur actionnariale.

La politique d'éthique de Tradition repose sur une approche prenant en compte les attentes et intérêts spécifiques de chaque partie prenante:

- Employés: développement professionnel, équité, et environnement de travail sûr et respectueux.
- Clients: excellence du service, confidentialité absolue et impartialité dans les affaires.
- Fournisseurs: processus de sélection équitables, transparence et respect des engagements contractuels.
- Investisseurs: transparence de l'information et performance durable.
- Société: respect des droits de l'homme dans la chaîne de valeur et réduction de l'empreinte écologique.

La mise en œuvre effective de cette politique repose sur un dispositif de communication et de contrôle.

De par l'indépendance des acteurs opérationnels et du management, et leur connaissance des règles d'intégrité, les processus décisionnels sont guidés par l'intérêt du client excluant tout conflit avec des intérêts propres d'autres parties prenantes internes ou externes.

Le Groupe dispose d'une gouvernance forte, suivie et évaluée trimestriellement au travers d'indicateurs de conformité des pratiques dans ses filiales et des recommandations des organes de contrôles internes (audit et contrôle permanent) et externes (audit et régulateurs le cas échéant).

Le code d'éthique et le code de conduite anti-corruption, les deux principaux piliers de la politique éthique du Groupe, fournissent à tous les employés des règles sur les bonnes pratiques et le bon comportement à adopter dans les affaires. Ils sont complétés par des politiques plus détaillées du Groupe, telles que les politiques relatives à la lutte contre la corruption, à la sécurité financière, aux conflits d'intérêts, ainsi que par d'autres politiques et lignes directrices du Groupe et locales.

La politique de lutte contre la corruption détaille les piliers d'un dispositif anti-corruption solide basé sur les risques de corruption identifiés au niveau du Groupe.

Une attention particulière est accordée à l'exposition potentielle aux agents publics, les relations avec les tiers, le recrutement, les cadeaux et les divertissements, la diligence raisonnable en matière de conformité dans le cadre des activités d'acquisition, des dons et des parrainages, des activités de lobbying, des paiements de facilitation. La politique du Groupe sur les conflits d'intérêts définit les dispositions relatives à l'identification et à la gestion des conflits d'intérêts. Des exemples pratiques et des scénarios de conflits d'intérêts sont fournis pour aider les employés à identifier les situations à risque et à réagir de manière adéquate et conforme à la politique.

La politique de lutte contre les abus de marché vise à protéger les clients des situations dans lesquelles l'information n'est pas disponible de manière égale pour eux et empêcher que certaines parties utilisent des informations qui ne sont pas dans le domaine public pour spéculer sur le marché.

La politique en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme a pour objectif d'informer chacun des employés du Groupe de ses devoirs en vertu des lois et règlements en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que des mesures prises en application de ces règlements par la direction du Groupe.

Afin de prévenir toute situation dans laquelle le Groupe, à travers ses filiales ou succursales, pourrait servir de véhicule de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme, il a mis en place des systèmes de contrôle pour prévenir et détecter l'utilisation illicite ou la tentative d'utilisation de ses produits ou services à ces fins, en conformité avec les obligations légales et réglementaires en la matière.

La gouvernance porte également sur les fournisseurs. La politique du Groupe de gestion des risques relatifs au tiers englobe les règles de gestion des relations avec les fournisseurs commençant par une analyse détaillée menée dans le cadre de l'entrée en relation avec de nouveaux fournisseurs via un processus de KYS («Know Your Suppliers»). Cette analyse couvre, entre autres, une série de questions s'inscrivant dans le cadre des règles éthiques du Groupe.

Le Groupe a également mis en place un dispositif de recueil et de traitement des alertes permettant aux employées des filiales de signaler un fait grave et non conforme aux règles qui gouvernent la conduite des activités du Groupe. Plusieurs canaux de signalement existent, permettant de remonter toute violation potentielle: la voie hiérarchique traditionnelle, les services des Ressources Humaines, le département Compliance, et un Comité d'éthique dédié accessible via une adresse électronique générique.

Les lanceurs d'alerte bénéficient d'une protection et ne peuvent être exclu d'une procédure de recrutement ou de l'accès à une formation professionnelle, ni être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une discrimination.

Toute dénonciation fait l'objet d'une enquête, et les violations des politiques internes font l'objet de sanctions disciplinaires appropriées, pouvant aller jusqu'au licenciement, voire à des poursuites judiciaires en cas d'infractions pénales.

Chaque collaborateur reçoit une formation sur l'éthique et à l'intégrité des affaires lors de son intégration et annuellement par la suite.

De fait, le Groupe Tradition n'est rendu coupable d'aucune sanction concernant des comportements de fraude, de délit d'initié, d'abus de confiance ou autres comportements pouvant entraver l'intégrité des activités du Groupe.

CFT est à l'écoute des régulateurs et s'assure de la bonne qualité des relations locales pour l'anticipation et la mise en œuvre des évolutions. Les relations avec les régulateurs en 2024 ont été stables dans un environnement habituel, sans préoccupations spécifiques.

Les comités d'audit (locaux et du Groupe) recensent et s'assurent du traitement de toute recommandation issue d'éventuels audits des régulateurs.

L'environnement réglementaire et juridique est pris en compte et évalué dans tout développement d'activités de CFT. Des comités de validation des nouvelles initiatives sont organisés en local afin d'examiner et proposer les mesures pour assurer l'alignement avec les réglementations en cours avant l'approbation du lancement d'activités par les entités. Les nouveaux produits et activités sont suivis par ailleurs en central dans le rapport trimestriel de conformité afin de s'assurer de la compatibilité avec les politiques du Groupe.

Outre le respect des réglementations relatives à la sécurité financière et l'éthique des affaires, assurer la conformité avec les réglementations relatives à la durabilité de l'entreprise et de son modèle d'affaire est un enjeu majeur pour Tradition, qui s'attache à garantir des relations sur le long terme, mutuellement bénéfiques pour ses clients, ses investisseurs et la société au sens large. Ces réglementations sont en forte évolution et nécessitent une adaptation rapide, en termes de gouvernance et reporting. Le Groupe assure, au travers de sa veille réglementaire, de la compréhension de ces nouveaux enjeux et anticipe les exigences du régulateur à venir.

Gestion des relations avec les clients

Tradition investit dans une qualité de service à la fois technique – pour assurer de très hauts niveaux de disponibilité et robustesse de ses plateformes électroniques – et humaine pour répondre avec la meilleure diligence aux demandes de ses clients.

La continuité et la qualité de service, comme aptitude des services proposés à satisfaire les besoins exprimés ou implicites des clients, est particulièrement critique dans le secteur concurrentiel dans lequel évolue le Groupe. S'engager sur un niveau de services, qu'il soit lié à une qualité des prestations intellectuelles d'intermédiation ou à la robustesse et performance de plateformes informatiques, exige une forte maîtrise de ses processus internes. La répercussion – positive ou négative – de la satisfaction exprimée par le client joue sur la fidélisation et la réputation.

Le modèle d'affaire du Groupe repose sur l'utilisation de logiciels, infrastructures et services informatiques indispensables à la conduite des opérations. Ces dispositifs sont la cible de menaces croissantes pour la sécurité des données provenant d'attaques cyber et d'ingénierie sociale, mettant les données du Groupe et celles de leurs clients en danger.

Étant donnée sa position stratégique sur le marché, le Groupe Tradition s'engage à mettre en place une gestion exemplaire dans ce domaine afin de réduire les risques réglementaires et réputationnels, dont les impacts financiers en termes de baisse de la part de marché, de diminution des revenus, et d'actions en justice peuvent s'avérer conséquents.

Des politiques de sécurité informatique et de gestion des incidents sont mises en place au niveau du Groupe et une sensibilisation régulière des collaborateurs est effectuée concernant les risques de cybercriminalité. Des formations sont également organisées sur toutes les zones géographiques.

Dans le cadre de toute nouvelle initiative, les comités en charge de leur évaluation vérifient en local qu'elle répond aux exigences de sécurité relatives à la protection des données.

En outre, Tradition s'engage à établir un cadre permettant d'identifier le risque d'exposition d'une organisation à des menaces internes et externes. Les entités du Groupe établissent des plans de continuité des activités, comprenant une analyse des scénarios d'interruption des activités afin de garantir des réponses adéquates aux événements perturbateurs et des mesures appropriées pour gérer l'impact éventuel sur les services.

Gestion des relations avec les fournisseurs

Le Groupe reconnaît les risques encourus lorsqu'il fait appel à un tiers pour effectuer ou fournir des services et, dans la mesure du possible, vise à gérer de manière proactive les relations avec les tiers plutôt que de réagir à un événement spécifique.

Le choix des fournisseurs s'effectuent soit dans le cadre d'une démarche locale d'une des filiales soit dans le cadre d'un appel d'offre mené au niveau central du Groupe si ce fournisseur est en relation avec l'ensemble des filiales.

La politique de gestion des risques relatifs au tiers définit le processus de gestion de ces risques conformément à la tolérance au risque du Groupe et fournit le cadre et les lignes directrices opérationnelles nécessaires à son déploiement au sein des entités.

Elle assure la conformité de la sélection ainsi que la gestion des relations avec les fournisseurs avec les exigences de CFT en matière d'éthique des affaires, transparence, qualité du service, sécurité des donnée et cadre réglementaire.

Un processus de gestion des tiers en six étape est défini, comprenant la vérification des besoins, la sélection des fournisseurs, le processus de due diligence KYS, la contractualisation, le suivi de la relation et le monitoring de la qualité des services rendus et la gestion de la fin de la relation.

Un accent particulier est mis sur la gestion des fournisseurs à haut risque comme les prestataires de services externalisés avec des diligences renforcées.

Dans le cadre de ces diligences, un questionnaire ESG est dorénavant requis couvrant:

- La Responsabilité Sociale d'Entreprise
- Les droits humains
- L'environnement et le climat
- La sécurité des données

Les fournisseurs sont informés des exigences de la politique principalement à travers le processus de due diligence et les clauses contractuelles, notamment pour les fournisseurs à haut risque qui doivent accepter de se conformer à la politique anti-corruption du groupe ou à une politique équivalente.

Les fournisseurs engagés dans la prestation de services aux entités du Groupe doivent agir de manière cohérente avec le code d'éthique du Groupe et le code de conduite anti-corruption.

Les entités du Groupe prennent les mesures appropriées pour s'assurer que les pratiques commerciales éthiques, les droits de l'homme et du travail, la diversité et l'inclusion, la durabilité et la gouvernance sont pris en compte de manière adéquate au cours des processus d'évaluation et de suivi des fournisseurs et des prestataires de services.

Les principaux indicateurs retenus pour mesurer la conduite des affaires du Groupe et la gestion des IRO prioritaires reflètent l'excellence du Groupe en matière d'éthique et démontrent que Tradition opère de manière responsable, en tenant compte de l'impact de ses actions sur les parties prenantes:

Indicateurs	Mesure 2024
Ratio de formation obligatoire suivie dans le Groupe (Anti-corruption, Anti-blanchiment d'argent et code de conduite pour les nouveaux entrants) Une participation proche de 100% des employés garantissant la compréhension et le suivi des règles éthiques du Groupe	80%
Qualité des relations avec les autorités de tutelle Relation stable entre les entités du Groupe et leurs régulateurs respectifs sans préoccupations spécifiques faisant l'objet de discussions	Bon
Condamnations/sanctions pour violation des lois anti-corruption Aucun manquement en matière de réglementation anti-corruption n'a été enregistré – une preuve de la robustesse des contrôles internes	0
Ratio de formation sur la cybersécurité Ratio de formation élevé avec 95% de réussite	96%
Nombre de litiges clients / nombre de clients Indicateur reflétant la bonne gestion des relations clients, la conformité aux engagements contractuels et l'efficacité du service client des entités du Groupe	0

SOCIAL

Employés du Groupe

Politique du Groupe relative aux employés

La création de valeur est un processus de co-crédation qui implique diverses parties prenantes telles que les fournisseurs et les clients, les collaborateurs et les cadres, les dirigeants de l'entreprise et les administrateurs, les régulateurs et les investisseurs, et d'autres tiers. Elle résulte de configurations organisationnelles et institutionnelles qui permettent la coopération entre diverses parties prenantes publiques et privées.

Un écosystème en bonne santé suppose qu'il existe une concurrence entre les entreprises. Pourtant, il dépend aussi de la coopération entre les parties prenantes.

Parmi les principales parties prenantes, les collaborateurs sont des contributeurs majeurs au processus de création de valeur qui bénéficie en dernier ressort aux parties prenantes. Notre mission en matière de responsabilité sociétale vise à aller au-delà des actionnaires et des profits à court terme.

Le Groupe développe ses activités selon une stratégie de croissance organique créatrice d'emplois dans de nombreux pays. Il comprend plus de 2 400 collaborateurs dans le monde.

Les politiques du Groupe en matière de ressources humaines s'articulent autour d'une vision globale visant à créer un environnement de travail épanouissant et équitable. Ces politiques couvrent l'ensemble des aspects de la vie professionnelle: le développement des compétences, les conditions de travail, la non-discrimination, l'égalité des chances et le respect des droits fondamentaux. Elles s'appliquent à l'ensemble du personnel, avec une mise en œuvre adaptée aux contextes locaux pour permettre, outre le respect des cadres légaux et les pratiques reconnues en matière de droit du travail spécifiques aux pays, de répondre au mieux aux attentes des ressources de chaque région et maintenir la motivation des employés.

Les politiques sont mises en œuvre par les fonctions des Ressources Humaines locales et le management direct, très accessible grâce à la structure organisationnelle horizontale du Groupe.

Le corpus normatif suivant est communiqué à l'ensemble les collaborateurs dès leur entrée en fonction:

- Le Code d'éthique du groupe ainsi que ses compléments au niveau local
- Les procédures disciplinaires locales
- Le système d'alerte du Groupe et local
- Les conditions de travail contractuelles
- Des formations obligatoires
- Des recueils de procédures des Ressources Humaines locaux («Handbook»)

Droits humains et conditions de travail

La dimension internationale du Groupe l'expose à évoluer dans des pays ayant des maturités différentes quant au respect des droits de l'homme.

Concernant ses employés, de par la nature des activités, le Groupe n'est pas exposé directement aux sujets de travail forcé, travail des enfants, travail en milieu salubre. Néanmoins, il maintient des engagements fermes en la matière, respectant les normes internationalement reconnues en matière de droits humains.

Les entités du Groupe fournissent à leurs employés des conditions d'emploi clairement définies. Le travail effectué repose sur des pratiques d'emploi reconnues, avec des horaires de travail raisonnables conformes à la loi et aux normes du secteur. Les employés sont libres de quitter leur emploi moyennant un préavis raisonnable, avec la garantie que tous les salaires dus seront versés.

Le Groupe s'engage à créer un environnement de travail sécurisé et à offrir des responsabilités importantes aux collaborateurs motivés, tout en proposant une rémunération ambitieuse, compétitive et équitable. Cette approche favorise généralement l'amélioration de la productivité et des bénéfices, tout en renforçant le moral du personnel et la culture d'entreprise.

Le Groupe place le bien-être de ses collaborateurs au cœur de ses engagements en offrant une protection sociale solide et complète. Il garantit une couverture santé de premier plan et une protection financière en cas d'incapacité, d'invalidité ou de décès. Conscients de l'importance de l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle, Tradition propose des dispositifs favorisant la parentalité, la retraite et le bien-être au travail.

Les politiques du Groupe sont alignées sur les normes internationalement reconnues en matière de droits humains et de droits du travail.

Egalité, diversité et inclusion

De par sa nature, le Groupe favorise la diversité et la mixité culturelle liée à une implantation dans plus de 30 pays différents à travers le monde. La réalisation du potentiel d'une main-d'œuvre diversifiée est considérée comme essentielle à notre réussite.

Dans son code d'éthique, Tradition stipule qu'aucun traitement défavorable n'est permis sur la base de la race,

la couleur, l'âge, la nationalité, l'ethnicité, l'origine nationale, la religion, les convictions, la situation matrimoniale, le sexe, le handicap ou tout autre critère illégal.

Tradition s'investit dans la promotion de l'égalité et la diversité, en créant une culture de cohésion et d'intégration. Nous reconnaissons que des employés issus de milieux et d'expériences différents peuvent apporter des connaissances précieuses à l'environnement de travail. L'objectif des entités du Groupe est de recruter et de conserver une main-d'œuvre diversifiée qui reflète les marchés mondiaux sur lesquels Tradition est présent.

Le métier de courtier est historiquement un métier comportant une forte représentation masculine. Cependant, le Groupe favorise la présence de femmes à des postes de management et poursuit ses engagements pour garantir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et sa politique globale de prévention des discriminations.

Développement professionnel et mobilité

La stratégie de croissance organique de CFT est créatrice d'emplois dans de nombreux pays. Avec son positionnement international, afin de permettre le développement personnel et professionnel de ses employés et l'approfondissement de leur compétence, le Groupe propose des programmes de formations et facilite la mobilité des collaborateurs même si les équipes restent majoritairement locales. Cette mobilité est perçue comme une source d'opportunité et de motivation pour les employés.

En outre, nos collaborateurs peuvent exercer plusieurs fonctions et explorer aisément les opportunités offertes au sein de notre Groupe pour développer leur profil professionnel en recherchant de nouvelles expériences d'apprentissage, profiter de l'acquisition de nouvelles compétences et de connaissances d'autres segments de notre activité, améliorer notre compréhension collective du secteur, échanger des informations et proposer de nouvelles idées pour mieux travailler ensemble. Nous considérons que ces conditions contribuent à notre agilité et motivent nos collaborateurs, car ils peuvent constater l'impact de leur travail sur la réussite de l'entreprise et réaliser ainsi que chacun a un rôle crucial à jouer dans notre écosystème.

Les investissements favorisant le développement personnel et professionnel de nos collaborateurs sont essentiels pour maintenir le positionnement de notre entreprise et des services de qualité. Nous sommes convaincus que l'engagement croissant des collaborateurs et le faible taux de rotation du personnel sont directement liés aux efforts visant à leur donner davantage d'autonomie. C'est pourquoi nous avons l'intention de saisir chaque opportunité qui se présente pour favoriser une forme de développement organisationnel durable, socialement conscient et tourné vers l'avenir afin de maximiser les bénéfices pour toutes les parties prenantes.

Processus de dialogue avec le personnel et canaux permettant au personnel de faire part de ses préoccupations

La structure organisationnelle horizontale et les horaires variables de nos bureaux offrent aussi à chaque collaborateur un accès direct à la direction et la liberté de trouver davantage de flexibilité pour gérer ses responsabilités personnelles et professionnelles. En effet, nous accordons une attention particulière à la qualité du dialogue social au sein de notre société entre la direction et les employés. L'engagement des employés est favorisé par une approche managériale privilégiant le dialogue direct et la responsabilisation, notamment dans le cadre des processus annuels d'évaluation et de développement, garantissant une progression de carrière basée sur le mérite.

Les objectifs de performance sont clairement définis dans le cadre du processus d'évaluation des performances et du développement des employés en assurant l'égalité de rémunération et d'avantages entre les hommes et les femmes pour un travail de valeur égale.

Au-delà du dialogue ouvert avec le management, chaque entité définit à son niveau la procédure permettant au personnel de faire part de ses préoccupations. Généralement, les employés sont encouragés à signaler tout incident à la fonction Ressources humaines (RH) locale ou du Groupe, voire le département juridique ou à utiliser les lignes de dénonciation disponibles au niveau local et au niveau du Groupe.

L'entité veille à ce que chaque alerte soit traitée avec tact et que les droits de toutes les personnes concernées soient respectés. Les mesures de réparations et/ou les sanctions disciplinaires en cas de violation avérée des politiques sont étudiées au cas par cas dans le cadre de cette procédure.

Des mesures sont en place pour protéger les personnes utilisant l'un ou l'autre de ces canaux, en garantissant la confidentialité et pour prévenir les représailles.

La connaissance et la confiance dans ce processus sont évaluées par le biais de programmes de formations annuelles, en veillant à ce que tous les employés concernés soient informés des lois sur la protection des données et de la vie privée.

Rémunération et protection sociale

Grâce à la compétitivité qui caractérise notre secteur, nous savons que nous devons continuer à attirer et à retenir les meilleurs talents. Pour y parvenir, nous créons les conditions d'un cadre de travail sûr et sécurisé et donnons de l'autonomie aux collaborateurs motivés qui souhaitent se développer personnellement et professionnellement, le tout avec des rémunérations ambitieuses, compétitive et équitable.

L'approche relative des ressources humaines du Groupe s'attache particulièrement à s'assurer de l'équité des rémunérations et du bien-être au travail pour conserver les équipes et leur motivation.

L'ensemble des indicateurs du Groupe concernant le volet Social sont présentés ci-dessous:

Indicateurs	Mesure 2024
Ratio des employés par genre	21% femmes, 58% hommes, 21% non renseignés (en raison de restriction de divulgation des données de certains pays)
<i>Ratio proche des moyennes du secteur dans une profession historiquement à dominante masculine</i>	
Ration des employés par âge	22% > 50 ans 43% 30-50 ans 14% < 30 ans 21% non renseignés (en raison de restriction de divulgation des données de certains pays)
<i>Une répartition relativement équilibrée avec un accent sur une tranche d'âge assurant une maturité et expérience du personnel</i>	
Protection sociale, par le biais de programmes publics ou de prestations offertes par l'entreprise, contre la perte de revenu due à un des événements majeurs de la vie professionnelle	100% maladie 100% accident du travail 100% congé parental 100% retraite 84% chômage
<i>Protection sociale solide et complète</i>	
Ratio des salariés ayant bénéficié d'une mobilité géographique ou fonctionnelle par rapport aux salariés sortants	54%
<i>Ratio reflétant l'intérêt des employés à ce type d'opportunités et leur motivation de rester au sein du Groupe</i>	
Taux de rotation du personnel	13%
<i>Taux de rotation dans la fourchette basse qui démontre la capacité du Groupe de retenir ses talents et de maintenir des relations sociales saines</i>	
Nombre de problèmes ou d'incidents graves en matière de droits de l'homme liés à son propre personnel	0
<i>Aucun manquement en matière de droits de l'homme n'a été enregistré</i>	

Les travailleurs de la chaîne de valeur

Politique du Groupe relative aux travailleurs de la chaîne de valeur

Nos principaux clients sont des grandes institutions financières très engagées dans des démarches sociales et sociétales et nos fournisseurs directs, qui dans l'immense majorité fournissent des prestations intellectuelles depuis des pays à fortes exigences en termes de droit du travail.

Néanmoins, un devoir de vigilance concernant les clients et les fournisseurs est assuré au travers de procédures de sélection et d'engagement portant attention à la pertinence et la robustesse de leurs politiques de vigilance et leur transparence en la matière.

Les fournisseurs et l'obligation de vigilance sur les droits humains

Le Groupe dispose d'un code d'éthique dans lequel il s'engage à respecter les droits de l'homme fondamentaux au sein de sa sphère d'influence, y compris parmi les fournisseurs, et autres partenaires commerciaux.

Même si les fournisseurs du Groupe sont situés dans des pays où la législation du travail locale impose des exigences strictes en matière d'emploi, le Groupe s'engage dans ses procédures de sélection et d'engagement des fournisseurs, en particulier pour les fournisseurs d'équipements et de services informatiques (un secteur relativement exposé à ces risques), de vérifier leur transparence en matière de respect des droits de l'homme.

Le Groupe se réfère, entre autres, à la cartographie des traités des Nations Unis pour évaluer le risque de non-respect des droits de l'homme.

Sur les 30 pays d'implantation du Groupe (par conséquent de leurs fournisseurs), plus de 80% ont ratifié au moins 10 des 18 traités des droits de l'homme de l'ONU.

Clients – meilleure exécution et protection des données

La qualité de service, comme aptitude des services proposés à satisfaire les besoins exprimés ou implicites des clients, est particulièrement critique dans le secteur concurrentiel dans lequel évolue le Groupe. S'engager sur un niveau de services, qu'il soit lié à une qualité des prestations intellectuelles d'intermédiation ou à la robustesse et performance de plateformes informatiques, exige une forte maîtrise de ses processus internes. La répercussion – positive ou négative – de la satisfaction exprimée par le client joue sur la fidélisation et la réputation.

Les obligations réglementaires, relatives à la directive MIFID soumet les entités européennes, au régime de la meilleure exécution. Celle-ci consiste à obtenir, lors de l'exécution des ordres, le meilleur résultat possible pour les clients. Cette obligation fait l'objet d'un reporting complet auprès des autorités de régulation visant à pouvoir répondre notamment à toute demande de justification précise de prix d'exécution (fonction des cours, carnet d'ordre, liquidités, etc. Au-delà de la contrainte réglementaire, l'aptitude du Groupe à satisfaire les besoins exprimés ou implicites des clients, est particulièrement scrutée pour s'assurer de ce positionnement dans le secteur concurrentiel du courtage dans lequel il évolue.

Par ailleurs, le modèle d'affaire du Groupe repose sur l'utilisation de logiciels, infrastructures et services informatiques indispensables à la conduite des opérations. Conscient que ces dispositifs sont potentiellement la cible de menaces croissantes pour la sécurité des données de ses clients, le Groupe veille à ce que chaque filiale dispose d'une politique de cyber-sécurité alignée avec les exigences locales. En outre, l'utilisation des données personnelles, démographiques, de contenu et comportementales des clients du Groupe est une source potentielle de développement de nouvelles ventes et nouveaux produits qui doit s'entendre dans des cadres réglementaires strictes assurant le respect de la vie privée.

La politique de sécurité informatique au sein du Groupe est décentralisée par région en fonction des réglementations locales et sa mise en œuvre déléguée dans les filiales. Dans le cadre de toute nouvelle activité, le comité d'activité nouvelle (New initiative committee) vérifie en local que le projet répond aux exigences de sécurité relatives à la protection des données.

Une sensibilisation régulière des collaborateurs est effectuée concernant les risques de Cybercriminalité. Des formations sont également organisées. Le nombre de formations sur ce thème constitue un indicateur clé pour le Groupe.

ENVIRONNEMENT

Changement climatique et consommation énergétique

Les risques d'origine environnementale correspondent à la matérialisation de facteurs environnementaux susceptibles d'avoir une incidence préjudiciable sur la performance financière du Groupe.

Le Groupe a mis en place une approche pour qualifier ses risques et opportunités liés au climat et par extension à l'environnement. Cette approche s'inscrit dans le cadre d'une démarche progressive visant l'amélioration constante des analyses et plan d'actions afin d'accompagner la transition du Groupe.

Les risques et opportunités de transition n'ont pas été jugés matériel pour le Groupe. Néanmoins, CFT est consciente de son empreinte carbone et déterminée à suivre ses performances environnementales.

En 2024 le Groupe a pris acte de la nécessité à élaborer un plan de transition prenant en compte les spécificités opérationnelles de chacune des régions et compatible avec la stratégie de l'entreprise. L'étude de ce plan est prévue pour 2025.

L'approche du Groupe liées aux enjeux énergie-climat repose sur 3 points essentiels:

- La résilience de la chaîne opérationnelle face aux événements météorologiques extrêmes, basée sur des plans de continuité opérationnels internes contrôlés annuellement et sur le choix d'opérateur de centre de données répondant aux exigences les plus élevées en la matière.
- La réduction de l'énergie consommée par les centres de données via le choix d'opérateurs ayant des taux d'efficacité énergétique les meilleurs du marché
- La réduction de l'énergie consommée par les bureaux, via la recherche de locaux «basse consommation» lors de déménagements planifiés.

Des plans d'actions sont déployés à plusieurs niveaux du Groupe pour assurer la continuité des opérations et une meilleure adaptation au changement climatique et une gestion optimale des risques liés à l'énergie.

Des plans de continuité d'activité sont gérés au niveau de chaque région par les responsables de la gestion des systèmes informatiques qui s'assurent que les processus opérationnels jugés critiques puissent être exécutés en cas d'événement physique majeur rendant inopérants les bureaux. Ces plans consistent à délocaliser les activités dans les bureaux d'autres filiales proches et/ou d'accéder à distance via des solutions dites de virtualisation.

Un questionnaire relatif à la résilience climatiques des fournisseurs jugés critiques est mis en place lors de la rentrée en relation avec ces derniers.

La gestion des centres de données est déléguée à des prestataires spécialisés qui répondent aux plus hauts standards en termes de gestion de risques physiques et continuité d'opérations. Ces mesures sont complétées par une politique de redondance physique des serveurs du Groupe assurant les services métier essentiels.

La délégation de la gestion des centres de données suscitée cherche aussi à minimiser la consommation énergétique des serveurs informatiques du Groupe, et les sous-traitants choisis sont parmi les plus exigeants sur le marché en termes de gestion énergétique. En particulier en Europe et en Grande Bretagne, ces sous-traitants sont certifiés ISO 14001, EU Code of Conduct, et engagés au sein du Climate Neutral Data Centre Pact.

Une procédure de déménagement des bureaux hébergeant l'activité de Londres a été enclenchée en 2024 dans des locaux certifiés BREEAM (Buiding Research Establishment Environmental Assessment Method: méthode Britannique d'évaluation de la performance environnementale des bâtiments). Le déménagement sera achevé au courant de 2025.

Utilisation des ressources et économie circulaire

Les enjeux des ressources et économie circulaire sont liés principalement à l'infrastructure numérique du Groupe. La gestion de ces enjeux repose sur la collecte systématique des appareils en fin de vie par des sous-traitant spécialisés dans le reconditionnement et le recyclage des déchets électroniques. Sous la responsabilité des responsables des systèmes informatiques, les filiales européennes du Groupe s'assurent que la totalité des appareils informatiques en fin de vie est géré par des sous-traitants, agréés, respectant la Directive 2012/19/UE du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

Empreinte carbone du Groupe

L'empreinte carbone du Groupe est réévaluée annuellement par un cabinet externe afin, le cas échéant, de compléter le calcul et affiner son analyse des informations pour mieux suivre les progrès réalisés dans ce domaine. Le calcul prend en compte le scope 1 (émissions directes de GES produits par l'entreprise), scope 2 (émissions indirectes liées à l'énergie, mais qui ne se produisent pas directement sur le site de l'entreprise) et scope 3 (émissions indirectes qui ne sont pas sous le contrôle de l'entreprise) des émissions de GES du Groupe.

Les émissions totales de CO2 du Groupe ont été estimées en 2023 à 38 238 tonnes en prenant en considération les 3 scopes.

La distribution des émissions par scope est la suivante :

- Scope 1 – 367 tonnes CO2
- Scope 2 – 3 020 tonnes CO2
- Scope 3 – 34 851 tonnes CO2

Plus de 50% des émissions de CO2 sont indirectes principalement liées aux fournisseurs.

Une réévaluation de l'empreinte carbone du Groupe a été entreprise sur 2024 et sera utiliser comme base pour le plan de transition à adopter en 2025.

PROCHAINES ETAPES DANS LA GESTION DES ENJEUX

CFT considère que le suivi structuré des indicateurs de durabilité est essentiel pour surveiller et mesurer ses performances, ainsi qu'identifier les domaines dans lesquels il pourrait améliorer ses efforts.

L'implémentation d'un nouvel outil intégré de gestion de données non financières et de suivi de la performance en matière de durabilité démarrera en 2025.

Il permettra de relever trois grands défis:

- Collecte et traitement de données dispersées et complexes
- Réponse simultanée aux évolutions des exigences suisses, en matière d'établissement de rapports de durabilité
- Etablissement de tableau de bord pour guider les décisions.

Par ailleurs, une réévaluation de la matrice de matérialité et une revue des risques, opportunités et impacts seront également menées afin de répondre, le cas échéant, aux changements dynamiques des exigences réglementaires et des priorités des parties prenantes.

Un plan de transition prenant en compte la matrice de matérialité, les spécificités opérationnelles de chacune des régions et compatible avec la stratégie du Groupe et son modèle d'affaire sera à l'étude en 2025.

« Compagnie Financière Tradition entend capitaliser sur son positionnement stratégique ainsi que sur son expertise afin d'accompagner ses clients dans un environnement de marché plus complexe. »

En 2024, Compagnie Financière Tradition a évolué dans un environnement macroéconomique dynamique, caractérisé par des ajustements dans la politique monétaire des banques centrales des grandes économies mondiales. Ces évolutions ainsi que les incertitudes géopolitiques persistantes ont alimenté la volatilité sur les marchés financiers contribuant à une augmentation des volumes de transactions dans l'ensemble des régions et sur les diverses classes d'actifs, stimulé également par la politique de croissance organique du Groupe.

Ainsi, Compagnie Financière Tradition poursuit sa croissance sur l'exercice 2024 avec un chiffre d'affaires consolidé, y compris quote-part des coentreprises, de CHF 1'132,8 millions contre CHF 1'053,9 millions en 2023, en hausse de 11,0% à taux de change constants. Le chiffre d'affaires de l'activité d'intermédiation professionnelle (IDB) est quant à lui en hausse de 10,7% à taux de change constants pour atteindre CHF 1'097,8 millions alors que celui de l'activité dédiée à une clientèle de particulier au Japon (Non-IDB) est en hausse de 22,6% à CHF 35,0 millions.

Le résultat d'exploitation y compris la quote-part des coentreprises s'établit à CHF 152,4 millions contre CHF 127,7 millions en 2023, soit une hausse de 23,2% à taux de change constants pour une marge d'exploitation de respectivement 13,4% et 12,1%.

Le Groupe est présent sur toutes les grandes places financières et effectue des opérations dans plusieurs devises. De ce fait, ses résultats sont affectés par les fluctuations des cours de change utilisés pour convertir les chiffres locaux en francs suisses. Dans les tableaux ci-dessous, les variations de l'activité par rapport à l'exercice 2023 sont présentées à taux de change constants afin de permettre une analyse plus fine des performances sous-jacentes, mais aussi à taux de change courants retenus pour l'établissement du compte de résultat.

Le Groupe consolide les sociétés contrôlées conjointement avec d'autres partenaires selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans ses rapports de gestion car elle permet une évaluation plus précise de ses performances économiques et de ses indicateurs clés. Cette méthode de présentation est utilisée dans la publication des informations par secteur figurant dans les notes aux comptes intermédiaires et annuels. Le Groupe présente ci-après son chiffre d'affaires et son résultat d'exploitation incluant la quote-part des coentreprises, accompagnés d'un rapprochement avec les montants publiés.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Compagnie Financière Tradition enregistre une croissance de son activité sur l'exercice 2024 avec un chiffre d'affaires consolidé publié de CHF 1'051,6 millions contre CHF 982,4 millions en 2023, soit une hausse de 10,4% à taux de change constants. A taux de change courants, le chiffre d'affaires consolidé de Compagnie Financière Tradition ressort en hausse de 7,0%.

Analyse du chiffre d'affaires par activité et famille de produits:

En millions de CHF	2024	2023	Variation à cours de change courants	Variation à cours de change constants
Change et taux d'intérêt	457,6	435,5	+5,1%	+7,5%
Titres et dérivés sur titres	340,0	329,0	+3,4%	+9,2%
Matières premières et autres	300,2	258,0	+16,4%	+17,8%
Intermédiation professionnelle	1'097,8	1'022,5	+7,4%	+10,7%
Autres activités	35,0	31,4	+11,5%	+22,6%
Total du chiffre d'affaires y compris quote-part des coentreprises	1'132,8	1'053,9	+7,5%	+11,0%
Mise en équivalence des coentreprises	-81,2	-71,5		
Total du chiffre d'affaires publié	1'051,6	982,4	+7,0%	+10,4%

Ventilation géographique du chiffre d'affaires consolidé:

En millions de CHF	2024	2023	Variation à cours de change courants	Variation à cours de change constants
Royaume-Uni	340,8	284,6	+19,8%	+19,8%
Europe continentale	135,9	148,8	-8,7%	-7,2%
Europe, Moyen-Orient et Afrique	476,7	433,4	+10,0%	+10,5%
Amériques	375,5	352,5	+6,5%	+12,4%
Asie – Pacifique	280,6	268,0	+4,7%	+9,9%
Total du chiffre d'affaires y compris quote-part des coentreprises	1'132,8	1'053,9	+7,5%	+11,0%
Mise en équivalence des coentreprises	-81,2	-71,5		
Total du chiffre d'affaires publié	1'051,6	982,4	+7,0%	+10,4%

EUROPE, MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE

Nos activités dirigées depuis notre bureau de Londres réalisent 30,1% du chiffre d'affaires consolidé en 2024 contre 27,0% en 2023. Dans l'ensemble, le chiffre d'affaires au Royaume-Uni est en hausse de 19,8% à taux de change constants par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice précédent. En Europe continentale, le chiffre d'affaires est en baisse de 7,2% à taux de change constants. La région représente 12,0% du chiffre d'affaires consolidé contre 14,1% pour l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires de cette région comprend celui des plateformes de courtage électronique du Groupe, Trad-X pour les dérivés de taux d'intérêt en euros, et ParFX pour le change au comptant. En 2024, le Groupe a ouvert une succursale à Abu Dhabi, marquant une étape clé dans le renforcement de sa présence stratégique au Moyen-Orient.

AMÉRIQUES

Le chiffre d'affaires s'inscrit en hausse de 12,4% à taux de change constants par rapport à l'exercice précédent. Dans l'ensemble, les activités conduites aux États-Unis génèrent 33,2% du chiffre d'affaires consolidé contre 33,4% en 2023. Le chiffre d'affaires de Trad-X pour les dérivés de taux d'intérêt en dollars ainsi que celui de Bonds.com sur les obligations est inclus dans les chiffres de cette région.

ASIE-PACIFIQUE

Le chiffre d'affaires augmente de 9,9% à taux de change constants par rapport à 2023. La région représente 24,8% du chiffre d'affaires consolidé contre 25,4% pour l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires de cette région comprend celui de l'activité de change auprès d'une clientèle de particuliers au Japon menée par l'intermédiaire de Gaitame.com. Par ailleurs, à la suite d'une offre publique d'achat, Gaitame.com a renforcé sa position sur le marché japonais en décembre 2024 en acquérant une participation de 92% dans Money Partners Group. L'opération a été finalisée en février 2025, suite au rachat des actions des minoritaires.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation y compris la quote-part des coentreprises s'établit à CHF 152,4 millions contre CHF 127,7 millions en 2023, soit une hausse de 23,2% à taux de change constants pour une marge d'exploitation de respectivement 13,4% et 12,1%. Le résultat d'exploitation de l'activité d'intermédiation professionnelle incluant la quote-part des coentreprises est en hausse de 22,4% à taux de change constants à CHF 133,3 millions pour une marge de 12,1% contre 10,9% en 2023. En outre, le résultat d'exploitation de Gaitame.com atteint CHF 19,0 millions contre CHF 16,3 millions en 2023 pour une marge de 54,4% contre 52,0% en 2023. Le résultat d'exploitation publié s'établit à CHF 125,4 millions contre CHF 105,5 millions en 2023, soit une hausse de 21,6% à taux de change constants pour une marge d'exploitation de 11,9% contre 10,7% pour l'exercice précédent.

Le rapprochement entre le résultat d'exploitation incluant la quote-part des coentreprises et le résultat d'exploitation publié s'effectue comme suit:

En millions de CHF	2024	2023	Variation à cours de change courants	Variation à cours de change constants
Résultat d'exploitation y compris quote-part des coentreprises	152,4	127,7	+19,3%	+23,2%
Marge d'exploitation y compris quote-part des coentreprises en %	13,4%	12,1%		
Mise en équivalence des coentreprises	-27,0	-22,2		
Résultat d'exploitation publié	125,4	105,5	+18,9%	+21,6%
Marge d'exploitation publiée en %	11,9%	10,7%		

RÉSULTAT NET

En 2024, le Groupe enregistre un produit financier net de CHF 2,7 millions contre une charge financière nette CHF 4,1 millions en 2023. L'environnement des taux d'intérêts a un impact positif sur les produits d'intérêt liés aux placements de trésorerie qui sont en hausse de CHF 2,0 millions par rapport à l'exercice précédent, générant un produit, net de la charge d'intérêt sur les emprunts bancaires et obligataires, de CHF 5,0 millions contre CHF 3,0 millions en 2023. Les résultats de change nets dus aux fluctuations de cours des devises représentent une perte de CHF 0,5 million pour l'exercice contre CHF 5,1 millions en 2023. La quote-part dans le résultat des sociétés associées et des coentreprises s'élève à CHF 25,4 millions contre CHF 25,8 millions en 2023, en hausse de 5,1% à taux de change constants. La charge fiscale du Groupe atteint un montant CHF 30,2 millions contre CHF 26,1 millions en 2023 pour un taux d'imposition effectif de 24% contre 26% l'année précédente. Ainsi, le résultat net consolidé ressort à CHF 123,3 millions contre CHF 101,1 millions en 2023 pour un résultat net part du Groupe de CHF 115,6 millions contre CHF 94,4 millions en 2023, en hausse de 27,0% à taux de change constants. Le résultat de base par action progresse de 23,2% à taux de change constants à CHF 15,1 contre CHF 12,7 en 2023.

BILAN

La solidité du bilan du Groupe axée sur des fonds propres importants tout en minimisant le niveau d'actifs intangibles ainsi qu'une forte position de trésorerie nette se poursuit au 31 décembre 2024. En effet, avant déduction des actions propres pour un montant de CHF 494 millions, les capitaux propres consolidés sont de CHF 555,4 millions pour une trésorerie nette incluant la quote-part du Groupe dans la trésorerie nette des coentreprises de CHF 305,0 millions alors que la trésorerie brute est de CHF 611,7 millions. Les capitaux propres consolidés s'élèvent au 31 décembre 2024 à CHF 505,9 millions (31 décembre 2023: CHF 426,0 millions) dont CHF 483,0 millions sont attribuables aux actionnaires de la société mère (31 décembre 2023: CHF 405,1 millions). Le montant total de la trésorerie, incluant les actifs financiers à la juste valeur, net de la dette financière, ressort à CHF 219,2 millions au 31 décembre 2024 contre CHF 173,2 millions au 31 décembre 2023.

ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Cette section donne un aperçu des principales évolutions réglementaires intervenues en 2024 dans les régions où CFT exerce ses activités. L'attention des régulateurs est restée concentrée sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), les risques cyber, les cryptomonnaies et la résilience.

AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS

Sans surprise, l'activité des marchés financiers américains en 2024 a été dominée par la perspective de l'élection présidentielle américaine et ses ramifications. Le Parti républicain ayant remporté la majorité des votes du Collège électoral, Donald Trump a été élu 47e président des États-Unis. Les Républicains contrôlent désormais la Maison Blanche, mais aussi le Sénat et la

Chambre des représentants. Les effets de cette élection apparaîtront avec le temps. Cependant, les déclarations du président Trump et les décrets déjà pris indiquent qu’il a l’intention de poursuivre les politiques mises en place entre 2016 et 2020, lors de son précédent mandat.

Sur le front intérieur, la Réserve fédérale américaine a maintenu sa stratégie de baisse des taux jusqu’à la fin de l’année, mais elle a signalé une approche prudente quant à de nouvelles baisses en 2025. L’attention des organismes régulateurs est restée concentrée sur la cybersécurité, la protection des consommateurs, les considérations ESG, la gouvernance de la finance décentralisée, les cryptomonnaies et les actifs numériques.

Le remplacement de l’administration démocrate par les Républicains s’est traduit par une réorientation générale des politiques dans le paysage réglementaire américain.

Le changement d’administration a également conduit au départ du président Behnam et à la nomination de la commissaire Caroline Pham à la présidence par intérim de la Commodity Futures Trading Commission (CFTC). Mme Pham, qui a précédemment exercé des fonctions à la Securities and Exchange Commission (SEC) et à la CFTC ainsi que dans le secteur privé, est commissaire à la CFTC depuis avril 2022. Plusieurs remaniements ont suivi aux postes clés de la division.

En 2024, la CFTC a renforcé son activité de contrôle dans le secteur des actifs numériques. Les grandes priorités en matière de réglementation ont été la gestion des risques, les conflits d’intérêts, les exigences de marge et de ségrégation, le rôle des organismes d’autoréglementation et la gestion des risques des sociétés affiliées. Des instructions ont été diffusées sur l’utilisation de l’intelligence artificielle (IA) sur les marchés réglementés et le respect de la réglementation en place.

Sous la nouvelle direction, la CFTC devrait maintenir une approche coordonnée avec les régulateurs nationaux et mondiaux sur l’IA, la cybersécurité et les cryptomonnaies. Cependant, la présidente par intérim Mme Pham a insisté sur le «retour aux fondamentaux». Les premières indications laissent entrevoir une possible réorganisation de la structure par divisions de la CFTC pour une gestion plus efficiente des questions liées aux marchés. Les priorités en matière de contrôle concerneront les fraudes et les manquements causant des préjudices réels aux consommateurs. Un objectif déclaré est de favoriser le dialogue sectoriel par des tables rondes sur les actifs numériques, les affiliations, les conflits d’intérêts et les marchés de prédiction. La présidente par intérim Mme Pham a également indiqué qu’aucune action majeure sur les actifs numériques n’interviendra sans instructions du président Trump.

Comme pour la CFTC, le changement d’administration s’est accompagné du départ de personnes occupant des postes de haut niveau à la SEC, en particulier le président Gensler. Le président Trump a nommé l’ancien commissaire à la SEC Paul Atkins à la tête de la SEC. M. Atkins, qui a été commissaire à la SEC de 2002 à 2008, est connu pour ses positions favorables aux entreprises et son soutien affirmé aux cryptomonnaies. Si sa nomination est confirmée, il est probable qu’il orientera l’approche de la SEC vers un cadre réglementaire davantage fondé sur les principes.

En 2024, la SEC a mis en place plusieurs initiatives importantes, parmi lesquelles l’introduction de SEF pour les swaps de titres (SBSEF) et l’obligation de déclaration des positions sur swaps de titres. Elle s’est également attachée à l’information en matière d’ESG, à la protection des lanceurs d’alerte et aux obligations de tenue de registres.

Pour 2025, les principaux domaines de préoccupation de la SEC restent l’intelligence artificielle (IA), la cybersécurité et les cryptomonnaies, conformément aux tendances mondiales de la régulation. En outre, les politiques et procédures de conformité, l’activité d’intermédiaire (*broker-dealer*), les règles de conduite, les innovations de la fintech impliquant des actifs numériques et le Web3, ainsi que les obligations fiduciaires des conseils en investissement ont été recensées comme des domaines appelant une attention accrue.

EMEA

Royaume-Uni

Le Financial Services and Markets Act 2023 (FSMA 2023) est le texte législatif le plus important du Royaume-Uni depuis le *Financial Services and Markets Act 2000*. Cette loi majeure a opéré une restructuration du cadre réglementaire financier britannique depuis mi-2023, comprenant la révocation de la législation européenne qui avait été conservée, des réformes de la réglementation des marchés de gros et l’introduction d’un régime pour les prestataires de services tiers critiques.

L’expansion de la réglementation dans le domaine de l’ESG se poursuit. La directive européenne concernant la publication d’informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD) a introduit des obligations d’information plus précises sur la durabilité pour les sociétés cotées. Au Royaume-Uni, la Financial Conduct Authority (FCA) a achevé son règlement sur les obligations d’information sur la durabilité et contre le verdissement en décembre 2023, dont la plupart des règles sont entrées en vigueur en 2024. La règle antiverdissement s’applique à toutes les entreprises autorisées à exercer une activité au Royaume-Uni.

La FCA a proposé de nouvelles obligations de déclaration et d’information dans le domaine de la diversité, de l’équité et de l’inclusion (DEI) qui imposeraient aux entreprises employant plus de 251 salariés de définir une stratégie et des objectifs précis dans ce domaine. Dans le cadre de cette initiative, la FCA a également ouvert une consultation portant sur de nouvelles directives concernant les manquements non financiers, en particulier l’évaluation de la compétence et de l’honorabilité en vertu des règles de conduite.

Par ailleurs, la FCA a publié un bulletin d’information (*Market Watch*) consacré au «*flying*» (pratique consistant pour une entreprise à indiquer à ses clients ou à d’autres intervenants du marché par écran, par messagerie instantanée, par la voix ou par autre méthode qu’elle a, des offres d’achat ou de vente non étayées par un ordre ou une instruction) et au «printing»

(pratique consistant à communiquer par l’une des méthodes mentionnées plus haut qu’une transaction a été exécutée à un certain prix ou pour un certain volume alors qu’aucune transaction n’a eu lieu) invitant les entreprises à renforcer les procédures de conformité, de formation et de surveillance ainsi que les procédures disciplinaires.

La FCA a également condamné Infinox à une forte amende pour non-déclaration de transactions sur les contrats de différence (CFD) portant sur une valeur unique exécutés via des comptes de courtage d’entreprises. C’est la première sanction pour manquement aux obligations de déclaration des transactions en vertu du *Markets in Financial Instruments Regulation* (MiFIR). La FCA a lancé un appel à contributions sur la révision des exigences réglementaires après l’introduction du Consumer Duty, qui fixe de nouvelles obligations à l’égard des consommateurs, ce qui signale une possible évolution des attentes à l’égard des entreprises qui exercent leur activité au Royaume-Uni.

Union européenne

En 2024, l’Union européenne (UE) a apporté plusieurs modifications importantes à la réglementation du secteur financier.

L’UE a officiellement établi l’Autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux (ALBC) afin de renforcer la surveillance des établissements financiers et les dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). L’ALBC est chargée de la surveillance des entités financières à haut risque et de la coordination avec les autorités nationales pour garantir la conformité aux règlements en matière de LBC/FT.

L’Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) recommande un renforcement de la surveillance des principaux marchés réglementés et des infrastructures financières critiques, car elle entend devenir l’équivalent européen de la Securities and Exchange Commission américaine.

Le règlement européen sur les crypto-actifs (*Markets in Crypto-Assets Regulation*, MiCA), intégralement applicable depuis décembre 2024, établit un cadre complet pour les marchés de crypto-actifs, renforce la protection des consommateurs et fixe des règles claires pour les prestataires de services sur crypto-actifs.

Le règlement sur la résilience opérationnelle numérique (*Digital Operational Resilience Act*, DORA), qui déploiera ses effets à compter du 17 janvier 2025, renforcera la capacité des entités financières à faire face aux perturbations et cybermenaces liées aux technologies de l’information et de la communication (TIC).

Les experts de la finance durable ont proposé de réviser les règles européennes de classification des activités respectueuses du climat en vue de réduire d’un tiers les obligations déclaratives des entreprises. Il est suggéré de rationaliser la taxonomie européenne et de simplifier les critères relatifs à l’absence de préjudice important. Les conseillers ont également recommandé un nouveau système de classification des produits financiers, qui remplacerait les désignations existantes en vertu des articles 6, 8 et 9 du règlement sur la publication d’informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*, SFDR) par quatre catégories: «durable», «transition», «collecte ESG» et «produits non classifiés». Chaque catégorie est assortie de critères définis et d’indicateurs de performance mesurables pour améliorer la clarté et lutter contre le verdissement.

Dubaï

Plusieurs développements réglementaires importants sont intervenus dans le secteur financier à Dubaï en 2024.

En octobre, la Dubai Financial Services Authority (DFSA) et Moro Hub, filiale de Digital DEWA, ont annoncé un partenariat stratégique pour conforter l’approche de la DFSA des technologies de l’information et des opérations de cybersécurité. Cette collaboration vise à accroître la résilience du secteur des services financiers contre les cybermenaces.

La DFSA a publié le document de consultation n° 161, dans lequel elle propose des ajustements à son régime prudentiel, dont les principaux sont la suppression du minimum de fonds propres basé sur les dépenses pour les sociétés qui ne détiennent pas d’actifs de clients, la révision des exigences de fonds propres et l’introduction de nouvelles exigences de fonds propres basées sur les activités.

En outre, la DFSA a publié le document de consultation n° 162, dans lequel elle sollicite des commentaires sur des propositions de modification de ses objectifs statutaires. La principale recommandation est d’introduire un objectif secondaire pour la DFSA – promouvoir le développement du secteur des services financiers – tout en maintenant ses objectifs premiers.

En octobre, la DFSA a publié une lettre adressée aux directeurs des entreprises agréées résumant les principaux constats de son examen thématique sur la gestion des plaintes. Les domaines d’amélioration comprenaient la nécessité de procédures écrites plus claires, une meilleure reconnaissance des plaintes, le renforcement des dispositifs de gouvernance et une plus grande efficacité de la surveillance et de la formation.

En décembre, le Conseil d’administration de la DFSA a approuvé des modifications du module prudentiel – investissement, assurance, intermédiation et activité bancaire – du règlement de la DFSA. Ces modifications prendront effet le 1^{er} avril 2025 et le 1^{er} janvier 2026.

En 2024, la DFSA a conclu huit dossiers de répression concernant des activités financières non autorisées, des tromperies aux investisseurs, le non-respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment et l’obstruction aux enquêtes de la DFSA. Ces actions ont abouti à des amendes de plus de 2,5 millions de dollars, renforçant l’engagement de la DFSA à l’égard de l’intégrité du secteur financier.

Ces développements soulignent les efforts continus de la DFSA pour améliorer la transparence, accroître la résilience et affiner son cadre financier.

ASIE-PACIFIQUE

Japon

En 2024, la Japan's Financial Services Agency (JFSA) a conduit d'importantes réformes de la réglementation visant à renforcer la transparence, la gestion des risques et la résilience opérationnelle sur le marché des dérivés OTC. La JFSA a introduit des règles déclaratives et des contrôles internes plus stricts pour les traders de produits dérivés OTC, conformément aux tendances mondiales de la réglementation. Les exigences de fonds propres ont été révisées afin de renforcer la solidité financière des intervenants du marché. De nouvelles mesures de cybersécurité ont été appliquées pour atténuer le risque de cyberattaques sur les plateformes de négociation numériques. La JFSA a publié une mise en garde concernant les démarchages frauduleux dans le domaine des investissements en valeurs mobilières afin de protéger les investisseurs contre les scams. À la fin de l'année, les swaps de taux d'intérêt ayant pour taux de référence l'Euroyen TIBOR ont été retirés des exigences de compensation obligatoire dans le cadre de la stratégie de transition des indices de référence.

Corée du Sud

En 2024, la Financial Services Commission (FSC) coréenne et la Bank of Korea (BOK) ont introduit des mesures visant à améliorer l'accessibilité, la transparence et la conformité réglementaire du marché des produits dérivés. Les établissements financiers étrangers bénéficient d'un accès élargi au marché des changes et de nouvelles exigences de marges ont été instaurées. Les modifications apportées au *Financial Investment Services and Capital Markets Act* (FSCMA) imposent des obligations renforcées de transparence et de déclaration aux intermédiaires et introduisent des sanctions plus strictes pour les activités de transaction inéquitables, y compris la manipulation des cours. Les établissements financiers enregistrés (*Registered Financial Institutions, RFI*) sont autorisés à négocier des swaps de change et des opérations à terme sur le marché des changes onshore, les horaires de négociation étant étendus jusqu'à 2h00 du matin. Une modification du règlement de lutte contre le blanchiment de capitaux a été annoncée afin de renforcer la responsabilité et le professionnalisme dans les opérations de LBC. Elle prendra effet le 13 mai 2025 pour permettre aux établissements financiers de mettre à niveau leurs politiques internes et leurs structures. À la fin de l'année, un identifiant de transaction unique (UTI) a été instauré pour une plus grande transparence des transactions.

Hong Kong

La Securities and Futures Commission (SFC) de Hong Kong et la Hong Kong Monetary Authority (HKMA) ont pris plusieurs mesures pour moderniser le marché régional des dérivés OTC et l'intégrer dans les cadres internationaux. La SFC a mis à jour les directives en matière de LBC/FT et introduit un identifiant de transaction unique (UTI) et un identifiant de produit unique (UPI) pour la déclaration des transactions sur dérivés. La China Securities Regulatory Commission (CSRC) et la SFC ont renforcé le dispositif Stock Connect facilitant l'accès aux ETF, aux REIT et aux valeurs libellées en RMB. Les améliorations apportées à Swap Connect ont permis d'accroître la variété des produits et les capacités de gestion des risques. La SFC et la HKMA ont affiné leur régime de déclaration des dérivés OTC, assurant une meilleure conformité aux normes mondiales de déclaration. À la fin de 2024, la SFC a ordonné l'adoption d'éléments de données standardisés des dérivés OTC afin de les aligner avec les cadres de déclaration internationaux.

Chine

La Chine a conduit des réformes pour mieux intégrer ses marchés dérivés avec les systèmes financiers mondiaux tout en renforçant la surveillance réglementaire. La Banque Populaire de Chine et la SFC ont développé Swap Connect et augmenté ainsi l'activité de négociation et la diversité des produits. La Chine a renforcé la réglementation financière transfrontière afin de garantir une gestion des risques appropriée dans le domaine des dérivés OTC. Enfin, la China Securities Regulatory Commission (CSRC) a annoncé des mesures visant à stabiliser la volatilité du marché dans les transactions sur produits dérivés.

Singapour

En 2024, la Monetary Authority of Singapore (MAS) a concentré son action sur la gouvernance des risques, l'équité des transactions et la réglementation antiblanchiment. Elle a introduit une obligation d'information en matière d'ESG pour les intermédiaires en produits dérivés. Elle a également sollicité des commentaires du public sur un projet de notice sur la LBC/FT destinée aux opérateurs de marchés organisés formés ou constitués à Singapour dans la conduite de leurs opérations et activités qui obligerait les opérateurs du marché organisé de Singapour à suivre des procédures de vigilance à l'égard des clients qui ne sont pas des établissements financiers. Cela a conduit à la publication de la Notice SFA02-N05 en janvier 2025. En outre, la MAS a publié la Notice FSM-N21, qui impose une gestion renforcée des risques technologiques. En juin, l'évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux a été publiée pour guider les établissements financiers dans la lutte contre la criminalité financière. En octobre, la MAS a instauré l'obligation de déclaration des UTI et UPI, alignant Singapour sur les normes mondiales des marchés de dérivés.

Asie du Sud-Est (Philippines, Thaïlande et Indonésie)

Aux Philippines, l'évolution de la réglementation a porté sur la sécurité numérique et la surveillance financière. La SEC a ordonné la vérification de l'identité numérique pour les transactions financières. Une formation à la lutte contre le blanchiment de capitaux a été imposée à toutes les personnes couvertes dans le secteur financier. La SEC a également lancé de nouvelles plateformes numériques dans un objectif d'efficacité réglementaire.

D'importantes évolutions sont également intervenues dans la réglementation en Thaïlande. La SEC a publié des lignes directrices pour la gestion des risques financiers liés au climat. L'Anti-Money Laundering Office (AMLO), la SEC et le Stock Exchange of Thailand (SET) ont collaboré pour lutter contre la négociation illicite de titres. Des projets de modifications ont été introduits en vue de renforcer la réglementation relative aux systèmes informatiques des établissements financiers. En Indonésie, l'Autorité des services financiers (OJK) a publié de nouvelles lignes directrices sur la gestion du risque opérationnel pour les intermédiaires et le règlement POJK 11/2024 pour améliorer la déclaration des informations financières.

Australie et Nouvelle-Zélande

En Australie, l'Australian Securities and Investments Commission (ASIC) et l'Australian Prudential Regulation Authority (APRA) ont pris diverses mesures au cours de l'année 2024 pour améliorer l'intégrité des marchés financiers. L'ASIC a étendu les instruments législatifs affectant les transactions sur dérivés. De nouvelles recommandations ont été publiées sur la résilience technologique et opérationnelle des intervenants du marché. L'ASIC a instauré un cadre révisé des règles de transactions sur dérivés, introduisant les déclarations au format XML de la norme ISO 20022. En décembre, la déclaration des UPI est devenue obligatoire, conformément aux normes internationales.

La Nouvelle-Zélande a elle aussi renforcé son cadre réglementaire; La Financial Markets Authority (FMA) a introduit de nouvelles règles de déclaration des dérivés et ordonné la planification de la continuité des activités pour les titulaires d'une licence de marché afin d'améliorer la stabilité du système financier. L'*Anti-Money Laundering and Counter-Terrorism Financing Amendment Act 2024* a été promulgué; cette loi introduit d'importantes réformes du cadre de LBC/FT de l'Australie.

PERSPECTIVES

L'activité de Compagnie Financière Tradition depuis le début de l'année est en progression par rapport à la même période de l'an dernier, à taux de change constants, s'inscrivant ainsi dans la continuité des exercices précédents.

Le Groupe évolue au cœur des marchés financiers mondiaux, où son activité de courtage dépend des conditions de marché et des stratégies de gestion des risques de ses clients. Ces derniers évoluent dans un environnement marqué par la volatilité des taux d'intérêt, les fluctuations des devises, la liquidité des marchés obligataires et actions, ainsi que par les dynamiques des marchés de matières premières, influencées par des facteurs structurels et conjoncturels.

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte économique caractérisé par des divergences croissantes entre les principales politiques monétaires. Alors que certains acteurs pourraient privilégier des mesures de soutien budgétaire et une orientation plus interventionniste, d'autres sont susceptibles de maintenir une approche plus prudente, cherchant à préserver la stabilité financière face à de possibles tensions inflationnistes. Ces évolutions pourraient influencer les flux de capitaux et générer une volatilité accrue sur certains segments de marché. Par ailleurs, une réévaluation des risques par les investisseurs pourrait entraîner des ajustements de marché, tandis que les tensions géopolitiques persistantes continueront d'alimenter l'incertitude. Dans ce contexte, Compagnie Financière Tradition entend capitaliser sur son positionnement stratégique ainsi que sur son expertise afin d'accompagner ses clients dans un environnement de marché plus complexe. La priorité demeure la poursuite d'une croissance avant tout organique, notamment par des recrutements ciblés visant à compléter son portefeuille de produits dans les différentes régions géographiques. Parallèlement, le Groupe prévoit de maintenir des investissements ciblés dans la digitalisation de ses activités de courtage hybride ainsi que dans ses activités de data et d'analytique, soutenues par son expertise développée en data science. En outre, l'amélioration continue de la qualité du bilan et la gestion rigoureuse des coûts resteront des piliers stratégiques essentiels, garantissant la résilience et la compétitivité du Groupe à long terme.





Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Compagnie Financière Tradition SA, Lausanne. Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Compagnie Financière Tradition SA et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2024, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidé et le tableau de variation des capitaux propres consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 74 à 136) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2024 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse, aux International Standards on Auditing (ISA) et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés» de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses, aux exigences de la profession et au Code International d'Éthique des professionnels comptables (incluant les normes internationales d'indépendance) de l'International Ethics Standards Board for Accountants (code IESBA), et nous avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit



ÉVALUATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION



EXHAUSTIVITÉ ET ÉVALUATION DES PROVISIONS POUR LITIGES

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes consolidés de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous ne remettons pas d'opinion distincte sur ces points.



ÉVALUATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Élément clé de l'audit

Le groupe a reconnu un écart d'acquisition de CHF 35.5 millions au 31 décembre 2024, provenant principalement des unités génératrices de trésorerie TFS (CHF 18.3 millions). Le test de dépréciation des écarts d'évaluation est effectué chaque année au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) et repose sur des estimations de la valeur d'utilité basées sur des flux de trésorerie futurs actualisés. La projection et l'actualisation des flux futurs de trésorerie requièrent des jugements subjectifs sur les différentes hypothèses utilisées. En raison de l'importance de l'écart d'acquisition reconnu par le groupe et de l'incertitude inhérente à la prévision et à l'actualisation des flux futurs de trésorerie, il s'agit d'un domaine de jugement important.

Notre approche

Nos procédures d'audit ont consisté, entre autres, à évaluer l'exactitude méthodique et arithmétique du modèle utilisé pour les tests de dépréciation, l'adéquation des hypothèses retenues et de la méthodologie utilisée par la direction pour préparer ses prévisions de flux de trésorerie. Nous avons fait appel à notre propre spécialiste en évaluation afin de nous assister dans nos procédures. Pour un échantillon d'unités génératrices de trésorerie (UGT), identifiées sur la base de facteurs quantitatifs et qualitatifs, nous avons mis en œuvre les procédures suivantes:

- évaluer le caractère raisonnable des plans et des prévisions en testant à postériori les prévisions historiques par rapport aux résultats réels.
 - tester la solidité des hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur recouvrable, y compris l'identification des UGT, les flux de trésorerie prévisionnels, les taux de croissance à long terme et les taux d'actualisation sur la base de notre compréhension des perspectives commerciales des actifs concernés et en les comparant à des données publiquement disponibles.
 - effectuer des analyses de sensibilité, en tenant compte de la précision historique des prévisions du groupe.
 - recalculer la différence entre la valeur comptable et la valeur réalisable afin d'évaluer la marge de sécurité.
- Nous avons également examiné le caractère approprié des informations présentées dans les notes aux comptes consolidés se rapportant à l'analyse de sensibilité de ces dépréciations.

Pour plus d'informations concernant l'évaluation des écarts d'acquisition, voir:

- Section «Principales estimations et hypothèses comptables» (Perte de valeur des écarts d'acquisition) à la page 79.
- Section «Principales méthodes comptables» (immobilisations incorporelles, perte de valeur des actifs non financiers) aux pages 82 et 83.
- Note 8 aux pages 96 à 98.

Élément clé de l'audit

Le groupe a enregistré des provisions pour litiges de CHF 6.5 millions au 31 décembre 2024. En raison de la nature de ses activités, le groupe a historiquement été exposé à des procédures juridiques et à des litiges potentiels. Les provisions pour litiges sont comptabilisées lorsqu'une sortie d'avantages économiques est probable et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les risques et incertitudes sont pris en compte dans l'évaluation d'une provision. Dans de tels cas, la détermination de l'existence d'une obligation légale ou implicite, l'évaluation de l'issue attendue d'affaires litigieuses qui peuvent durer plusieurs années, et la manière de refléter ces éléments dans les comptes consolidés peuvent être subjectives et nécessiter un jugement important.

Notre approche

Nos procédures d'audit ont, entre autres, consisté à:

- évaluer le processus du groupe concernant l'identification des litiges et le développement des estimations de provisions ainsi que la revue et l'approbation des provisions par la direction;
- obtenir un résumé des principales affaires juridiques et mener des entretiens avec le conseiller juridique interne du groupe;
- évaluer les lettres de confirmation reçues des conseils externes pour les affaires importantes;
- évaluer les jugements portés par la direction pour déterminer le montant des provisions pour litiges et l'étendue des pertes raisonnablement possibles, compte tenu des informations obtenues.

Pour plus d'informations concernant l'exhaustivité et l'évaluation des provisions pour litiges, voir:

- Section «Principales estimations et hypothèses comptables» (Provisions pour litiges) à la page 80.
- Section «Principales méthodes comptables» (Provisions) à la page 86.
- Note 21 à la page 115.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, des comptes annuels, du rapport de rémunération et de nos rapports correspondants. Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations. Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés, lesquels donnent une image fidèle conformément aux IFRS et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les comptes consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux normes ISA et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse, les ISA et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupe à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.
- nous planifions et réalisons l'audit des comptes consolidés afin de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit des comptes consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit. Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises. Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration. Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

KPMG SA

Philippe Ruedin
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Naomi Chaubert
Expert-réviseur agréée

Lausanne, 19 mars 2025

Compte du résultat consolidé

en milliers de CHF	Notes	2024	2023
Chiffre d'affaires	1	1 051 598	982 385
Autres produits d'exploitation nets	2	4 268	915
Produits d'exploitation		1 055 866	983 300
Charges de personnel		-748 648	-710 187
Autres charges d'exploitation	3	-158 497	-144 492
Amortissements	7, 8, 26	-23 342	-23 133
Charges d'exploitation		-930 487	-877 812
Résultat d'exploitation		125 379	105 488
Produits financiers	4	14 298	10 816
Charges financières	4	-11 608	-14 894
Quote-part dans le résultat des sociétés associées et coentreprises	9	25 429	25 790
Résultat avant impôts		153 498	127 200
Impôts sur le bénéfice	5	-30 182	-26 145
Résultat net de l'exercice		123 316	101 055
Attribuable aux:			
Actionnaires de la société mère		115 597	94 419
Intérêts non contrôlants	17	7 719	6 636
Résultat par action (en CHF):	6		
Résultat de base par action		15,09	12,71
Résultat dilué par action		14,40	12,26

Etat du résultat global consolidé

en milliers de CHF	Notes	2024	2023
Résultat net de l'exercice comptabilisé au compte de résultat		123 316	101 055
Autres éléments du résultat global qui ne peuvent pas être reclassés ultérieurement au compte de résultat			
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		331	-1 321
Réévaluation des régimes à prestations définies		-18	-2 929
Total des autres éléments du résultat global qui ne peuvent pas être reclassés ultérieurement au compte de résultat		313	-4 250
Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat			
Écart de conversion		25 893	-58 768
Autres éléments du résultat global des sociétés associées et coentreprises	9	-665	-48
Total des autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat		25 228	-58 816
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts		25 541	-63 066
Résultat global de l'exercice		148 857	37 989
Attribuable aux:			
Actionnaires de la société mère		139 819	33 392
Intérêts non contrôlants		9 038	4 597

L'impact fiscal sur chacun des autres éléments du résultat global est présenté en note 5.

Bilan consolidé

en milliers de CHF	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
ACTIF			
Immobilisations corporelles	7	16 599	17 201
Actifs liés au droit d'utilisation	26	33 665	36 557
Immobilisations incorporelles	8	48 202	50 195
Participations dans les sociétés associées et coentreprises	9	136 577	128 772
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	14 a)	3 898	3 671
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	13	1 578	1 627
Autres actifs financiers	10	7 214	9 663
Impôts différés actifs	5	28 975	23 871
Trésorerie et équivalents de trésorerie non disponibles	11	33 367	29 595
Total actif non courant		310 075	301 152
Autres actifs courants		15 084	12 862
Instruments financiers dérivés actifs	25	125	386
Impôts à recevoir	24	2 519	5 580
Clients et autres créances	12	477 395	309 591
Actifs financiers évalués au coût amorti	14 b)	98 574	28 597
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	13	3	3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	394 543	325 037
Total actif courant		988 243	682 056
TOTAL ACTIF		1 298 318	983 208
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
Capital	16	20 231	19 366
Prime d'émission		45 232	40 085
Actions propres	16	-49 447	-27 510
Écart de conversion		-269 725	-293 639
Réserves consolidées	16	736 713	666 773
Total capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère		483 004	405 075
Intérêts non contrôlants	17	22 942	20 907
Total capitaux propres		505 946	425 982
Dettes financières	20	179 427	209 553
Obligations locatives	26	28 283	32 613
Provisions	21	26 818	23 934
Impôts différés passifs	5	282	260
Total passif non courant		234 810	266 360
Dettes financières	20	128 245	416
Obligations locatives	26	14 348	13 668
Fournisseurs et autres créanciers	23	394 941	256 879
Provisions	21	5 675	5 327
Impôts à payer	24	10 274	13 298
Instruments financiers dérivés passifs	25	1 132	129
Produits différés		2 947	1 149
Total passif courant		557 562	290 866
Total passif		792 372	557 226
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		1 298 318	983 208

Tableau du flux de trésorerie consolidés

en milliers de CHF	Notes	2024	2023
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Résultat avant impôts de l'exercice		153 498	127 200
Amortissements	7, 8, 26	23 342	23 133
Résultat financier net		-1 911	-1 082
Quote-part dans le résultat des sociétés associées et coentreprises	9	-25 429	-25 790
Augmentation/(diminution) des provisions	21	3 788	-2 436
Augmentation/(diminution) des produits différés		1 657	408
Charge relative aux paiements fondés sur des actions	19	1 765	4 729
Plus- / moins-values sur cessions d'actifs immobilisés	2	-49	17
(Augmentation)/diminution des créances/dettes liées aux activités en principal	12, 23	-455	2 768
(Augmentation)/diminution du fonds de roulement		-23 617	14 268
Provisions payées	21	-485	-339
Intérêts payés		-7 076	-7 575
Intérêts perçus		10 699	8 633
Impôts payés		-27 933	-23 296
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		107 794	120 638
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Acquisition d'actifs financiers		-95 738	-41 868
Valeur de vente d'actifs financiers		27 745	36 176
Acquisition de sociétés, nette de la trésorerie acquise		-843	-171
Acquisition d'immobilisations corporelles	7	-4 156	-4 147
Acquisition d'immobilisations incorporelles	8	-3 410	-2 486
Valeur de vente d'immobilisations incorporelles	8	171	-
Dividendes reçus		18 406	21 045
(Augmentation)/diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie non disponibles		-1 673	-114
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		-59 498	8 435
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Diminution des dettes financières à court terme	20	-2 714	-8 000
Augmentation des dettes financières à long terme	20	99 622	-
Paiements des obligations locatives	26	-15 500	-15 169
Augmentation du capital	16	865	230
Acquisition d'actions propres	16	-22 078	-12 058
Valeur de vente d'actions propres	16	188	395
Dividendes versés aux intérêts non contrôlants		-6 793	-4 622
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	18	-46 270	-40 676
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		7 320	-79 900
Variation des cours de change		13 305	-30 968
Augmentation / (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie		68 921	18 205
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		324 621	306 416
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	15	393 542	324 621

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

en milliers de CHF excepté le nombre d'actions	Notes	Attribuables aux actionnaires de la société mère							Intérêts non contrôlants	Total capitaux propres
		Nombre d'actions	Capital	Prime d'émission	Actions propres	Écart de conversion	Réserves consolidées	Total		
Au 1er janvier 2023		7 654 385	19 136	37 713	-23 527	-236 862	620 344	416 804	25 712	442 516
Résultat net de la période		-	-	-	-	-	94 419	94 419	6 636	101 055
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-	-56 777	-4 250	-61 027	-2 039	-63 066
Résultat global de la période	16		-	-	-	-56 777	90 169	33 392	4 597	37 989
Augmentation de capital	16	92 000	230	-	-	-	-	230	-	230
Acquisition d'actions propres	16	-	-	-	-12 058	-	-	-12 058	-	-12 058
Cession d'actions propres	16	-	-	101	294	-	-	395	-	395
Dividendes versés	16	-	-	455	7 781	-	-49 031	-40 795	-4 622	-45 417
Incidence des variations de périmètre	31		-	-	-	-	-	-	-4 780	-4 780
Exercice d'options de souscription d'actions	16	-	-	1 816	-	-	-1 098	718	-	718
Impact de la comptabilisation des options de souscription d'actions	16	-	-	-	-	-	6 389	6 389	-	6 389
Au 31 décembre 2023		7 746 385	19 366	40 085	-27 510	-293 639	666 773	405 075	20 907	425 982
Résultat net de la période		-	-	-	-	-	115 597	115 597	7 719	123 316
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-	23 914	308	24 222	1 319	25 541
Résultat global de la période	16		-	-	-	23 914	115 905	139 819	9 038	148 857
Augmentation de capital	16	346 000	865	-	-	-	-	865	-	865
Acquisition d'actions propres	16	-	-	-	-22 078	-	-	-22 078	-	-22 078
Cession d'actions propres	16	-	-	47	141	-	-	188	-	188
Dividendes versés	16/18	-	-	-	-	-	-46 270	-46 270	-6 793	-53 063
Incidence des variations de périmètre		-	-	-	-	-	-273	-273	-210	-483
Exercice d'options de souscription d'actions	16	-	-	5 100	-	-	-2 976	2 124	-	2 124
Impact de la comptabilisation des options de souscription d'actions	16	-	-	-	-	-	3 554	3 554	-	3 554
Au 31 décembre 2024		8 092 385	20 231	45 232	-49 447	-269 725	736 713	483 004	22 942	505 946

Annexe aux comptes consolidés

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Compagnie Financière Tradition SA est une société anonyme suisse, domiciliée au 11 rue de Langallerie à Lausanne. Présent dans plus de 30 pays, le Groupe Compagnie Financière Tradition (ci-après le «Groupe») est l'un des leaders mondiaux de l'intermédiation de produits financiers (marchés monétaires, marchés obligataires, produits dérivés de taux, de change et de crédit, actions, dérivés actions, marchés à terme de taux et sur indices) et non financiers (énergie, métaux précieux et environnement). L'action Compagnie Financière Tradition SA est cotée à la bourse suisse (SIX) et sur le 3ème compartiment de la bourse de Francfort. Compagnie Financière Tradition SA est détenue indirectement à hauteur de 68,21% par VIEL & Cie, elle-même détenue par VIEL et Compagnie-Finance. Le Conseil d'administration a approuvé la publication des comptes consolidés de Compagnie Financière Tradition SA arrêtés au 31 décembre 2024 par décision du 19 mars 2025.

PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés de Compagnie Financière Tradition SA sont présentés en milliers de francs suisses (CHF) sauf explicitement mentionné; le franc suisse étant la devise fonctionnelle et la devise de présentation de Compagnie Financière Tradition SA. Les Comptes consolidés sont conformes aux normes comptables internationales (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Ils ont été établis selon le principe du coût historique, sauf indication contraire.

MODIFICATION DES PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les principes comptables appliqués lors de la préparation des comptes consolidés sont identiques à ceux en vigueur au 31 décembre 2023 à l'exception des modifications suivantes appliquées depuis le 1er janvier 2024:

Norme	Nom	Entrée en vigueur
IAS 1 (modifications)	Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants	1er janvier 2024
IAS 1 (modifications)	Passifs non courants avec des clauses restrictives	1er janvier 2024
IFRS 16 (modifications)	Obligation locative découlant d'une cession-bail	1er janvier 2024
IAS 7 et IFRS 7 (modifications)	Accords de financement de fournisseurs	1er janvier 2024

L'adoption de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

PRINCIPALES ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES

Au cours de l'établissement des comptes consolidés, la Direction procède à des estimations lors de l'application des conventions comptables. En raison des incertitudes inhérentes aux activités du Groupe, certains éléments des comptes consolidés ne peuvent pas être évalués avec précision et ne peuvent faire l'objet que d'une estimation. Ces estimations impliquent des jugements fondés sur les dernières informations fiables disponibles. Les hypothèses clés relatives à l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relatives aux estimations à la date de clôture, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants des actifs, des passifs, des revenus et des charges ainsi que sur les informations complémentaires fournies au cours de la période, sont les suivantes:

Perte de valeur des écarts d'acquisition

Le Groupe effectue annuellement des tests de dépréciation de ses écarts d'acquisition. La valeur d'utilité des écarts d'acquisition est appréciée par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés sur les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés. Les projections de flux de trésorerie futurs sont basées sur des estimations faites par la Direction qui estime également le taux d'actualisation à retenir dans le calcul de leur valeur actualisée. Des informations complémentaires sont données en note 8.

Impôts différés actifs

Des impôts différés actifs sont enregistrés pour les reports fiscaux déficitaires dans la mesure où il est probable de les récupérer à un horizon prévisible grâce à l'existence de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces reports fiscaux déficitaires pourront être imputés. La Direction estime le montant des actifs d'impôts différés à comptabiliser sur la base des prévisions de bénéfices imposables futurs. Des informations complémentaires sont données en note 5.

Engagements envers le personnel

Les obligations du Groupe liées aux régimes à prestations définies sont évaluées chaque année sur la base d'évaluations actuarielles. Ce type d'évaluation implique l'utilisation d'hypothèses actuarielles, notamment les taux d'actualisation, les augmentations futures des salaires et des retraites ainsi que les taux de mortalité. En raison de leur perspective long-terme, ces estimations sont sujettes à des incertitudes. Des informations complémentaires sont données en note 22.

Provisions pour litiges

Des provisions sont constatées pour les litiges en cours lorsque l'issue probable d'une action en justice ou de tout autre litige impliquant le Groupe peut être estimée de manière fiable. L'échéance des sorties de trésorerie relative à ces provisions est incertaine car elle dépend de l'issue des procédures en question. Celles-ci ne sont par conséquent pas actualisées car leur valeur actuelle ne représenterait pas une information fiable. Des informations complémentaires sont données en note 21.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent ceux de Compagnie Financière Tradition SA ainsi que ceux de ses filiales, coentreprises et sociétés associées (appelées collectivement le «Groupe»). La liste des principales sociétés consolidées, ainsi que le pourcentage de contrôle, le pourcentage d'intérêt et la méthode de consolidation retenue pour chacune de ces sociétés figurent en note 31.

Regroupements d'entreprises

L'acquisition d'entreprises est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition est mesuré en additionnant les justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais d'acquisition engagés au titre de regroupement d'entreprise sont comptabilisés en charges.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise, qui satisfont aux conditions de comptabilisation, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition est comptabilisé en tant qu'actif et évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables ainsi constatée. Si, après réévaluation, la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût d'acquisition, l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat. Après la comptabilisation initiale, les écarts d'acquisition positifs sont évalués au coût d'acquisition diminué du cumul des pertes de valeur.

Les écarts d'acquisition sur les filiales sont présentés au bilan dans les immobilisations incorporelles. Dans le cadre du test de dépréciation effectué annuellement, ces écarts d'acquisition sont alloués à des unités génératrices de trésorerie. Leur valeur d'utilité est appréciée par référence à des flux futurs de trésorerie actualisés.

Les intérêts non contrôlants dans l'entreprise acquise sont évalués initialement en fonction de leur quote-part de la juste valeur des actifs nets acquis.

Méthodes de consolidation

Filiales

La méthode d'intégration globale est appliquée à toutes les sociétés dans lesquelles Compagnie Financière Tradition SA exerce, directement ou indirectement, le contrôle sur la gestion des affaires. Il y a contrôle lorsque le Groupe est exposé à des rendements variables résultants de sa participation dans la société ou détient des droits sur ces rendements, et s'il peut user de son pouvoir sur la société pour influencer sur les rendements. Les états financiers des filiales sont intégrés aux comptes consolidés à partir de la date de prise de contrôle jusqu'à la date où le contrôle cesse. La part des intérêts non contrôlants à l'actif net des filiales consolidées et au résultat global de l'exercice est présentée distinctement au bilan et au compte de résultat global consolidés même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les intérêts non contrôlants.

Coentreprises

Une coentreprise est un partenariat qui confère au Groupe des droits sur l'actif net de la société dans laquelle le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires. Le Groupe comptabilise ses intérêts dans les coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence. Les écarts d'acquisition déterminés sur les coentreprises sont inclus dans la valeur comptable de l'investissement.

Sociétés associées

Les sociétés associées sur lesquelles Compagnie Financière Tradition SA exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles mais sans toutefois en avoir le contrôle sont intégrées selon la méthode de la mise en équivalence. Une influence notable est notamment présumée lorsque Compagnie Financière Tradition SA détient, directement ou indirectement, plus de 20% des droits de vote de ces sociétés. Les comptes consolidés incluent la quote-part du Groupe dans l'actif net et le résultat des sociétés associées. Les écarts d'acquisition déterminés sur les sociétés associées sont inclus dans la valeur comptable de l'investissement.

Élimination des opérations réciproques

Lors de l'établissement des comptes consolidés, les soldes et transactions intragroupes ainsi que les gains et pertes non réalisés résultant de transactions intragroupes sont éliminés. Les gains et pertes non réalisés résultant de transactions avec des sociétés associées et des coentreprises sont éliminés à hauteur de la participation du Groupe dans ces entités.

Traitement des devises étrangères

Au sein du Groupe, dont le franc suisse est la monnaie de présentation des comptes, les transactions en devises étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle de chaque entité, au cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères à la fin de la période sont convertis aux cours de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant de ces opérations sont constatées au compte de résultat. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises étrangères et constatés à leur coût historique sont convertis au cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises étrangères et constatés à leur juste valeur sont convertis au cours de change en vigueur au moment où la juste valeur est déterminée.

Lors de la consolidation, les actifs et les passifs des filiales étrangères exprimés en monnaies étrangères, incluant les écarts d'acquisition et les écarts d'évaluation, sont convertis en francs suisses aux cours de change en vigueur à la date d'établissement des comptes. Les produits et charges des filiales étrangères exprimés en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses au cours de change moyen de l'année écoulée.

Les différences de change résultant de la variation des cours de change d'un exercice sur l'autre, appliquées à la situation nette des filiales étrangères exprimée en monnaies étrangères, ainsi que la différence entre le cours moyen de l'année écoulée et le cours de clôture appliquée au résultat des filiales, sont directement imputées aux capitaux propres, sous la rubrique «Écart de conversion». Lors de la cession d'une filiale étrangère, le montant cumulé de l'écart de conversion relatif à cette dernière et imputé dans les capitaux propres est constaté au compte de résultat.

Les principaux cours de change contre le franc suisse utilisés dans le cadre de la consolidation sont les suivants:

		2024		2023	
		Cours de clôture	Cours moyen	Cours de clôture	Cours moyen
1 Euro	EUR	0,94	0,95	0,93	0,97
1 Livre sterling	GBP	1,14	1,13	1,07	1,12
100 Yen japonais	JPY	0,58	0,58	0,59	0,64
1 Dollar américain	USD	0,91	0,88	0,84	0,90

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué de revenus de courtages et de commissions liées aux opérations d'intermédiation menées par les filiales opérationnelles de Compagnie Financière Tradition avec des tiers. Pour les transactions à titre d'agent, le chiffre d'affaires est présenté net des remises et escomptes ainsi que des frais versés aux correspondants et est constaté dès la négociation de l'opération. Dans le cadre des activités en principal où le Groupe agit à titre de principal pour l'achat et la vente simultanés de titres pour le compte de tiers, les revenus de commissions représentent la différence entre le montant de la vente de ces titres et le montant de leur achat et sont constatés en date de livraison.

Résultat financier net

Le résultat financier net comprend les intérêts issus du placement de la trésorerie à court terme, les intérêts payés sur les dettes financières et obligations locatives à court et à long terme, les intérêts liés aux activités de teneur de comptes ainsi que les plus et moins-values sur actifs et passifs financiers. Cette rubrique inclut également les gains et pertes de change sur les actifs et passifs financiers. Les charges et revenus d'intérêts sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Impôts sur le bénéfice

La charge d'impôts au compte de résultat comprend les impôts courants et différés sur le bénéfice, les ajustements d'impôts d'années précédentes ainsi que les éventuels intérêts et les pénalités. L'effet fiscal des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres consolidés ou dans les autres éléments du résultat global est enregistré dans les capitaux propres consolidés, respectivement dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable au titre du bénéfice imposable de la période calculé en utilisant les taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture ainsi que les ajustements d'impôts d'années précédentes.

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale. Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'imposition attendus lors de la réalisation des actifs ou le règlement des passifs. Tout changement du taux d'imposition est enregistré au compte de résultat sauf s'il est relatif directement à des éléments de capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

Des impôts différés passifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles imposables, à l'exception de celles relatives à la reconnaissance initiale d'écarts d'acquisition. Des impôts différés actifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles déductibles et reports déficitaires, dès lors qu'il est probable de les récupérer à un horizon prévisible grâce à l'existence de bénéfices futurs. Dans le cas contraire, ils ne sont retenus qu'à hauteur des passifs d'impôts différés pour une même entité fiscale.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, diminuée de l'amortissement cumulé et, si nécessaire, d'une dépréciation pour perte de valeur. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation estimée, soit:

- Agencements et installations: entre 5 et 10 ans,
- Matériel informatique et de téléphonie: entre 2 et 5 ans,
- Autres immobilisations corporelles: entre 3 et 5 ans.

Lorsque des éléments d'une même immobilisation corporelle ont une durée d'utilisation estimée différente, ils sont constatés distinctement dans les immobilisations corporelles et amortis sur leur durée d'utilisation estimée respective. Les charges d'entretien et de réparation sont imputées au compte de résultat de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Les dépenses permettant d'augmenter les avantages économiques futurs liés aux immobilisations corporelles sont capitalisées et amorties. La juste valeur des immobilisations corporelles comptabilisées suite à un regroupement d'entreprises est déterminée sur la base de données du marché. La valeur de marché correspond au montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

Contrats de location – le Groupe comme preneur

Le Groupe évalue si un contrat est, ou contient, un contrat de location à la date de passation du contrat. Un contrat est, ou contient, un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant le paiement d'une contrepartie. Lorsqu'un contrat est, ou contient, un contrat de location, le Groupe comptabilise chaque composante locative du contrat comme un contrat de location distinct, séparément des composantes non locatives du contrat.

Au début du contrat de location, le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative, sauf pour les contrats de location à court terme. Les paiements de loyers associés à ces contrats, dont la durée est égale ou inférieure à douze mois, sont enregistrés en charge dans le compte de résultat selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

L'obligation locative correspond initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas été versés, escomptés au taux d'intérêt implicite du contrat de location ou au taux d'emprunt marginal si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut pas être déterminé avec facilité.

Les paiements de loyers comprennent entres autres les paiements fixes, les paiements variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, montants à payer attendus au titre de garanties de valeur résiduelle ainsi que le prix d'exercice d'options d'achat si le Groupe a la certitude raisonnable de les exercer, ou les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, le cas échéant. Par la suite, l'obligation locative est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'obligation locative est réévaluée en cas de changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation de l'indice ou du taux utilisé pour déterminer ces paiements, en cas de variation des paiements au titre de la garantie de valeur résiduelle ou en cas de changement d'appréciation de l'exercice d'une option d'achat, de prolongation ou de résiliation. Lors de la réévaluation de l'obligation locative, un ajustement correspondant est enregistré à l'actif au titre du droit d'utilisation ou au compte de résultat si la valeur de l'actif au titre du droit d'utilisation a déjà été ramenée à zéro. Les obligations locatives sont présentées au bilan séparément des autres passifs.

L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué au coût comprenant le montant initial de l'obligation locative, les coûts directs initiaux et une estimation des coûts éventuels de remise en état, réduits de tous les avantages incitatifs à la location reçus. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti sur la durée la plus courte entre celle du contrat de location et la durée de vie utile de l'actif sous-jacent. Il est par ailleurs soumis à un test de perte de valeur s'il existe des indices révélant une possible perte de valeur. Les actifs liés au droit d'utilisation sont présentés au bilan séparément des autres actifs.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont générées à l'interne ou acquises, soit séparément, soit dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, et sont reconnues lorsqu'elles sont identifiables et peuvent être évaluées de manière fiable. Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, diminuée de l'amortissement cumulé et, le cas échéant, d'une dépréciation cumulée pour perte de valeur.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation estimée sauf si cette durée est indéfinie. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilisation estimée est indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Les durées d'utilisation estimées sont les suivantes:

- Logiciels: entre 3 et 5 ans
- Autres immobilisations incorporelles: entre 3 et 5 ans
- Écarts d'acquisition: indéfinies

Pertes de valeur des actifs non financiers

Les actifs non financiers sont examinés à chaque date de bilan afin de déterminer s'il existe des indices révélant une perte de leur valeur. Si de tels indices existent, la valeur recouvrable des actifs est estimée. Pour déterminer la valeur recouvrable, le Groupe utilise des données de marché, ou lorsque ces dernières ne sont pas disponibles ou fiables, des techniques d'actualisation de flux de trésorerie futurs.

Pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, la valeur recouvrable est estimée annuellement qu'il y ait un indice révélant une perte de valeur ou non, ou plus régulièrement lorsqu'il existe des indices révélant une perte de valeur.

Une perte de valeur est constatée dans le compte de résultat dès lors que la valeur comptable d'un actif ou de l'unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif correspond à la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie.

Une perte de valeur est comptabilisée pour une unité génératrice de trésorerie tout d'abord en réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à l'unité génératrice de trésorerie et, ensuite, aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours des périodes antérieures pour des actifs non financiers, autres que les écarts d'acquisitions, sont revues annuellement et reprises si nécessaire.

Activités en principal

Certaines sociétés du Groupe agissent à titre de principal dans l'achat et la vente simultanés de titres pour le compte de tiers. Ces transactions sont débouclées lorsque les deux opérations de la transaction sont réglées; le règlement effectué d'une part et la livraison des titres d'autre part (délai technique de règlement – livraison).

Afin de refléter la substance de ces transactions, ces dernières sont constatées à la date de livraison. Les montants à recevoir et à payer aux contreparties découlant des transactions en cours de livraison ayant dépassé le délai de livraison prévu sont présentés au bilan en valeur brute à l'actif dans la rubrique Clients et autres créances et au passif dans la rubrique Fournisseurs et autres créanciers. Les montants à recevoir et à payer aux contreparties pour les transactions dont la livraison est prévue dans le cadre normal des affaires sont présentés en note 28.

Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise de façon ponctuelle des instruments financiers dérivés principalement pour gérer les risques de change auxquels il est confronté dans le cadre de ses opérations. Ces instruments financiers dérivés consistent principalement en des contrats de change à terme et options sur devises.

Les instruments financiers sont initialement constatés à leur juste valeur. Par la suite, tous les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur, soit la valeur de marché pour les instruments cotés en bourse, soit une estimation selon des modèles de valorisation couramment utilisés pour les instruments non cotés. Les variations de juste valeur des instruments financiers sont comptabilisées au compte de résultat.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie se compose de la caisse et des dépôts bancaires à vue alors que les équivalents de trésorerie regroupent les dépôts bancaires à court terme et les placements monétaires à court terme dont l'échéance, à partir de la date d'acquisition, est égale ou inférieure à trois mois. Les placements monétaires à court terme sont constitués d'instruments de trésorerie négociables à court terme tels que les titres d'Etat ou des fonds d'investissement monétaires. Les découverts bancaires sont présentés avec les dettes bancaires à court terme. Les découverts bancaires remboursables sur demande sont inclus dans la trésorerie et équivalents de trésorerie dans le cadre du tableau des flux de trésorerie.

Actifs financiers

Comptabilisation et évaluation initiale

En cas d'achat ou de vente ordinaire d'actifs financiers, la date de transaction est retenue pour la comptabilisation initiale et la décomptabilisation subséquente.

Les créances sont initialement évaluées à leur prix de transaction si elles ne comportent pas une composante de financement importante. Les autres actifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur, augmentée, dans le cas d'un actif financier non évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition de cet actif financier.

Classement et évaluation ultérieure

Tous les actifs financiers comptabilisés sont ultérieurement évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit à la juste valeur par le biais du résultat net, en fonction à la fois:

- du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers;
- des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti si la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et que les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le coût amorti d'un actif financier est la valeur qui lui est attribuée lors de sa comptabilisation initiale, diminuée des remboursements en principal, majorée ou diminuée de l'amortissement cumulé, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre cette valeur initiale et la valeur à l'échéance et ajustée au titre de la correction de valeur pour pertes, le cas échéant.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les futures entrées de trésorerie, estimées sur la durée de vie attendue d'un actif, de manière à obtenir exactement la valeur comptable brute de l'actif financier.

Les clients et autres créances sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite d'éventuelles pertes de valeur. Ces actifs financiers sont présentés dans l'actif courant à l'exception de ceux qui ont une échéance supérieure à douze mois après la date de clôture du bilan qui sont présentés dans l'actif non courant sous la rubrique «Autres actifs financiers». Dans l'actif courant, les clients et autres créances comprennent, outre les créances de courtages, les créances liées aux activités de teneur de comptes et les créances liées aux activités en principal. Les dépôts bancaires à court terme ainsi que les obligations qui ont une maturité supérieure à trois mois à partir de la date d'acquisition sont évalués au coût amorti et présentés au bilan dans la rubrique «Actifs financiers évalués au coût amorti». La trésorerie et équivalents de trésorerie sont évalués au coût amorti.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers et que les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Pour les instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les produits d'intérêts, les différences de change et les pertes de valeur ou reprises de dépréciation sont comptabilisés dans le compte de résultat et calculés de la même manière que pour les actifs financiers évalués au coût amorti. Les variations de juste valeur restantes sont comptabilisées par le biais des autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, la variation de juste valeur cumulée comptabilisée dans les autres éléments du résultat global est recyclée au compte de résultat.

Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe peut faire le choix irrévocable de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations ultérieures de la juste valeur d'un placement dans un instrument de capitaux propres, qui n'est ni détenu à des fins de transaction, ni une contrepartie éventuelle comptabilisée par un acquéreur dans un regroupement d'entreprises. Les dividendes reçus sur ces placements sont enregistrés dans le compte de résultat. Lorsque ces instruments de capitaux propres sont cédés, le montant des variations cumulées nettes de juste valeur jusqu'au moment de leur cession est reclassé au bénéfice au bilan dans les capitaux propres.

Le Groupe a choisi de classer irrévocablement les titres de participation non cotés dans cette catégorie (cf. note 14 a).

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, à moins qu'il ne soit évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Cette catégorie comprend les instruments dérivés et les instruments de capitaux propres que le Groupe n'a pas choisi irrévocablement de classer à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Dépréciation des actifs financiers

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti est calculée suivant le modèle des pertes de crédit attendues.

Pour les créances de courtage, la correction de valeur pour pertes est évaluée au montant des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de la créance selon une approche simplifiée. Une analyse est effectuée sur la base de l'échéancier des créances clients en tenant compte de données historiques sur les défauts, ainsi que de la situation actuelle et prévisible à la date de clôture.

Pour tous les autres instruments financiers, le Groupe comptabilise un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale.

Si le risque de crédit sur l'instrument financier n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Groupe évalue la correction de valeur pour pertes de cet instrument financier au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie représentent les pertes de crédit attendues de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir représentent une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie et s'élèvent aux pertes de crédit attendues des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Pour évaluer si le risque de crédit sur un instrument financier a augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale, le Groupe compare le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale. Pour porter son appréciation, le Groupe tient compte des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables, telles qu'une modification de la notation de crédit de l'instrument financier.

Un actif financier est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier.

Le Groupe considère qu'un actif financier est en défaut lorsqu'il est peu probable que la contrepartie paie ses obligations de crédit envers le Groupe intégralement, sans recours par le Groupe à des actions telles que la réalisation des actifs reçus en garantie.

La période maximale considérée lors de l'estimation des pertes de crédit attendue est la durée contractuelle maximale sur laquelle le Groupe est exposé au risque de crédit.

Les pertes de crédit représentent la différence entre le total des flux de trésorerie qui sont dus au Groupe selon les termes d'un contrat et le total des flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir, actualisée au taux d'intérêt effectif initial. Les flux de trésorerie pris en considération comprennent les rentrées provenant de la vente d'actifs reçus en garantie. L'évaluation des pertes de crédit attendues est fonction de la probabilité de défaillance, de la perte en cas de défaillance et de l'exposition en cas de défaillance.

La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de correction de valeur. Le Groupe réduit directement la valeur comptable brute d'un actif financier lorsqu'il n'a pas d'attente raisonnable de recouvrement à l'égard de la totalité ou d'une partie de cet actif financier.

Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Passifs financiers

Comptabilisation et évaluation initiale

Les passifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur diminuée, dans le cas d'un passif financier non évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à l'émission de ce passif financier. .

Classement et évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont classés en deux catégories:

- Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net
- Passifs financiers au coût amorti

Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net incluent les passifs financiers détenus à des fins de transaction et passifs désignés lors de la comptabilisation initiale comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat. L'évaluation ultérieure de ces passifs est effectuée à la juste valeur. Cette catégorie comprend les instruments financiers dérivés conclus par le Groupe qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture dans des relations de couverture.

Passifs financiers au coût amorti

Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti du passif financier est ajusté de manière à refléter les flux de trésorerie contractuels réels et les flux de trésorerie contractuels estimés. L'ajustement est comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge. Cette catégorie comprend les dettes financières, les obligations locatives ainsi que les fournisseurs et autres créanciers.

Juste valeur

La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. L'évaluation d'une juste valeur suppose que la transaction pour la vente de l'actif ou le transfert du passif a lieu soit sur le marché principal pour l'actif ou le passif, soit en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

Le Groupe évalue la juste valeur d'un instrument financier en utilisant le prix coté sur un marché actif pour cet instrument. Un marché est considéré comme «actif» si les transactions sur l'actif ou le passif ont lieu avec une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.

S'il n'y a pas de prix coté sur un marché actif, le Groupe utilise des techniques d'évaluation appropriées aux circonstances et pour lesquelles les données sont disponibles en quantité suffisante pour évaluer la juste valeur, en maximisant l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et en minimisant celle des données d'entrée non observables. Le Groupe applique une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données d'entrée de niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (données d'entrée de niveau 3). Les niveaux retenus sont les suivants:

- Le niveau 1 correspond à un prix coté (non ajusté) auquel le Groupe peut avoir accès, sur un marché actif pour un instrument identique. C'est notamment le cas pour certains instruments de capitaux propres et les emprunts obligataires dont la juste valeur repose sur les cours de clôture à la bourse à la date du bilan.
- Le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement observables sur un marché (niveau 1) ou à partir de prix observés. Il s'agit de techniques d'évaluation telles que l'actualisation de flux de trésorerie, des modèles de valorisation standard basés sur des paramètres de marché de taux d'intérêts, des courbes de rendement ou de taux de change, des avis de courtiers pour des instruments similaires et l'utilisation de transactions comparables réalisées dans des conditions de concurrence normale. Par exemple, la juste valeur des contrats de change à terme sur devises et des swaps de devises est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés. Certains instruments de capitaux propres sont évalués sur la base de multiple de valorisation.
- Le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur un marché comme, par exemple, une prévision financière élaborée à partir des données internes de la société.

Capitaux propres

Toutes les actions émises sont des actions au porteur et sont présentées dans les capitaux propres. Les actions propres sont enregistrées au bilan à leur valeur d'acquisition et portées en diminution des capitaux propres consolidés. Lors de cessions ultérieures, la plus ou moins-value n'a pas d'effet sur le résultat mais est enregistrée comme apport ou réduction aux réserves provenant de primes d'émission.

Provisions

Une provision est constatée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'événements passés au titre de laquelle il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision correspond à la valeur actualisée des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour éteindre l'obligation, estimée en utilisant un taux d'actualisation avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif.

Engagements envers le personnel

Selon les pays où le Groupe est implanté et en fonction des réglementations en vigueur localement en matière de prestations de retraite, il a été mis en place des régimes de retraite à cotisations ou à prestations définies. Les régimes à cotisations définies donnent lieu à des versements par les employés et par les sociétés du Groupe auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite. Les versements par des sociétés du Groupe sont constatés dans le compte de résultat dans l'exercice au cours duquel ils sont exigibles. Les obligations du Groupe liées aux régimes à prestations définies sont évaluées chaque année, en valeur actuarielle, par des experts indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon le pays dans lequel le régime est situé. Les écarts actuariels résultent principalement des modifications des hypothèses à long terme (taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, etc) et de la différence entre les hypothèses prises et l'évolution réelle des régimes. Ceux-ci sont enregistrés intégralement dans les autres éléments du résultat global. La charge des prestations comptabilisée au compte de résultat comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice ainsi que les intérêts nets sur les engagements nets des régimes à prestations définies.

Paieiments fondés sur des actions

Des options de souscription d'actions sont octroyées aux membres de la Direction générale et cadres supérieurs leur conférant ainsi le droit de recevoir des actions au terme de la période d'acquisition des droits. L'octroi et les conditions de participation des collaborateurs sont définis par le Conseil d'administration. Lors de l'exercice de leurs options de souscription, de nouvelles actions sont créées par l'utilisation du capital conditionnel (cf. note 19). La juste valeur des options de souscription consenties est reconnue en tant que charge de personnel avec, en contrepartie, une augmentation des capitaux propres. La juste valeur est déterminée à la date d'attribution des options de souscription et amortie sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur des options de souscription octroyées est déterminée par un expert indépendant en recourant à un modèle de valorisation prenant en compte les caractéristiques et conditions générales d'acquisition des droits prévalant à cette date. Le modèle retenu est celui des simulations Monte-Carlo, qui repose sur la création d'un échantillon aléatoire de variations de la valeur de l'action: des milliers de scénarii d'évolution de la valeur de

l'action sont ainsi générés et permettent d'estimer, de manière statistique, la valeur des droits optionnels pour chaque scénario, qui est ensuite actualisée pour estimer leur valeur. A chaque date de clôture, le Groupe révisé ses estimations du nombre d'options sur actions qui seront exercées dans un futur proche. L'impact de cette révision est comptabilisé au compte de résultat avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres. Lors de l'exercice d'options de souscription, la valeur des instruments est transférée de la réserve pour options de souscription d'actions au compte de prime d'émission.

Actifs et passifs éventuels

Les actifs et passifs éventuels résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe sont présentés en note aux états financiers.

Èvènements postérieurs à la date de clôture

Les événements postérieurs à la date de clôture sont les événements qui se produisent entre la date de clôture et la date d'approbation des comptes consolidés. La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée afin de refléter les événements postérieurs à la date de clôture qui contribuent à confirmer des situations qui existaient à la date de clôture. Les événements postérieurs à la date de clôture qui indiquent des situations apparues postérieurement à la date de clôture sont présentés en note aux comptes consolidés lorsqu'ils sont significatifs.

Nouvelles normes et interprétations

Le Conseil des standards comptables internationaux (IASB) a publié certaines normes et modifications de normes dont la date d'entrée en vigueur pour le Groupe est postérieure à la date des comptes consolidés. Celles-ci n'ont pas été appliquées par anticipation pour la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2024.

Norme	Nom	Entrée en vigueur
IAS 21 (modifications)	Absence de convertibilité	1er janvier 2025
IFRS 9 et IFRS 7 (modifications)	Modifications de la classification et de l'évaluation des instruments financiers	1er janvier 2026
IFRS 10, IFRS 9, IFRS 1, IAS 7, IFRS 7 (modifications)	Amélioration annuelle des normes comptables IFRS	1er janvier 2026
IFRS 18	Présentation des états financiers et informations à fournir	1er janvier 2027
IFRS 19	Filiales sans responsabilité publique – Informations à fournir	1er janvier 2027

A l'exception de la norme IFRS 18 présentée ci-dessous, le Groupe prévoit que l'adoption des normes et modifications de normes ci-dessus n'aura pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe lors de la première application. La norme IFRS 18 renforce les obligations relatives à la présentation des états financiers. Elle introduit trois principaux changements. Elle impose tout d'abord une présentation plus structurée du compte de résultat avec trois catégories distinctes de produits et de charges (exploitation, investissement et financement) afin d'améliorer la structure du compte de résultat, et impose à toutes les entreprises de fournir de nouveaux sous-totaux, dont le résultat d'exploitation et le résultat avant éléments financiers et impôts. Elle requiert par ailleurs des entités concernées qu'elles expliquent les indicateurs de performance qu'elles utilisent, et de les indiquer dans une note séparée des états financiers. Ces indicateurs sont audités. Elle précise enfin certains principes d'organisation des informations dans les états financiers primaires et les notes d'annexes. Elle remplace la norme IAS 1 «Présentation des états financiers». Les dispositions d'IAS 1 restées inchangées ont été reprises dans la norme IFRS 18 et d'autres normes. Pour le Groupe, l'adoption de cette norme entraînera principalement les modifications suivantes dans la présentation des éléments des états financiers, sans affecter leur évaluation:

- Le goodwill sera désormais présenté séparément des autres actifs incorporels au bilan.
- Les différences de change seront classées en fonction de leur nature et intégrées dans des catégories spécifiques selon leur lien avec l'exploitation, l'investissement ou le financement. Celles liées aux transactions commerciales notamment seront incluses dans les résultats d'exploitation et non plus dans le résultat financier.
- Dans le tableau des flux de trésorerie, les intérêts payés et les intérêts reçus seront désormais présentés respectivement dans les flux de financement et dans les flux d'investissement contre les flux opérationnels actuellement.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1 SECTEURS OPÉRATIONNELS

La présentation des secteurs opérationnels du Groupe reflète l'information fournie à l'interne au Président du Conseil d'administration. Celui-ci analyse les rapports de gestion afin d'évaluer les performances et d'allouer les ressources aux différents secteurs opérationnels.

La structure d'organisation interne et de gestion du Groupe est fondée sur une approche géographique avec trois zones retenues pour les informations de gestion, comprenant des produits et services globalement similaires. Les secteurs à présenter ainsi retenus sont: l'Europe, Moyen-Orient et Afrique, les Amériques et l'Asie-Pacifique. L'approche géographique repose principalement sur la localisation des bureaux et des équipes.

Les performances sectorielles sont appréciées et l'affectation des ressources décidée sur la base d'une mesure de résultat d'exploitation qui diffère sur certains aspects du résultat d'exploitation tel que présenté dans les comptes consolidés.

Les principes comptables appliqués pour évaluer le résultat d'exploitation sectoriel sont identiques à ceux appliqués aux comptes consolidés à l'exception des éléments suivants:

- L'information sectorielle relative aux coentreprises intègre la quote-part du Groupe dans les actifs, passifs, chiffre d'affaires et résultat de ces sociétés.
- Le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre des activités en principal est constaté à la date de transaction au lieu de la date de livraison des titres.
- Les charges d'intérêts constatées sur les obligations locatives sont présentées dans les charges de loyers et réparties linéairement sur la durée des contrats.

Certaines charges relatives au fonctionnement des sociétés «holding» du Groupe sont présentées distinctement des secteurs opérationnels. Par ailleurs, certains éléments considérés comme exceptionnels tels que des plus ou moins-values sur cession de filiales ou sociétés associées, des amortissements d'immobilisations incorporelles ou charges de restructuration sont exclus du résultat d'exploitation sectoriel.

Les revenus générés par les secteurs opérationnels proviennent de trois grandes familles de produits présentant des profils de rentabilité ou des modes de transaction globalement similaires. Le pôle «Change et taux» rassemble l'ensemble des activités d'intermédiation historiques de Compagnie Financière Tradition, sur marchés monétaires, opérations de change au comptant et à terme, instruments dérivés de taux d'intérêt et options de change. Le pôle «Titres et dérivés sur titres» inclut les opérations traitées sur marchés à terme de taux d'intérêt, les activités d'intermédiation sur obligations d'Etat et privées, sur actions et dérivés sur actions traités de gré à gré ou sur marchés organisés ainsi que les opérations de «repurchase agreements» sur titres, et l'intermédiation sur dérivés de crédit. Enfin, le pôle «Matières premières et autres activités» comprend les activités d'intermédiation sur l'énergie, les métaux précieux et l'environnement ainsi que les activités destinées à une clientèle de particuliers via des plates-formes transactionnelles spécialisées dans les opérations de change en Asie.

Le chiffre d'affaires inclut uniquement les revenus provenant de transactions avec des clients externes. Aucune transaction entre les secteurs opérationnels n'a d'impact sur le chiffre d'affaires.

L'information par secteur opérationnel se présente comme suit:

Au 31 décembre 2024					
en milliers de CHF	Europe, Moyen- Orient et Afrique	Amériques	Asie- Pacifique	Ajustements	Total
Chiffre d'affaires	475 386	371 198	286 264	-81 250	1 051 598
Résultat d'exploitation	51 427	50 728	62 087	-38 863	125 379
Résultat financier net					2 690
Quote-part dans le résultat des sociétés associées et coentreprises					25 429
Résultat avant impôts					153 498

Au 31 décembre 2023

en milliers de CHF	Europe, Moyen- Orient et Afrique	Amériques	Asie- Pacifique	Ajustements	Total
Chiffre d'affaires	431 775	350 891	271 442	-71 723	982 385
Résultat d'exploitation	43 633	42 335	49 923	-30 403	105 488
Résultat financier net					-4 078
Quote-part dans le résultat des sociétés associées et coentreprises					25 790
Résultat avant impôts					127 200

Le rapprochement entre le chiffre d'affaires sectoriel et le chiffre d'affaires consolidé est constitué des éléments suivants:

en milliers de CHF	2024	2023
Chiffre d'affaires sectoriel	1 132 848	1 054 108
Application de la méthode d'intégration proportionnelle pour les coentreprises	-81 211	-71 500
Autres	-39	-223
Chiffre d'affaires consolidé	1 051 598	982 385

Le rapprochement entre le résultat d'exploitation sectoriel et le résultat d'exploitation consolidé est constitué des éléments suivants:

en milliers de CHF	2024	2023
Résultat d'exploitation sectoriel	164 242	135 891
Application de la méthode d'intégration proportionnelle pour les coentreprises	-26 975	-22 173
Produits/(Charges) de services centraux	-15 868	-13 370
Autres	3 980	5 140
Résultat d'exploitation consolidé	125 379	105 488

Autre information sectorielle

La charge d'amortissement par secteur opérationnel se décompose comme suit:

en milliers de CHF	2024	2023
Europe, Moyen-Orient et Afrique	4 775	4 374
Amériques	2 062	2 232
Asie-Pacifique	1 816	2 687
Total	8 653	9 293

Information sur les produits et services

La répartition par groupe de produits du chiffre d'affaires consolidé des activités poursuivies s'analyse comme suit:

en milliers de CHF	2024	2023
Change et taux	418 268	402 361
Titres et dérivés sur titres	337 489	326 275
Matières premières et autres activités	295 841	253 749
Total	1 051 598	982 385

Information sur les zones géographiques

Le chiffre d'affaires des activités poursuivies se répartit entre les différents pays comme suit:

en milliers de CHF	2024	2023
Suisse (pays de résidence de la holding du Groupe)	14 327	14 859
États-Unis	345 384	324 887
Royaume-Uni	231 155	211 057
Autres	460 732	431 582
Total	1 051 598	982 385

Le chiffre d'affaires est réparti entre les pays en fonction de la localisation respective des filiales du Groupe.
Les actifs non courants par pays sont présentés ci-dessous:

en milliers de CHF	2024	2023
Suisse (pays de résidence de la holding du Groupe)	27 294	26 632
États-Unis	33 093	35 494
Royaume-Uni	14 163	12 601
Autres	27 279	29 226
Total	101 829	103 953

Les actifs non courants comprennent uniquement les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les actifs liés au droit d'utilisation.

Information concernant les clients importants

Aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires pour les exercices se terminant au 31 décembre 2024 et 2023.

2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION NETS

Cette rubrique se décompose comme suit:

en milliers de CHF	2024	2023
Plus- / moins-values sur cession d'actifs immobilisés	49	-17
Autres produits d'exploitation	4 219	932
Total	4 268	915

En 2024, la rubrique «Autres produits d'exploitation» comprend essentiellement des montants reçus de la part d'anciens employés conformément à leurs clauses de non-concurrence.

3 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Cette rubrique se décompose comme suit:

en milliers de CHF	2024	2023
Charges de télécommunication et d'information financière	57 484	55 757
Charges de voyages et de représentation	36 073	33 308
Honoraires professionnels	24 565	23 336
Charges locatives et de maintenance	9 782	10 294
Autres charges d'exploitation	30 593	21 797
Total	158 497	144 492

4 RÉSULTAT FINANCIER NET

en milliers de CHF	2024	2023
Produits financiers		
Produits d'intérêts	10 806	8 607
Gains de change	3 413	2 150
Produits des titres de participation	77	38
Autres produits financiers	2	21
Total	14 298	10 816
Charges financières		
Charges d'intérêts sur les dettes financières	-5 766	-5 617
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	-1 883	-2 063
Pertes de change	-3 903	-7 211
Autres charges financières	-56	-3
Total	-11 608	-14 894
Résultat financier net	2 690	-4 078

5 IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE

La charge d'impôt de l'exercice se compose des éléments suivants:

en milliers de CHF	2024	2023
Charge d'impôts courants	29 734	26 585
Charge/(Produit) d'impôts différés	448	-440
Impôts sur le bénéfice	30 182	26 145

L'écart entre le taux d'imposition effectif et le taux d'imposition normatif de Compagnie Financière Tradition peut s'analyser comme suit:

	2024		2023	
	(%)	en milliers de CHF	(%)	en milliers de CHF
Résultat avant impôts		153 498		127 200
Ajustement de la quote-part dans le résultat des sociétés associées et coentreprises		-25 429		-25 790
Résultat avant impôts et quote-part dans le résultat des sociétés associées et coentreprises		128 069		101 410
Taux d'imposition normatif	22,4%	28 745	22,0%	22 266
Effet fiscal des éléments suivants:				
Consommation de reports déficitaires non valorisés	-0,1%	-92	-0,1%	-107
Déficits de l'exercice non valorisés	0,5%	583	0,8%	831
Charge d'impôt des intérêts non contrôlants pour les sociétés fiscalement transparentes et intégrées globalement	-1,1%	-1 370	-1,4%	-1 451
Produits non imposables	-0,1%	-167	-0,2%	-228
Charges non déductibles	2,7%	3 497	4,8%	4 921
Variation du taux d'impôt	0,0%	-51	0,0%	-30
Impôts concernant les exercices antérieurs	-0,1%	-116	-0,1%	-81
Autres	-0,6%	-847	0,0%	24
Taux d'imposition effectif du Groupe	23,6%	30 182	25,8%	26 145
Taux d'imposition effectif moyen du Groupe*	19,7%		20,6%	

*Incluant la quote-part dans le résultat des sociétés associées et coentreprises

Le taux moyen d'imposition consolidé normatif est calculé comme la moyenne pondérée des taux d'imposition en vigueur dans les différentes juridictions fiscales où les entités sont présentes. Celui-ci varie d'un exercice à l'autre en fonction du poids relatif de chaque entité individuelle dans le résultat avant impôt du Groupe ainsi que des changements de taux d'imposition statutaires.

La rubrique «Charges non déductibles» comprend essentiellement des frais de représentation considérés comme non déductibles fiscalement dans certains pays.

Au 31 décembre 2024, le Groupe applique l'exception temporaire de comptabilisation des impôts différés liés aux règles du Pilier 2 selon les dispositions d'IAS 12. L'exposition du Groupe aux impôts complémentaires créés par Pilier 2 est considérée comme non significative.

Des impôts différés ont été comptabilisés sur les autres éléments du résultat global comme suit:

en milliers de CHF	2024	2023
Écarts actuariels des régimes à prestations définies	23	-492
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-11	190
Total charges / (produits) d'impôts différés	12	-302

Des impôts ont été comptabilisés directement dans les capitaux propres comme suit:

en milliers de CHF	2024	2023
Impôts courants relatifs à l'exercice d'options de souscriptions d'actions	-2 124	-718
Impôts différés relatifs à l'octroi d'options de souscriptions d'actions	-1 789	-1 660
Total charges / (produits) d'impôts	-3 913	-2 378

Les impôts différés ont évolué comme suit:

en milliers de CHF	1.1.24	Enregistrés au compte de résultat	Enregistrés dans les autres éléments du résultat global	Enregistrés dans les capitaux propres	Reclassements	Écarts de conversion	31.12.24
Impôts différés actifs							
Immobilisations corporelles	1 684	-695	-	-	-	85	1 074
Immobilisations incorporelles	928	18	-	-	-	97	1 043
Reports fiscaux déficitaires	9 422	-1 135	-	-	3 363	218	11 868
Provisions et charges à payer	16 944	1 643	-23	1 789	-	443	20 796
Obligations locatives	13 576	-919	-	-	-	937	13 594
Autres	2 106	595	-	-	-	110	2 811
Total	44 660	-493	-23	1 789	3 363	1 890	51 186
Impôts différés passifs							
Immobilisations corporelles	-141	31	-	-	-	-5	-115
Immobilisations incorporelles	31	-56	-	-	-	-1	-26
Actifs liés au droit d'utilisation	-11 343	647	-	-	-	-770	-11 466
Autres	-9 596	-577	11	-	-	-724	-10 886
Total	-21 049	45	11	-	-	-1 500	-22 493
Total impôts différés nets	23 611	-448	-12	1 789	3 363	390	28 693

Présenté au bilan comme suit:

Impôts différés actifs	23 871	28 975
Impôts différés passifs	-260	-282

en milliers de CHF	1.1.23	Variation de périmètre	Enregistrés au compte de résultat	Enregistrés dans les autres éléments du résultat global	Enregistrés dans les capitaux propres	Écarts de conversion	31.12.23
Impôts différés actifs							
Immobilisations corporelles	1 721	-	49	-	-	-86	1 684
Immobilisations incorporelles	986	-	15	-	-	-73	928
Reports fiscaux déficitaires	11 005	490	-1 198	-	-	-875	9 422
Provisions et charges à payer	14 534	-	2 105	492	1 660	-1 847	16 944
Obligations locatives	14 514	-	367	-	-	-1 305	13 576
Autres	4 180	-	-1 793	-	-	-281	2 106
Total	46 940	490	-455	492	1 660	-4 467	44 660
Impôts différés passifs							
Immobilisations corporelles	-549	-	383	-	-	25	-141
Immobilisations incorporelles	-1 372	-	1 369	-	-	34	31
Actifs liés au droit d'utilisation	-12 137	-	-289	-	-	1 083	-11 343
Autres	-9 765	-	-567	-190	-	926	-9 596
Total	-23 823	-	896	-190	-	2 068	-21 049
Total impôts différés nets	23 117	490	441	302	1 660	-2 399	23 611

Présenté au bilan comme suit:

Impôts différés actifs	24 206	23 871
Impôts différés passifs	-1 089	-260

Au 31 décembre 2024, les impôts différés actifs non enregistrés s'élèvent à CHF 14 548 000 (2023: CHF 20 352 000) et sont relatifs à des reports fiscaux déficitaires qui n'ont pas été activés en raison de l'historique de pertes récentes des sociétés concernées. Les pertes fiscales pour lesquelles aucun impôt différé actif n'est comptabilisé expirent comme suit:

en milliers de CHF	2024	2023
A moins d'un an	-	-
Entre un et cinq ans	452	364
Supérieur à cinq ans	6 533	39 518
Durée illimitée	59 117	42 949
Total	66 102	82 831

Les pertes fiscales à durée illimitée incluent un montant de CHF 14 196 000 (2023: CHF 2 525 000) qui peut être utilisé uniquement à l'encontre de gains en capitaux.

6 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen des actions propres détenues par le Groupe.

Le résultat dilué par action résulte de la division entre, au numérateur, le résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère et, au dénominateur, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice augmenté du nombre moyen pondéré d'actions qui seraient créées dans le cadre de l'exercice des instruments dilutifs, déduction faite des actions propres.

Les éléments de calcul retenus pour la détermination du résultat par action sont détaillés ci-après:

en milliers CHF	2024	2023
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère	115 597	94 419
	2024	2023
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	7 659 499	7 425 853
Ajustement pour effet dilutif des options de souscription sur actions	367 121	278 420
Nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le résultat dilué par action	8 026 620	7 704 273

Le résultat par action s'établit comme suit:

en CHF	2024	2023
Résultat de base par action	15,09	12,71
Résultat dilué par action	14,40	12,26

7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au 31 décembre 2024

en milliers de CHF	Agencements et installations	Informatique et téléphonie	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur brute au 1er janvier	50 761	53 215	3 974	107 950
Acquisitions	1 989	2 125	42	4 156
Cessions	-123	-1 572	-145	-1 840
Écarts de conversion	2 694	2 301	-10	4 985
Valeur brute au 31 décembre	55 321	56 069	3 861	115 251
Amortissements et pertes de valeur cumulés au 1^{er} janvier	-41 550	-48 563	-636	-90 749
Amortissements	-2 997	-2 394	-108	-5 499
Cessions	123	1 572	145	1 840
Écarts de conversion	-2 126	-2 112	-6	-4 244
Amortissements et pertes de valeur cumulés au 31 décembre	-46 550	-51 497	-605	-98 652
Valeur nette au 31 décembre	8 771	4 572	3 256	16 599

Au 31 décembre 2023

en milliers de CHF	Agencements et installations	Informatique et téléphonie	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur brute au 1 ^{er} janvier	53 262	54 820	3 823	111 905
Variations de périmètre	-	46	-	46
Acquisitions	1 258	2 623	266	4 147
Cessions	-248	-862	-63	-1 173
Écarts de conversion	-3 511	-3 412	-52	-6 975
Valeur brute au 31 décembre	50 761	53 215	3 974	107 950
Amortissements et pertes de valeur cumulés au 1 ^{er} janvier	-41 450	-50 350	-638	-92 438
Amortissements	-3 011	-2 162	-83	-5 256
Cessions	248	862	63	1 173
Écarts de conversion	2 663	3 087	22	5 772
Amortissements et pertes de valeur cumulés au 31 décembre	-41 550	-48 563	-636	-90 749
Valeur nette au 31 décembre	9 211	4 652	3 338	17 201

8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au 31 décembre 2024

en milliers de CHF	Écarts d'acquisitions	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute au 1 ^{er} janvier	39 813	68 152	8 605	116 570
Variations de périmètre	390	-	-	390
Acquisitions	-	3 326	84	3 410
Cessions	-	-378	-939	-1 317
Reclassements	-3 363	-	-	-3 363
Écarts de conversion	867	3 991	48	4 906
Valeur brute au 31 décembre	37 707	75 091	7 798	120 596
Amortissements et pertes de valeur cumulés au 1 ^{er} janvier	-2 226	-61 831	-2 318	-66 375
Amortissements	-	-3 517	-32	-3 549
Cessions	-	378	791	1 169
Écarts de conversion	-	-3 620	-19	-3 639
Amortissements et pertes de valeur cumulés au 31 décembre	-2 226	-68 590	-1 578	-72 394
Valeur nette au 31 décembre	35 481	6 501	6 220	48 202

Au 31 décembre 2023

en milliers de CHF	Écarts d'acquisitions	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute au 1 ^{er} janvier	33 941	71 492	7 003	112 436
Variations de périmètre	7 343	-	2 307	9 650
Acquisitions	-	2 479	7	2 486
Cessions	-	-1 075	-226	-1 301
Écarts de conversion	-1 471	-4 744	-486	-6 701
Valeur brute au 31 décembre	39 813	68 152	8 605	116 570
Amortissements et pertes de valeur cumulés au 1 ^{er} janvier	-2 226	-63 682	-2 743	-68 651
Amortissements	-	-3 465	-68	-3 533
Cessions	-	1 075	226	1 301
Écarts de conversion	-	4 241	267	4 508
Amortissements et pertes de valeur cumulés au 31 décembre	-2 226	-61 831	-2 318	-66 375
Valeur nette au 31 décembre	37 587	6 321	6 287	50 195

En janvier 2023, le Groupe a pris une participation majoritaire dans les filiales opérationnelles d’une coentreprise entraînant la constatation d’un écart de d’acquisition de CHF 7 343 000 et d’une marque d’une valeur estimée de CHF 2 307 000. Des informations complémentaires sont présentées en note 31.

Les écarts d’acquisition se décomposent comme suit au 31 décembre 2024:

en milliers de CHF	2024			2023
	Valeur brute	Pertes de valeur cumulées	Valeur nette	Valeur nette
TFS Amériques	8 183	-	8 183	8 183
TFS Asie-Pacifique	5 323	-	5 323	5 323
TFS Europe, Moyen-Orient et Afrique	4 795	-	4 795	4 795
Starfuels	7 206	-	7 206	6 666
Autres	12 200	-2 226	9 974	12 620
Total	37 707	-2 226	35 481	37 587

Tests de dépréciation

Les écarts d’acquisition constatés au bilan ont fait l’objet de tests de dépréciation. La valeur recouvrable d’une unité génératrice de trésorerie (UGT) correspond à la valeur la plus élevée entre son prix de vente net et sa valeur d’utilité. La valeur d’utilité des unités génératrices de trésoreries auxquelles ces écarts d’acquisition sont rattachés, est estimée selon une méthode d’actualisation des flux de trésorerie futurs des activités afférentes à chacun de ces écarts d’acquisition. Sur la base de prévisions d’exploitation établies sur 5 ans, le flux de trésorerie normatif est actualisé afin de déterminer la valeur d’utilité de l’activité sous-jacente par rapport à la valeur comptable de l’UGT. Des taux d’actualisation de 8,9% à 12,0% (2023: 9,1% à 11,5%) ont été retenus dans le cadre de ces évaluations et incluent une prime de risque de marché pour refléter le risque sur chacun des marchés ainsi qu’une prime de risque supplémentaire pour refléter le risque lié à la taille des unités génératrices de trésorerie. Par ailleurs, des taux de croissance de 2,0% à 5,0% (2023: 2,0% à 5,0%) ont été utilisés pour extrapoler les projections de flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les prévisions d’exploitation sur la base de l’expérience passée et en fonction du marché dans lequel ces sociétés sont présentes.

Les différentes hypothèses retenues dans le cadre de l’actualisation des flux de trésorerie futurs des principales unités génératrices de trésorerie sont les suivantes:

en%	Taux d’actualisation		Taux de croissance	
	2024	2023	2024	2023
TFS Amériques	11,0%	11,0%	2,0%	2,0%
TFS Asie-Pacifique	11,0%	11,0%	2,0%	2,0%
TFS Europe, Moyen-Orient et Afrique	11,1%	10,7%	2,0%	2,0%
Starfuels	11,0%	11,0%	2,0%	2,0%
Autres	8,9% - 12,0%	9,1% - 11,5%	2,0% - 5,0%	2,0% - 5,0%

Les évaluations obtenues par l'utilisation de cette méthode sont supérieures aux valeurs comptables et par conséquent aucune perte de valeur n'a été constatée sur les écarts d'acquisition en 2024 et 2023.

9 PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES ET COENTREPRISES

Cette rubrique comprend la quote-part des sociétés associées et coentreprises détenues par le Groupe et intégrées selon la méthode de mise en équivalence. Le détail des sociétés consolidées selon cette méthode est présenté en note 31. La variation pour l'exercice se présente comme suit:

en milliers de CHF	Sociétés associées	Coentreprises	Total
Au 1er janvier 2024	33 380	95 392	128 772
Résultat net de la période	7 332	18 097	25 429
Autres éléments du résultat global	-665	-	-665
Dividendes distribués	-7 437	-10 892	-18 329
Écart de conversion	2 010	-640	1 370
Au 31 décembre 2024	34 620	101 957	136 577
en milliers de CHF	Sociétés associées	Coentreprises	Total
Au 1er janvier 2023	33 905	116 687	150 592
Variation de périmètre (note 31)	-	-11 298	-11 298
Résultat net de la période	10 925	14 865	25 790
Autres éléments du résultat global	-48	-	-48
Acquisitions	-	468	468
Dividendes distribués	-9 136	-11 871	-21 007
Écart de conversion	-2 266	-13 459	-15 725
Au 31 décembre 2023	33 380	95 392	128 772

Société associées

Les informations financières résumées, avant élimination des comptes et opérations réciproques, des principales sociétés associées se présentent comme suit:

Au 31 décembre 2024

en milliers CHF	Capital Markets Holding SA	PingAn Tradition International Money Broking Company Ltd	Autres sociétés associées	Total
Lieu d'activité	Madrid	Shenzhen		
Pourcentage de détention	32,4%	33,0%		
Actif non courant	8 316	14 726		
Actif courant	45 371	103 031		
Passif non courant	312	1 762		
Passif courant	22 197	47 577		
Actif net	31 178	68 418		
Quote-part du Groupe dans:				
- l'actif net	10 102	22 578		
Écarts d'acquisition	-	-		
Valeur comptable au 31 décembre	10 102	22 578	1 940	34 620
Chiffre d'affaires	28 569	77 296		
Résultat net de l'exercice	-1 512	23 214		
Autres éléments du résultat global	-2 052	-		
Résultat global de l'exercice	-3 564	23 214		
Quote-part du Groupe dans:				
- le résultat net	-490	7 661	161	7 332
- les autres éléments du résultat global	-665	-	-	-665
- le résultat global	-1 155	7 661	161	6 667
Dividendes versés au Groupe	521	6 908	8	7 437

Au 31 décembre 2023

en milliers CHF	Capital Markets Holding SA	PingAn Tradition International Money Broking Company Ltd	Autres sociétés associées	Total
Lieu d'activité	Madrid	Shenzhen		
Pourcentage de détention	32,4%	33,0%		
Actif non courant	16 137	12 222		
Actif courant	47 811	94 458		
Passif non courant	536	1 659		
Passif courant	28 884	42 921		
Actif net	34 528	62 100		
Quote-part du Groupe dans:				
- l'actif net	11 187	20 493		
Écarts d'acquisition	-	-		
Valeur comptable au 31 décembre	11 187	20 493	1 700	33 380
Chiffre d'affaires	32 820	83 194		
Résultat net de l'exercice	6 258	26 671		
Autres éléments du résultat global	-148	-		
Résultat global de l'exercice	6 110	26 671		
Quote-part du Groupe dans:				
- le résultat net	2 028	8 801	96	10 925
- les autres éléments du résultat global	-48	-	-	-48
- le résultat global	1 980	8 801	96	10 877
Dividendes versés au Groupe	-	9 136	-	9 136

Coentreprises

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec des partenaires concernent essentiellement l'activité sur les options de change ainsi que l'activité de change auprès d'une clientèle de particuliers au Japon menée par l'intermédiaire de Gaitame.com Co., Ltd. Le contrôle conjoint est exercé sur cette société en vertu d'un pacte d'actionnaires. L'activité sur les options de change est réalisée principalement depuis Londres, New York et Singapour au travers de plusieurs sociétés regroupées sous «Tradition-ICAP» dans le tableau ci-dessous qui intègre entre 25,0% et 27,5% des actifs et du résultat net de cette activité. Le Groupe détient un intérêt de 27,5% dans les sociétés opérationnelles de Londres et New York par le biais de sociétés holding dans lesquelles le Groupe détient 55% du capital-actions mais exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel avec le partenaire.

Les informations financières résumées, avant élimination des comptes et opérations réciproques, des principales coentreprises se présentent comme suit:

Au 31 décembre 2024

en milliers CHF	Gaitame.com Co., Ltd	Tradition-ICAP	Autres sociétés	Total
Lieu d'activité	Tokyo	Londres, New York, Singapour		
Pourcentage de détention	50,0%	25,0% - 27,5%		
Actif non courant	55 198	565		
Actif courant	1 023 858	49 067		
Dont trésorerie et équivalents de trésorerie	147 211	28 991		
Passif non courant	1 600	-		
Dont dettes financières	829	-		
Passif courant	944 591	12 417		
Dont dettes financières	58 586	-		
Actif net	132 865	37 215		
Quote-part du Groupe dans:				
- l'actif net	63 326	9 994		
Écarts d'acquisition	18 337	-		
Valeur comptable au 31 décembre	81 663	9 994	10 300	101 957
Chiffre d'affaires	69 952	67 009		
Amortissements	-667	-101		
Produits d'intérêts	93	1 109		
Charges d'intérêts	-70	-75		
Impôts sur le bénéfice	-12 345	-1 485		
Résultats net/global de l'exercice	26 868	13 230		
Quote-part du Groupe dans:				
- le résultat net/global	13 431	3 537	1 129	18 097
Dividendes versés au Groupe	8 266	1 687	939	10 892

Au 31 décembre 2024, les écarts d'acquisition totaux inclus dans la valeur comptable des coentreprises s'élèvent à CHF 22 738 000 (31 décembre 2023: 15 726 000). En décembre 2024, la coentreprise Gaitame.com, Ltd a pris une participation de 92% dans Money Partners Group, entraînant la constatation d'un écart d'acquisition de CHF 7 300 000..

Au 31 décembre 2023

en milliers CHF	Gaitame.com Co., Ltd	Tradition-ICAP	Autres sociétés	Total
Lieu d'activité	Tokyo	Londres, New York, Singapour		
Pourcentage de détention	50,0%	25,0% - 27,5%		
Actif non courant	19 895	1 813		
Actif courant	784 361	39 017		
Dont trésorerie et équivalents de trésorerie	116 773	24 961		
Passif non courant	1 150	2 237		
Dont dettes financières	889	-		
Passif courant	669 528	10 205		
Dont dettes financières	1 185	-		
Actif net	133 578	28 388		
Quote-part du Groupe dans:				
- l'actif net	66 458	7 551		
Écarts d'acquisition	11 321	-		
Valeur comptable au 31 décembre	77 779	7 551	10 062	95 392
Chiffre d'affaires	62 751	56 201		
Amortissements	-1 338	-107		
Produits d'intérêts	7	553		
Charges d'intérêts	-	-86		
Impôts sur le bénéfice	-9 982	-801		
Résultats net/global de l'exercice	22 528	9 236		
Quote-part du Groupe dans:				
- le résultat net/global	11 262	2 458	1 145	14 865
Dividendes versés au Groupe	7 987	2 762	1 122	11 871

10 AUTRES ACTIFS FINANCIERS

en milliers de CHF	2024	2023
Prêts aux employés	3 658	4 006
Créances sur les parties liées (cf. note 27)	3 556	5 657
Total	7 214	9 663

Les prêts aux employés portent intérêt à un taux moyen de 1,5% et ont une échéance moyenne de 28 mois. L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les autres actifs financiers est décrite en note 30.

11 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE NON DISPONIBLES

en milliers de CHF	2024	2023
Dépôts de liquidités ou de titres bloqués en garantie dans le cadre de l'activité de courtage	33 367	29 595

Outre ces dépôts de liquidités bloqués directement auprès de sociétés de compensation, tel que le FICC (Fixed Income Clearing Corporation) ou indirectement par le biais d'agents, certaines filiales sont soumises à des contraintes de capitaux propres fixées par leurs autorités de surveillance qui limitent la disponibilité ou la libre circulation de leurs liquidités au sein du Groupe. L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur la trésorerie non disponible est décrite en note 30.

12 CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

Les clients et autres créances se décomposent comme suit:

en milliers de CHF	2024	2023
Créances liées aux activités en principal	147 809	46 470
Clients et comptes rattachés	215 652	170 526
Créances sur les employés	84 249	66 442
Créances sur les parties liées (cf. note 27)	12 112	9 422
Autres créances à court terme	17 573	16 731
Total	477 395	309 591

Le poste des «Créances liées aux activités en principal» inclut des opérations de vente de titres ayant dépassé le délai de livraison prévu au 31 décembre 2024 et 2023. Les opérations d'achat de titres correspondantes sont présentées au passif dans la rubrique «Fournisseurs et autres créanciers». La quasi-totalité de ces transactions a été débouclée après ces dates à l'exception d'un montant d'environ CHF 12 515 000 au 31 décembre 2024 (CHF 14 653 000 au 31 décembre 2023) relatif à des transactions sur des titres libellés en roubles. Le montant de la provision pour pertes de crédit attendues sur ces transactions s'élève à RUB 1 330 390 000 sans changement depuis le 31 décembre 2023 pour un montant équivalent de CHF 10 629 000 au 31 décembre 2024 (CHF 12 445 000 au 31 décembre 2023). Des informations complémentaires sur les pertes de crédit attendues sont présentées en note 30.

Le poste des «Créances sur les employés» comporte des primes et bonus payés d'avance et conditionnés à la présence de l'employé durant la durée du contrat. Ainsi, la charge liée à ces primes et bonus est constatée en résultat de façon linéaire sur la durée du contrat.

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les clients et autres créances est décrite en note 30.

13 ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

Non courant

en milliers de CHF	2024	2023
Actions	1 578	1 627
Total	1 578	1 627

Courant

en milliers de CHF	2024	2023
Actions	3	3
Total	3	3

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net est décrite en note 30.

14 a) – ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Cette rubrique se décompose principalement des investissements suivants:

Non courant		
en milliers de CHF	2024	2023
The Depository Trust & Clearing Corporation	3 704	3 486
Autres	194	185
Total	3 898	3 671

Ces titres de participation non cotés ne sont pas détenus à des fins de transactions. Le Groupe a fait le choix irrévocable de présenter les variations de juste valeur dans les autres éléments du résultat global. L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est décrite en note 30.

14 b) – ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI

Courant		
en milliers de CHF	2024	2023
Obligations	20 894	17 303
Dépôts bancaires à court terme	77 680	11 294
Total	98 574	28 597

Cette rubrique comprend des dépôts bancaires à court terme ainsi que des obligations dont la maturité est supérieure à 3 mois à partir de la date d'acquisition. L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les actifs financiers disponibles évalués au coût amorti est décrite en note 30.

15 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

en milliers de CHF	2024	2023
Caisse et dépôts bancaires à vue	338 259	220 784
Dépôts bancaires à court terme	54 413	93 844
Placements monétaires à court terme	1 871	10 409
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	394 543	325 037
moins: Découverts bancaires (cf. note 20)	-1 001	-416
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie	393 542	324 621

La caisse et les dépôts bancaires à vue génèrent des intérêts à des taux variables basés sur les taux bancaires quotidiens. Les dépôts bancaires à court terme ont une maturité comprise entre une journée et trois mois selon les besoins en liquidités du Groupe et génèrent des intérêts sur la base des taux bancaires pour leur durée respective. L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie est décrite en note 30.

16 CAPITAL-ACTIONS, ACTIONS PROPRES ET RÉSERVES CONSOLIDÉES

Composition du capital-actions

Au 31 décembre 2024, le capital-actions s'établit à CHF 20 230 963 (CHF 19 365 963 au 31 décembre 2023), soit 8 092 385 actions au porteur (7 746 385 actions au porteur au 31 décembre 2023) d'une valeur nominale de CHF 2,50. Durant la période, 346 000 actions nouvelles de Compagnie Financière Tradition SA ont été créées (2023: 92 000), suite à la conversion de droits de souscription, à un prix d'émission unitaire de CHF 2,50, soit une augmentation de capital d'un montant de CHF 865 000 (2023: CHF 230 000)

Actionnaires importants

Au 31 décembre 2024, la société Financière Vermeer BV, Amsterdam détient 68,21% du capital-actions de Compagnie Financière Tradition SA contre 71,26% au 31 décembre 2023. La société Financière Vermeer BV, Amsterdam, est détenue à 100,00% par VIEL & Cie, Paris elle-même détenue à 64,08% par VIEL et Compagnie-Finance au 31 décembre 2024 contre 62,52% au 31 décembre 2023. Par ailleurs, Adrian Bell, Directeur général opérationnel Asie-Pacifique, détient 3,01% du capital-actions de Compagnie Financière Tradition SA au 31 décembre 2024.

Marge de fluctuation

Le capital de la Société peut être augmenté d'un montant maximum de CHF 5 758 328 (soit 28,46% du capital-actions existant), par l'émission au maximum de 2 303 331 nouvelles actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 2,50 chacune. Le Conseil d'administration fixera le prix d'émission des actions et la date à compter de laquelle les nouvelles actions donneront droit à des dividendes. Cette autorisation est valable jusqu'au 21 mai 2029. Le Conseil d'administration est autorisé à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires actuels pour permettre des acquisitions ou des prises de participation. Les droits de souscription des actions pour lesquelles un droit préférentiel de souscription est accordé mais non exercé sont à la disposition du Conseil d'administration qui les utilise dans l'intérêt de la Société.

Capital conditionnel

Le capital de la Société peut être augmenté d'un montant maximum de CHF 1 916 095 (soit 9,47% du capital-actions existant) par l'émission d'un maximum de 766 438 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 2,50 chacune. L'augmentation s'opère par l'exercice d'un droit préférentiel de souscription des collaborateurs de la Société. Le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels est supprimé. Les conditions de participation des collaborateurs seront définies par le Conseil d'administration. En outre, le Conseil d'administration peut décider une augmentation du capital-actions d'un montant maximum de CHF 3 600 000 (soit 17,79% du capital-actions existant) par l'émission d'un maximum de 1 440 000 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 2,50 chacune. Les nouvelles actions seront entièrement libérées. L'augmentation s'opère:

- A concurrence de CHF 2 500 000 par l'exercice d'un droit de conversion accordé en relation avec l'émission sur les marchés de capitaux nationaux et internationaux d'obligations ou de titres de créance similaires convertibles par la Société. Le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels est supprimé. Les conditions de l'émission de tels emprunts seront définies par le Conseil d'administration, avec une faculté de conversion sur la base d'un prix d'émission qui ne sera pas inférieur à la moyenne des cours de bourse des vingt séances précédant l'émission. Le droit des actionnaires de souscrire par préférence à de tels emprunts est supprimé. Les droits de conversion ne pourront être exercés que pendant une durée de cinq ans au maximum à compter de la date de leur émission, après quoi ils seront échus.
- A concurrence de CHF 1 100 000 par l'exercice d'options indépendantes de souscription d'actions attribuées gratuitement aux actionnaires proportionnellement à leur participation antérieure au capital-actions. Les conditions d'attribution et d'exercice des options de souscription par les actionnaires ou par les titulaires ultérieurs des options (options cessibles) seront définies par le Conseil d'administration.

Les détenteurs de droits de conversion et/ou d'options sont autorisés à souscrire des actions nouvelles.

Actions propres

	Valeur comptable en milliers de CHF	Prix d'acquisition ou de réalisation en milliers de CHF	Nombre d'actions de CHF 2,50 de nominal
Au 1er janvier 2023	23 527	23 527	239 628
Acquisitions	12 058	12 058	105 179
Cessions	-294	-395	-3 402
Actions distribuées	-7 781	-8 355	-73 290
Plus-values réalisées	-	675	-
Au 31 décembre 2023	27 510	27 510	268 115
Acquisitions	22 078	22 078	148 404
Cessions	-141	-188	-1 462
Plus-values réalisées	-	47	-
Au 31 décembre 2024	49 447	49 447	415 057

En 2023, une plus-value nette de CHF 455 000 a été enregistrée en prime d’émission dans les capitaux propres en relation avec la distribution d’actions propres.

Réserves consolidées

Cette rubrique se décompose comme suit:

en milliers de CHF	Bénéfice au bilan	Réserve pour options de souscription d'actions	Réserve de réévaluation	Écarts actuariels des régimes à prestations définies	Réserves consolidées
Au 1er janvier 2023	613 178	9 371	1 757	-3 962	620 344
Résultat net de l'exercice	94 419	-	-	-	94 419
Réévaluation des régimes à prestations définies	-	-	-	-2 929	-2 929
Incidence de la réévaluation d'actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-1 321	-	-1 321
Résultat global de l'exercice	94 419	-	-1 321	-2 929	90 169
Dividendes versés	-49 031	-	-	-	-49 031
Exercice d'options de souscription d'actions	718	-1 816	-	-	-1 098
Incidence de la comptabilisation des options de souscriptions d'actions	1 660	4 729	-	-	6 389
Au 31 décembre 2023	660 944	12 284	436	-6 891	666 773
Résultat net de l'exercice	115 597	-	-	-	115 597
Réévaluation des régimes à prestations définies	-	-	-	-23	-23
Incidence de la réévaluation d'actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	331	-	331
Résultat global de l'exercice	115 597	-	331	-23	115 905
Dividendes versés	-46 270	-	-	-	-46 270
Exercice d'options de souscription d'actions	2 124	-5 100	-	-	-2 976
Incidence de la comptabilisation des options de souscriptions d'actions	1 789	1 765	-	-	3 554
Transfert de la réserve de réévaluation au bénéfice au bilan	420	-	-420	-	-
Incidence des variations de périmètre	-273				-273
Au 31 décembre 2024	734 331	8 949	347	-6 914	736 713

La réserve pour options de souscription d’actions est utilisée pour comptabiliser la juste valeur des instruments de capitaux propres consentis aux collaborateurs du Groupe (cf. note 19). Lors de l’exercice d’options de souscription, la valeur des instruments est transférée de cette réserve au compte de prime d’émission.

La réserve de réévaluation comprend les variations cumulées nettes de la juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur par les biais des autres éléments du résultat global. Lorsque ces instruments sont cédés, le montant des variations cumulées nettes de juste valeur jusqu’au moment de leur cession est reclassé au bénéfice au bilan dans les capitaux propres. La réserve d’écarts de conversion comprend les écarts de change relatifs à la conversion en francs suisses des états financiers des sociétés du Groupe libellés en monnaies étrangères ainsi que les changements de juste valeur des instruments utilisés pour couvrir des investissements nets dans des entités étrangères. Cette réserve est présentée distinctement dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

La réserve d’écarts actuariels des régimes à prestations définies est utilisée pour enregistrer les modifications des hypothèses à long terme et la différence entre les hypothèses prises et l’évolution réelle des régimes à prestations définies (cf note 22).

Autres éléments du résultat global

Cette rubrique se décompose comme suit:

en milliers de CHF	Attribuables aux actionnaires de la société mère			Intérêts non contrôlants	Total
	Écart de conversion	Réserve de réévaluation	Écarts actuariels des régimes à prestations définies		
2024					
Autres éléments du résultat global qui ne peuvent pas être reclassés ultérieurement au compte de résultat					
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	331	-	-	331
Réévaluation des régimes à prestations définies	-	-	-23	5	-18
Total des autres éléments du résultat global qui ne peuvent pas être reclassés ultérieurement au compte de résultat	-	331	-23	5	313
Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat					
Écart de conversion	24 579	-	-	1 314	25 893
Part des autres éléments du résultat global des sociétés associées	-665	-	-	-	-665
Total des autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat	23 914	-	-	1 314	25 228
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts	23 914	331	-23	1 319	25 541

en milliers de CHF	Attribuables aux actionnaires de la société mère			Intérêts non contrôlants	Total
	Écart de conversion	Réserve de réévaluation	Écarts actuariels des régimes à prestations définies		
2023					
Autres éléments du résultat global qui ne peuvent pas être reclassés ultérieurement au compte de résultat					
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-1 321	-	-	-1 321
Réévaluation des régimes à prestations définies	-	-	-2 929	-	-2 929
Total des autres éléments du résultat global qui ne peuvent pas être reclassés ultérieurement au compte de résultat	-	-1 321	-2 929	-	-4 250
Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat					
Écart de conversion	-56 729	-	-	-2 039	-58 768
Part des autres éléments du résultat global des sociétés associées	-48	-	-	-	-48
Total des autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat	-56 777	-	-	-2 039	-58 816
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts	-56 777	-1 321	-2 929	-2 039	-63 066

17 INTÉRÊTS NON CONTRÔLANTS

Informations financières sur les filiales et autres sociétés avec des intérêts non contrôlants significatifs

Les informations financières résumées, avant élimination des comptes et opérations réciproques, des principales sociétés dans lesquelles les intérêts non contrôlants sont significatifs sont présentées ci-après.

Au 31 décembre 2024:

L'activité relative à l'énergie est réalisée par l'intermédiaire de plusieurs sociétés qui ont été regroupées sous «Tradition Energy» (aux États-Unis) dans le tableau ci-dessous:

en milliers CHF	Tradition Energy	Autres sociétés	Total
Lieu d'activité	Stamford		
Pourcentage de détention des intérêts non contrôlants	40,0% ¹⁾		
Actif non courant	1 375		
Actif courant	81 715		
Passif non courant	644		
Passif courant	35 732		
Actif net	46 714		
Valeur comptable des intérêts non contrôlants	18 894	4 048	22 942
Chiffre d'affaires	65 759		
Résultat net/ global de l'exercice	15 848		
Quote-part attribuable aux intérêts non contrôlants dans le résultat net/global:	6 426	1 293	7 719
Flux de trésorerie nets opérationnels	16 255		
Flux de trésorerie nets d'investissement	-43		
Flux de trésorerie nets de financement (hors dividendes versés aux intérêts non contrôlants)	-8 992		
Dividendes versés aux intérêts non contrôlants	-6 453		
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	767		

¹⁾ En outre, 2,5% complémentaire du capital-actions est détenu par l'intermédiaire d'actions ne donnant pas de droits de vote.

Au 31 décembre 2023:

L'activité sur les options de change ainsi que celle relative à l'énergie sont réalisées par l'intermédiaire de plusieurs sociétés qui ont été regroupées sous «Tradition Energy» (aux États-Unis) dans le tableau ci-dessous:

en milliers CHF	Tradition Energy	Autres sociétés	Total
Lieu d'activité	Stamford		
Pourcentage de détention des intérêts non contrôlants	40,0% ¹⁾		
Actif non courant	1 545		
Actif courant	70 602		
Passif non courant	820		
Passif courant	28 505		
Actif net	42 822		
Valeur comptable des intérêts non contrôlants	17 454	3 453	20 907
Chiffre d'affaires	57 740		
Résultat net/ global de l'exercice	12 151		
Quote-part attribuable aux intérêts non contrôlants dans le résultat net/global:	4 948	1 688	6 636
Flux de trésorerie nets opérationnels	13 208		
Flux de trésorerie nets d'investissement	-4		
Flux de trésorerie nets de financement (hors dividendes versés aux intérêts non contrôlants)	-5 887		
Dividendes versés aux intérêts non contrôlants	-4 195		
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	3 122		

¹⁾ En outre, 2,5% complémentaire du capital-actions est détenu par l'intermédiaire d'actions ne donnant pas de droits de vote.

Début 2023, un certain nombre de changements structurels et de gouvernance ont été effectués au niveau de certaines sociétés regroupées précédemment sous «Tradition-ICAP» avec un impact sur les intérêts non-contrôlants. Des informations complémentaires sont présentées en note 31.

18 DIVIDENDES

Le dividende à payer n'est comptabilisé qu'après son approbation par l'Assemblée générale. Le dividende suivant a été proposé par le Conseil d'administration:

en milliers de CHF	2024	2023
Dividende de CHF 6,75 par action au titre de l'exercice 2024 (2023: CHF 6,0)*	51 822	46 270

*Hors propres actions détenues par la société.

Le dividende relatif à l'exercice 2023 d'un montant de CHF 46 270 000 a été versé en espèces le 27 mai 2024, conformément à la décision prise lors de l'Assemblée générale du 21 mai 2024.

19 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Au 31 décembre 2024, les options de souscription d’actions consenties aux collaborateurs du Groupe présentent les caractéristiques suivantes:

Date d'attribution	Nombre d'options de CHF 2,50 de nominal	Augmentation de capital potentielle en CHF	Date de début d'exercice ¹⁾	Date d'échéance	Prix d'exercice en CHF	Condition d'exercice ²⁾ en CHF
05.01.18	5 000	12 500	01.02.21	01.02.26	2,50	115,00
09.01.19	3 000	7 500	09.07.20	09.07.25	2,50	110,00
13.01.20	20 000	50 000	13.01.23	13.01.28	2,50	114,00
31.08.21	2 000	5 000	2 000 dès le 31.08.24	31.08.29	2,50	110,00
10.09.21	5 000	12 500	10.09.24	10.09.29	2,50	120,00
14.04.22	20 000	50 000	14.04.25	14.04.30	2,50	120,00
24.06.22	6 000	15 000	2 000 dès le 24.06.25 2 000 dès le 24.06.26 2 000 dès le 24.06.27	24.06.30	2,50	110,00
28.07.22	7 000	17 500	28.07.25	28.07.30	2,50	120,00
30.08.22	60 000	150 000	20 000 dès le 01.10.23 20 000 dès le 01.10.24 20 000 dès le 01.10.25	01.10.28	2,50	112,00
25.01.23	10 000	25 000	25.01.26	25.01.31	2,50	125,00
03.02.23	24 000	60 000	03.02.26	03.02.31	2,50	120,00
01.01.24	70 000	175 000	01.01.27	01.01.32	2,50	128,00
27.02.24	24 000	60 000	27.02.27	27.02.32	2,50	130,00
01.03.24	41 165	102 913	01.03.27	01.03.32	2,50	130,00
21.05.24	7 000	17 500	21.05.27	21.05.32	2,50	160,00
01.07.24	20 000	50 000	01.07.27	01.07.32	2,50	150,00
Total	324 165	810 413				

Conditions d'exercice

¹⁾ Les collaborateurs doivent être employés du Groupe afin d'exercer les options de souscription d'actions consenties.

²⁾ Le cours de l'action doit être supérieur à ces seuils pendant 10 jours consécutifs au cours des 12 mois précédant la date d'exercice.

En 2024, Compagnie Financière Tradition SA a consenti 162 165 options de souscription d’actions à des collaborateurs du Groupe (189 000 en 2023).

La juste valeur des options octroyées ou des modifications effectuées est déterminée à la date d’attribution, respectivement de modification, des options de souscription en recourant à un modèle d’évaluation prenant en compte les caractéristiques et conditions générales d’acquisition des droits prévalant à cette date.

Sur la base d’observations historiques, les paramètres d’évaluations suivants ont été utilisés afin de déterminer la juste valeur des options consenties:

Moyennes pondérées	2024	2023
Rendement de dividendes	5,0%	5,0%
Volatilité attendue	13,0%	15,5%
Taux d’intérêt sans risque	0,8%	0,5%
Prix de l'action à la date d'attribution (en CHF)	123,3	104,5

En 2024, la moyenne pondérée de la juste valeur des options à la date de l’octroi est de CHF 12,1 (2023: CHF 21,8).

Le nombre et le prix d’exercice moyen pondéré des options de souscription d’action consenties aux collaborateurs du Groupe sont les suivants:

	2024		2023	
	Prix d'exercice moyen pondéré (en CHF)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en CHF)	Nombre d'options
En circulation au début de l'exercice	2,50	511 000	2,50	412 000
Attribuées	2,50	162 165	2,50	189 000
Exercées *	2,50	-346 000	2,50	-90 000
Expirées	-	-	-	-
Annulées	2,50	-3 000	-	-
En circulation à la fin de l'exercice	2,50	324 165	2,50	511 000
Exerçables à la fin de l'exercice	2,50	75 000	2,50	68 000

* Le cours moyen pondéré de l'action à la date d'exercice des options exercées en 2024 est de CHF 129,1 (2023: CHF 117,0).

Les options exercées donnent uniquement droit à la livraison des actions. En 2024, le montant des charges liées aux paiements fondés sur des actions est de CHF 1 765 000 (CHF 4 729 000 en 2023).

20 DETTES FINANCIÈRES

en milliers de CHF	2024	2023
Court terme		
Découverts bancaires	1 001	416
Emprunts obligataires	127 244	-
Total	128 245	416
Long terme		
Emprunts obligataires	179 427	209 553
Total	179 427	209 553
Total dettes financières	307 672	209 969

Les dettes financières provenant des activités de financement selon le tableau des flux de trésorerie ont évolué comme suit:

en milliers de CHF	1.1.24	Changements résultant des flux de trésorerie	Changements sans contrepartie de trésorerie		31.12.24
			Autres variations	Écarts de conversion	
Court terme					
Emprunts obligataires	-	-2 714	129 958	-	127 244
Total	-	-2 714	129 958	-	127 244
Long terme					
Emprunts obligataires	209 553	99 622	-129 748	-	179 427
Total	209 553	99 622	-129 748	-	179 427

en milliers de CHF	1.1.23	Changements résultant des flux de trésorerie	Changements sans contrepartie de trésorerie		31.12.23
			Autres variations	Écarts de conversion	
Court terme					
Emprunts bancaires	8 000	-8 000	-	-	-
Total	8 000	-8 000	-	-	-
Long terme					
Emprunts obligataires	209 376	-	177	-	209 553
Total	209 376	-	177	-	209 553

Les emprunts obligataires se décomposent comme suit:

Émetteur	Année d'émission et d'échéance	Valeur nominale résiduelle <i>en milliers de CHF</i>	Coupon	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable <i>en milliers de CHF</i>	
					31 décembre 2024	31 décembre 2023
Compagnie Financière Tradition SA	2024-2029	CHF 100 000	2,250%	2,343%	99 635	-
Compagnie Financière Tradition SA	2021-2027	CHF 80 000	1,875%	1,980%	79 792	79 723
Compagnie Financière Tradition SA	2019-2025	CHF 127 305	1,750%	1,850%	127 244	129 830
TOTAL					306 671	209 553
<i>Dont montant remboursable dans les 12 mois</i>					127 244	-

Au 31 décembre 2024, Compagnie Financière Tradition dispose de facilités de crédit pour un montant de CHF 174 718 000 (CHF 174 514 000 au 31 décembre 2023). Celles-ci n'ont pas été utilisées au 31 décembre 2024 et 2023. L'exposition du Groupe liée aux risques de liquidité, de change et de taux d'intérêts sur les dettes financières est décrite en note 30.

21 PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les provisions se décomposent comme suit:

en milliers de CHF	Provisions pour pensions et retraites	Provisions pour litiges	Total
Au 1er janvier 2023	19 194	12 196	31 390
<i>Dont montant qui devrait être réglé dans les 12 mois</i>		11 658	11 658
Dotation	3 390	324	3 714
Utilisation	-133	-206	-339
Dissolution	-	-6 150	-6 150
Réévaluation des régimes à prestations définies	3 421	-	3 421
Écarts de conversion	-2 582	-193	-2 775
Au 31 décembre 2023	23 290	5 971	29 261
<i>Dont montant qui devrait être réglé dans les 12 mois</i>	-	5 327	5 327
Dotation	3 555	261	3 816
Utilisation	-379	-106	-485
Dissolution	-28	-	-28
Réévaluation des régimes à prestations définies	-5	-	-5
Écarts de conversion	-414	348	-66
Au 31 décembre 2024	26 019	6 474	32 493
<i>Dont montant qui devrait être réglé dans les 12 mois</i>		5 675	5 675

Provisions pour pensions et retraites

Les provisions pour pensions et retraites sont constatées au bilan afin de couvrir les obligations du Groupe en matière de régimes à prestations définies et d'autres avantages à long terme en faveur du personnel. Le détail de ces engagements est présenté en note 22.

Provisions pour litiges

Une filiale du Groupe au Royaume-Uni est défenderesse dans une procédure civile intentée fin 2017 par cinq sociétés anglaises en liquidation ainsi que les liquidateurs de ces sociétés. La filiale s'est vigoureusement défendue et a réussi à faire rejeter toutes les réclamations de trois des sociétés et certaines des réclamations des deux autres sociétés. Certains arguments ont ensuite été portées devant la Cour d'appel anglaise où la filiale a obtenu de nouveaux succès. La question de droit demeurant a fait l'objet d'un appel devant la Cour suprême du Royaume-Uni qui a été entendu en audience en décembre 2024. Le verdict de la Cour suprême est attendu sans indication de date. En l'absence d'autres développements significatifs, la provision est demeurée inchangée. Le montant provisionné est compris dans la rubrique des provisions à court terme au 31 décembre 2024.

22 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

La majorité des employés bénéficie de prestations de retraites octroyées par des régimes à cotisations définies dont les cotisations sont inscrites en charge lorsqu'elles sont encourues. Les éventuels montants à payer en fin de période sont présentés dans la rubrique des «Fournisseurs et autres créanciers».

Les régimes à prestations définies concernent principalement les employés du Groupe basés en Suisse.

Les collaborateurs en Suisse sont assurés auprès de l'institution de prévoyance de l'employeur contre les risques de vieillesse, d'invalidité et de décès. L'institution de prévoyance a la forme juridique d'une fondation. L'institution de prévoyance assume elle-même le risque vieillesse alors que les risques décès et invalidités sont réassurés auprès d'une compagnie d'assurance. Les prestations de vieillesse sont définies en fonction du solde des comptes d'épargne individuels (avoir de vieillesse) à la date du départ à la retraite. La rente vieillesse annuelle se calcule en multipliant l'avoir de vieillesse à la date du départ par le taux de conversion défini dans le règlement de la fondation. Les collaborateurs peuvent prendre une retraite anticipée au plus tôt à 58 ans révolus, auquel cas le taux de conversion est réduit en fonction de la prolongation de la durée attendue du versement de la rente et de l'avoir de vieillesse moins important. Les collaborateurs ont en outre la possibilité de percevoir tout ou partie de la rente vieillesse sous forme de capital.

Les cotisations ordinaires de l'employeur sont exprimées en pourcent du salaire assuré (selon l'âge) et versées sur les avoirs de vieillesse individuels.

La politique d'investissement de l'institution de prévoyance se fonde sur l'objectif de réaliser un rendement qui, associé aux cotisations versées, soit suffisant pour garder un contrôle raisonnable sur les différents risques de financement du régime. Le Conseil de fondation, avec l'aide de conseillers en placement, détermine la pondération des catégories d'actifs et les allocations cibles, lesquelles sont révisées périodiquement. L'allocation effective des actifs est déterminée par une série de conditions économiques et de marché et en considération des risques spécifiques aux catégories d'actifs.

Les autres avantages à long terme concernent essentiellement des employés de filiales du Groupe au Japon qui ont la possibilité de différer le versement d'une partie de leur rémunération jusqu'à l'âge de la retraite ou de leur départ de la société. Les provisions pour pensions et retraites se répartissent comme suit:

en milliers de CHF	2024	2023
Régimes à prestations définies	8 385	8 443
Autres avantages à long terme	17 634	14 847
Total des provisions pour pensions et retraites	26 019	23 290

Les charges liées aux régimes à prestations et cotisations définies sont présentées dans la rubrique «charges du personnel». En 2024, le montant des charges liées aux régimes à cotisations définies est de CHF 4 009 000 (CHF 4 161 000 en 2023).

Provision pour des régimes à prestations définies

Actifs et passifs comptabilisés au bilan

en milliers de CHF	2024	2023
Valeur actualisée des obligations	61 465	54 945
Juste valeur des actifs des régimes	-53 080	-46 502
Engagements nets des régimes à prestations définies	8 385	8 443

Mouvement de la valeur actualisée des obligations

en milliers de CHF	2024	2023
Valeur actualisée des obligations au 1^{er} janvier	54 945	52 783
<i>dont obligations financées</i>	<i>50 748</i>	<i>48 857</i>
<i>dont obligations non financées</i>	<i>4 197</i>	<i>3 926</i>
Coût des services rendus	1 484	1 351
Coût financier	747	1 091
(Gains) / pertes actuariel(le)s liés à l'expérience	377	-672
(Gains) / pertes actuariel(le)s sur les hypothèses démographiques	-	-
(Gains) / pertes actuariel(le)s sur les hypothèses financières	2 485	5 191
Cotisations des employés	1 086	1 006
Prestations versées	375	-5 537
Écarts de conversion	-34	-268
Valeur actualisée des obligations au 31 décembre	61 465	54 945
<i>dont obligations financées</i>	<i>57 106</i>	<i>50 748</i>
<i>dont obligations non financées</i>	<i>4 359</i>	<i>4 197</i>

Mouvement de la juste valeur des actifs des régimes

en milliers de CHF	2024	2023
Juste valeur des actifs des régimes au 1^{er} janvier	46 502	47 646
Rendement attendu des actifs des régimes	634	1 016
Gains / (pertes) actuariel(le)s liés à l'expérience	2 867	1 098
Cotisations des employés	1 086	1 006
Cotisations de l'employeur	1 374	1 312
Prestations versées	660	-5 459
Frais d'administration	-58	-73
Écarts de conversion	15	-44
Juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre	53 080	46 502

Le Groupe estime à CHF 1 543 000 le montant des cotisations liées aux régimes à prestations définies pour l'exercice 2025.

Juste valeur des actifs par nature exprimée en pourcentage du total des actifs des régimes

en%	2024	2023
Actions	30,8%	30,2%
Obligations	35,8%	25,9%
Immobiliers	27,8%	30,0%
Contrats d'assurance	0,6%	0,7%
Liquidités	5,0%	5,2%
Divers	-%	8,0%
Total	100,0%	100,0%

Les placements en actions, obligations et immobiliers sont essentiellement investis au travers de fonds de placements et sont en majorité cotés sur un marché boursier actif. Les autres catégories de placements ne sont pour la plupart pas cotés sur un marché boursier actif.

Écarts actuariels des régimes à prestations définies enregistrés dans les autres éléments du résultat global		
en milliers de CHF	2024	2023
Écarts actuariels sur les passifs des régimes	-2 485	-5 191
Ajustements liés à l'expérience relatifs aux passifs des régimes	-377	672
Ajustements liés à l'expérience relatifs aux actifs des régimes	2 867	1 098
Gain /(perte) sur la réévaluation des régimes à prestations définies	5	-3 421

Charge comptabilisée au compte de résultat

en milliers de CHF	2024	2023
Coût des services rendus	1 426	1 351
Charge d'intérêt net	113	75
Frais d'administration	58	73
Coût /(produit) des régimes à prestations définies	1 597	1 499

en milliers de CHF	2024	2023
Rendement effectif des actifs des régimes	3 501	2 114

Principales hypothèses actuarielles

en%	2024	2023
Taux d'actualisation	1,33%	1,73%
Augmentations futures des salaires	1,52%	1,90%

Tables de mortalité

L'espérance de vie est prise en compte dans les engagements définis sur la base de tables de mortalité du pays dans lequel le régime est situé. Des tables générationnelles, permettant de modéliser l'évolution future de la mortalité, ont été utilisées au 31 décembre 2024 et 2023. En Suisse, la table LPP 2020 a été utilisée.

Analyse de sensibilité

L'impact sur le montant des engagements des régimes à prestations définies au 31 décembre 2024 et 2023 d'une augmentation ou diminution des principales hypothèses actuarielles est présenté ci-dessous:

Au 31 décembre 2024

en milliers de CHF	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation (variation de 0,5%)	-3 970	4 537
Augmentations futures des salaires (variation de 0,5%)	170	-170

Au 31 décembre 2023

en milliers de CHF	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation (variation de 0,5%)	-3 373	3 826
Augmentations futures des salaires (variation de 0,5%)	151	-151

Cette analyse repose sur l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes.

Duration des obligations des régimes à prestations définies

La duration moyenne pondérée de l'obligation du régime à prestations définies pour les employés du Groupe en Suisse est de 15 années au 31 décembre 2024 (15 années au 31 décembre 2023).

23 FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉANCIERS

Cette rubrique se décompose comme suit:

en milliers de CHF	2024	2023
Dettes liées aux activités en principal	147 445	46 557
Charges à payer	195 525	161 526
Dettes envers les parties liées (cf. note 27)	5 672	5 752
Autres dettes à court terme	46 299	43 044
Total	394 941	256 879

Le poste des «Dettes liées aux activités en principal» inclut des opérations d'achat de titres ayant dépassé le délai de livraison prévu au 31 décembre 2024 et 2023. Les opérations de vente de titres correspondantes sont présentées à l'actif dans la rubrique «Clients et autres créances». L'exposition du Groupe liée aux risques de liquidité, de change et de taux d'intérêts sur les fournisseurs et autres créanciers est décrite en note 30.

24 IMPÔTS À PAYER ET À RECEVOIR

Au 31 décembre 2024, les impôts à payer s'élèvent à CHF 10 274 000 contre CHF 13 298 000 au 31 décembre 2023. Les impôts à recevoir d'un montant de CHF 2 519 000 au 31 décembre 2024 contre CHF 5 580 000 au 31 décembre 2023 sont principalement constitués d'acomptes d'impôts versés par des sociétés du Groupe.

25 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Aux 31 décembre, la juste valeur des instruments financiers dérivés se décompose comme suit:

en milliers de CHF	2024		2023	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Contrats de change à terme sur devises	125	1 129	378	123
Swaps de devises	-	3	8	6
Total	125	1 132	386	129

Les instruments financiers dérivés conclus par le Groupe ne sont pas désignés comme instruments de couverture dans des relations de couverture.

26 CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location du Groupe concernent essentiellement des bureaux utilisés par les employés dans le cadre de leurs activités.

Actifs liés au droit d'utilisation

Au 31 décembre 2024			
en milliers de CHF	Immeubles	Véhicules	Total
Valeur comptable nette au 1 ^{er} janvier	36 289	268	36 557
Actifs additionnels	9 444	179	9 623
Amortissements	-14 180	-114	-14 294
Écarts de conversion	1 795	-16	1 779
Valeur comptable nette au 31 décembre	33 348	317	33 665

Au 31 décembre 2023			
en milliers de CHF	Immeubles	Véhicules	Total
Valeur comptable nette au 1 ^{er} janvier	50 248	114	50 362
Variation de périmètre	613	-	613
Actifs additionnels	2 976	265	3 241
Amortissements	-14 257	-87	-14 344
Écarts de conversion	-3 291	-24	-3 315
Valeur comptable nette au 31 décembre	36 289	268	36 557

Obligations locatives

en milliers de CHF	2024	2023
Court terme		
Obligations locatives	14 348	13 668
Total	14 348	13 668
Long terme		
Obligations locatives	28 283	32 613
Total	28 283	32 613
Total des obligations locatives	42 631	46 281

L'exposition du Groupe liée aux risques de liquidité, de change et de taux d'intérêts sur les obligations locatives est décrite en note 30.

Les obligations locatives provenant des activités de financement selon le tableau des flux de trésorerie ont évolué comme suit:

		Changements résultant des flux de trésorerie	Changements sans contrepartie de trésorerie	
en milliers de CHF	1.1.24		Augmentation des obligations locatives Écarts de conversion	31.12.24
Obligations locatives	46 281	-15 500	9 368 2 482	42 631
Total	46 281	-15 500	9 368 2 482	42 631

		Changements résultant des flux de trésorerie	Changements sans contrepartie de trésorerie	
en milliers de CHF	1.1.23		Augmentation des obligations locatives Écarts de conversion	31.12.23
Obligations locatives	61 916	-15 169	3 704 -4 170	46 281
Total	61 916	-15 169	3 704 -4 170	46 281

- Autres informations relatives aux contrats de location:
- Les charges liées aux contrats de location à court terme s'élèvent à CHF 4 012 000 pour l'exercice 2024 (2023: CHF 3 763 000).
 - La charge d'intérêts sur les obligations locatives est présentée en note 4.
 - Le total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location s'élève à CHF 19 231 000 pour l'exercice 2024 (2023: CHF 18 728 000).

27 OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Nature des fonctions des employés clés

Les employés clés comprennent les membres de la Direction générale du Groupe. Leurs fonctions incluent le management de l'ensemble des équipes opérationnelles dans les différentes zones géographiques du Groupe ainsi que des fonctions de direction.

Rémunération des employés clés

en milliers de CHF	2024	2023
Salaires et bonus	16 630	13 186
Options de souscription d'actions	1 246	4 118
Prestations en nature	3	8
Total	17 879	17 312

En 2024 et 2023, les employés clés n'ont reçu aucune rémunération sous forme d'avantages postérieurs à l'emploi, d'indemnités de fin de contrat de travail, de paiements sous forme d'autres avantages à court et long terme.

En 2024, Compagnie Financière Tradition SA a octroyé 75 000 options de souscription à des membres de la Direction générale du Groupe (2023 : 179 000 options). Un montant de CHF 1 246 000 (2023: CHF 4 118 000) a été constaté au cours de l'exercice à titre de charge relative aux paiements fondés sur des actions relatif aux employés clés.

Créances sur les parties liées

en milliers de CHF	2024	2023
Non courant		
Créances sur les coentreprises	-	411
Créances sur les employés clés	3 556	5 246
Total	3 556	5 657

Courant

Créances sur les sociétés associées	3 496	1 978
Créances sur les coentreprises	2 664	4 370
Créances sur l'actionnaire et les sociétés liées	1 132	1 402
Créances sur les employés clés	4 820	1 672
Total	12 112	9 422

Dettes envers les parties liées

en milliers de CHF	2024	2023
Courant		
Dettes envers les sociétés associées	84	2
Dettes envers les coentreprises	4 431	4 258
Dettes envers l'actionnaire et les sociétés liées	1 157	1 492
Total	5 672	5 752

Les rubriques «Créances sur l'actionnaire et les sociétés liées» et «Dettes envers l'actionnaire et les sociétés liées» comprennent l'ensemble des créances et dettes de Compagnie Financière Tradition SA et de ses filiales vis-à-vis de leur actionnaire majoritaire ultime, VIEL et Compagnie-Finance, Paris, et des filiales de cette société.

Transactions avec les parties liées

Compagnie Financière Tradition SA possède un contrat de bail à loyer avec une société appartenant à son actionnaire ultime. En 2024, le Groupe a constaté une charge de CHF 808 000 liée au droit d'utilisation de ces locaux (2023: CHF 770 000). La valeur comptable de l'obligation locative est de CHF 1 219 000 au 31 décembre 2024 (31.12.2023: CHF 1 708 000). Le régime à prestations définies de Compagnie Financière Tradition SA en Suisse est considéré comme une entité apparentée (cf. note 22).

Consolidation de Compagnie Financière Tradition SA

Compagnie Financière Tradition SA fait l'objet d'une consolidation dans les comptes consolidés de VIEL & Cie dont le siège social est situé au 9, Place Vendôme, 75001 Paris.

28 OPÉRATIONS HORS-BILAN

Titres à livrer et à recevoir

en milliers de CHF	2024	2023
Titres à livrer	411 929 666	293 570 646
Titres à recevoir	411 929 437	293 570 354

Les titres à livrer et à recevoir reflètent les opérations de vente et d'achat de titres initiées avant le 31 décembre et débouclées après cette date, dans le cadre des activités en principal réalisées par les sociétés du Groupe.

29 GESTION DU RISQUE FINANCIER

Le Groupe est principalement exposé aux risques financiers suivants:

- risque de crédit et de contrepartie
- risque de liquidité
- risque de marché

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques cités ci-dessus, les objectifs, politique et procédures de gestion du risque, ainsi que les méthodes utilisées pour les mesurer. En 2024, il n'y a pas eu de changement dans l'approche du Groupe en relation avec la gestion du risque.

Le Conseil d'administration a la responsabilité ultime de définir l'appétence aux risques, d'établir les principes de gestion des risques du Groupe, et d'exercer une supervision élevée sur la Direction. Il est assisté dans ces tâches par le Comité d'audit dont le rôle est de surveiller le système de contrôle interne sur le reporting financier, la gestion des risques, ainsi que la conformité aux lois et réglementations. L'audit interne effectue des revues de l'efficacité des procédures de gestion des risques et des contrôles internes dont les résultats sont communiqués au Comité d'audit.

Le département de gestion des risques est une fonction indépendante chargée d'identifier, d'évaluer, de cartographier et de suivre l'évolution des risques auxquels le Groupe est exposé.

Le Groupe atteint ses objectifs stratégiques en assumant des risques. Cependant, sans limitation appropriée, ces risques sont susceptibles de menacer ses ressources clés, notamment son bénéfice net, son capital, ses liquidités et sa réputation. Dans les cas extrêmes, ces risques pourraient nécessiter une augmentation de capital, voire mettre en péril l'existence du Groupe. Compagnie Financière Tradition SA vise à déployer son capital de manière optimale, afin d'obtenir un rendement global adapté aux risques encourus, de soutenir sa viabilité financière et de se prémunir contre d'éventuelles pertes excessives susceptibles de réduire sa capacité opérationnelle à moyen terme.

Pour ce faire, le Groupe définit son appétit pour le risque, soit le montant du risque résiduel qu'il accepte après la mise en place de contrôles et autres mesures d'atténuation.

Il met en place des contrôles conçus pour gérer efficacement les risques jugés significatifs et veille à ce que les décisions relatives aux nouvelles initiatives ne soient pas influencées de manière indue par les objectifs commerciaux, garantissant ainsi une prise en compte exhaustive des risques. L'accumulation des risques corrélés est identifiée, examinée et, le cas échéant, fait l'objet d'une action corrective.

La direction des filiales est tenue de mettre en place et de maintenir une infrastructure appropriée (mesure des risques, limites, règles, lignes directrices, prises de décision indépendantes, contrôles, surveillance, tests et rapports) afin d'assurer le respect de l'appétence pour le risque du Groupe.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit et de contrepartie correspond au risque de perte financière en cas de défaillance d'un client ou d'une contrepartie à un instrument financier dans l'exécution de ses obligations. Ce risque concerne principalement les postes relatifs aux clients et autres créances.

Compagnie Financière Tradition SA exerce une activité d'intermédiation sur les marchés financiers et non financiers, essentiellement auprès d'une clientèle de professionnels. Son rôle consiste à mettre en relation deux contreparties pour la réalisation d'une opération en percevant une rémunération pour ce service. L'exposition du Groupe au risque de crédit se limite donc aux créances nées de cette activité. La qualité des contreparties est évaluée localement par les filiales selon des directives émises par le Groupe et les commissions à recevoir font l'objet d'un suivi régulier. Le cas échéant, des provisions pour pertes de valeur sont comptabilisées.

Par ailleurs, certaines entités du Groupe interviennent en tant que principal dans les opérations d'achat et de vente simultanés de titres pour le compte de tiers. Ces transactions sont réalisées selon le principe du règlement contre livraison via des chambres de compensation. Le délai entre la date de transaction et la date de son dénouement est majoritairement de deux jours, pendant lesquels Compagnie Financière Tradition SA est exposée au risque de contrepartie.

Ce risque est contenu dans les limites définies par le Comité de crédit qui évalue la qualité financière des contreparties sur la base des ratings publiés par les organismes de notation reconnus (ECAI, External Credit Assessment Institutions) et de diverses données financières (cours de bourse, Credit Default Swaps, rendements du marché secondaire obligataire, etc.). Lorsqu'aucun rating externe n'est disponible, une notation interne est attribuée selon une méthodologie propre. Outre la notation de la contrepartie, le type d'instruments traités et leur liquidité sont également pris en compte pour déterminer la limite.

Le respect des limites est contrôlé de manière indépendante par le département des risques du Groupe ou par les départements des risques des régions opérationnelles.

Ces limites sont révisées périodiquement ou en fonction d'événements susceptibles d'affecter la qualité d'une contrepartie ou son environnement (pays, types de secteur, etc.).

L'exposition du Groupe concerne principalement des établissements financiers réglementés, dont la majorité est notée «investment grade».

Le dénouement des transactions est traité par des équipes spécialisées, notamment Tradition London Clearing Ltd, une filiale indirecte pivotant les opérations en principal pour l'Europe et l'Asie et Tradition Securities and Derivatives Inc., qui gère ces activités aux Etats-Unis.

Cette dernière est membre du FICC (Fixed Income Clearing Corporation), une contrepartie centrale de marché pour les titres d'État américains. L'adhésion au FICC réduit significativement le risque de défaut d'une contrepartie, car la responsabilité du bon dénouement des opérations incombe au FICC une fois les opérations confirmées.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsque le Groupe rencontre des difficultés à honorer ses obligations financières. Pour en assurer une gestion efficace, ce risque est divisé en deux catégories – le risque de liquidité transactionnel et le risque de liquidité sur bilan.

Le risque de liquidité transactionnel concerne la capacité du Groupe à faire face aux flux de trésorerie liés aux opérations en principal ou aux besoins des contreparties du marché tels que le financement de titres en cours de règlement ou le dépôt de marges et garanties auprès des chambres de compensation ou des banques assurant ces services. Bien que difficiles à anticiper, ces besoins de liquidités sont généralement de court terme, pouvant être journaliers voire intra-journaliers, et sont habituellement couverts par des lignes de découvert auprès de l'entité de compensation. Pour maîtriser ces risques, le Groupe veille à ce que ses filiales réalisant des opérations en principal disposent d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisants. L'évaluation des besoins repose sur une approche statistique fondée sur l'analyse des données historiques, complétée par des tests de résistance afin de déterminer un niveau de réserve adéquat.

Le risque de liquidité sur bilan correspond au risque qu'une entité du Groupe ne puisse pas de couvrir ses besoins en fonds de roulement nets pendant une certaine période en raison de difficultés opérationnelles ou d'investissements significatifs. Afin de l'anticiper et de le gérer, les principales entités opérationnelles du Groupe établissent des prévisions de trésorerie glissantes sur douze mois dans la procédure mensuelle de suivi financier, permettant ainsi d'identifier d'éventuels problèmes de liquidité. Chaque entité doit, a minima, maintenir un niveau de liquidités ou des équivalents de trésorerie suffisants pour couvrir les sorties nettes de trésorerie anticipées sur les trois mois suivants. Des contrôles réguliers sont réalisés afin d'identifier les fonds excédentaires pouvant être redistribués aux sociétés holdings du Groupe, lesquelles gèrent les besoins en fonds de roulement et en trésorerie structurelle. Pour renforcer sa solidité financière et sa capacité de gestion des risques de liquidité, le Groupe a mis en place des financements obligataires ainsi qu'une facilité de crédit (décrits à la Note 20).

Risque de marché

Le risque de marché correspond à la possibilité que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des prix du marché impactant ainsi le résultat net du Groupe ou la valeur de ses instruments financiers. Il englobe notamment le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

En raison de son implantation internationale, le Groupe est exposé au risque de change qui survient lorsque des transactions sont effectuées par des filiales dans une devise autre que leur monnaie fonctionnelle.

Les principales devises concernées sont le dollar américain (USD), la livre sterling (GBP), le yen japonais (JPY), l'euro (EUR) et le franc suisse (CHF).

La politique du Groupe en matière de couverture du risque de change repose sur une approche de couverture ponctuelle plutôt qu'une couverture systématique à long terme. Toutefois, au Royaume-Uni une stratégie de couverture systématique des principales devises étrangères est appliquée au moyen de contrats de change à terme.

Le Groupe assure un suivi mensuel de son exposition au risque de change afin de veiller à son maintien à un niveau minimal. L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt découle principalement de la structuration de sa dette financière. Cependant, ce risque demeure très limité, la majeure partie de la dette étant à taux fixe. Toute mise en place d'un financement au sein du Groupe fait l'objet d'une approbation préalable du Conseil d'administration.

Gestion du capital

Les objectifs du Groupe au niveau de la gestion du capital sont de maintenir un niveau de capitaux propres suffisant afin d'assurer la continuité des opérations et d'apporter un retour sur investissement aux actionnaires.

Le Conseil d'administration effectue le suivi de la rentabilité des capitaux propres qui est défini par la relation entre le résultat net d'exploitation et les capitaux propres, nets de la part attribuable aux intérêts non contrôlants. Le Conseil d'administration effectue aussi le suivi des dividendes versés aux actionnaires.

Le Groupe gère la structure du capital et y apporte des rectifications en fonction des variations de l'environnement économique. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut soit ajuster le montant des dividendes distribués aux actionnaires, rembourser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions, ou vendre des actifs pour réduire le montant des dettes.

En 2024, il n'y a pas eu de changement dans l'approche du Groupe en relation avec la gestion du capital. Compagnie Financière Tradition SA n'est pas soumise à des exigences en matière de capital. Cependant, les principales filiales du Groupe sont soumises localement à des exigences de capital réglementaire imposées par les autorités de surveillance des pays concernés. Le suivi et l'application des directives réglementaires sont effectués par les responsables locaux en charge de la conformité. L'ensemble des filiales opèrent dans le respect des exigences réglementaires telles que définies par les régulateurs locaux.

30 INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Exposition au risque de crédit

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit. Au 31 décembre, l'exposition au risque de crédit se présente comme suit:

en milliers de CHF	2024	2023
Prêts et créances	412 729	261 896
Actifs financiers évalués au coût amorti	98 574	28 597
Instruments financiers dérivés actifs	125	386
Trésorerie et équivalents de trésorerie	394 543	325 037
Trésorerie et équivalents de trésorerie non disponibles	33 367	29 595
Total	939 338	645 511

En raison de sa large répartition géographique et du nombre de contreparties, le Groupe n'est pas exposé à des concentrations significatives de risque de crédit sur les actifs financiers. Plus de 90% de l'exposition du Groupe aux contreparties est constituée de contreparties de qualité supérieure (notées BBB-/Baa3 ou supérieur) au 31 décembre 2024 et 2023.

Pertes de crédit attendues

L'échéancier des créances clients et comptes rattachés ainsi que les pertes de crédit attendues se présentent comme suit:

	2024			2023		
en milliers de CHF	Valeur brute	Pertes de crédit attendues	Valeur nette	Valeur brute	Pertes de crédit attendues	Valeur nette
Non en souffrance	132 150	-5	132 145	112 968	-4	112 964
En souffrance à moins de 30 jours	31 888	-66	31 822	28 451	-7	28 444
En souffrance entre 31 et 60 jours	17 227	-22	17 205	10 681	-28	10 653
En souffrance entre 61 et 90 jours	10 423	-27	10 396	5 090	-16	5 074
En souffrance entre 91 et 180 jours	11 208	-9	11 199	6 212	-20	6 192
En souffrance supérieur à 180 jours	14 729	-1 844	12 885	8 913	-1 714	7 199
Total	217 625	-1 973	215 652	172 315	-1 789	170 526

Depuis l'adoption de la norme IFRS 9 Instruments financiers, le Groupe applique une méthode simplifiée pour mesurer les pertes de crédit attendues sur la durée de vie des créances de courtage. Une analyse est effectuée par les sociétés du Groupe sur la base de l'échéancier des créances clients en tenant compte de données historiques sur les défauts, de la situation actuelle et prévisible à la date de clôture. La majorité des clients sont d'importantes institutions financières bénéficiant d'une bonne notation de crédit.

L'échéancier des créances liées aux activités en principal rattachés ainsi que les pertes de crédit attendues se présentent comme suit:

	2024			2023		
	Valeur brute	Pertes de crédit attendues	Valeur nette	Valeur brute	Pertes de crédit attendues	Valeur nette
en milliers de CHF						
En souffrance à moins de 5 jours	60 019	-	60 019	12 281	-	12 281
En souffrance entre 6 et 15 jours	73 911	-	73 911	27 477	-	27 477
En souffrance entre 16 et 30 jours	5 042	-	5 042	1 555	-	1 555
En souffrance entre 31 et 45 jours	6 951	-	6 951	1 813	-	1 813
En souffrance supérieur à 45 jours	12 515	-10 629	1 886	15 789	-12 445	3 344
Total	158 438	-10 629	147 809	58 915	-12 445	46 470

Ces montants représentent des opérations non dénouées après la date de livraison contractuellement prévue et sont causés essentiellement par des retards de règlement des titres de la part des contreparties. Sur la base d'analyses de données historiques des pertes encourues, le Groupe estime qu'une dépréciation des créances liées aux activités en principal n'est pas nécessaire. La majorité des contreparties sont d'importantes institutions financières bénéficiant d'une bonne notation de crédit. De plus, les transactions sont soumises à des limites de crédit appropriées déterminées en fonction de la qualité de la contrepartie.

Toutefois, les sanctions et contre-sanctions prises par les différentes parties suite à l'invasion russe de l'Ukraine le 24 février 2022 ont ajouté des complexités significatives au processus standard de règlement-livraison et ont eu un impact négatif sur la capacité technique du Groupe à exécuter pleinement certaines transactions sur des titres obligataires libellés en rouble. Ainsi, certaines contreparties, plus particulièrement celles faisant l'objet de sanctions, nonobstant leur solvabilité, pourraient ne pas pouvoir remplir leurs obligations de règlement dans un avenir prévisible. Par conséquent, une probabilité de défaut de 100% a été estimée pour les transactions dont le Groupe a reçu la livraison des titres sous-jacents à l'encontre du paiement mais pour lesquelles il est actuellement dans l'incapacité de procéder au règlement-livraison. Le montant des créances liées à ces transactions non dénouées au 31 décembre 2024 s'élève à CHF 12 515 000 (31 décembre 2023: CHF 14 653 000).

En cas de défaillance d'une contrepartie, les flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir comprennent les rentrées provenant de la vente des titres sous-jacents aux créances et/ou celles des flux de trésorerie associés aux titres eux-mêmes. Dans le cadre de ces transactions, les titres à livrer se composent d'obligations d'État russes qui sont cotées sur un marché actif localement. Toutefois, en raison des restrictions de transfert en vigueur, le Groupe considère que les incertitudes liées à l'accès au marché local autant pour la vente des titres que pour l'encaissement des flux de trésorerie associés aux titres ne permettent pas de les valoriser au bilan au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2024, la provision pour des pertes de crédit potentielles sur des créances liées aux activités en principal en cours de règlement-livraison s'élève à RUB 1 330 390 000 sans changement depuis le 31 décembre 2023 pour un montant équivalent de CHF 10 629 000 au 31 décembre 2024 (CHF 12 445 000 au 31 décembre 2023).

Le mouvement de la provision pour pertes de crédit attendues se présente comme suit:

Au 31 décembre 2024

en milliers de CHF	Créances clients et comptes rattachés	Créances liées aux activités en principal	Total
Au 1^{er} janvier 2024	-1 789	-12 445	-14 234
Dotation	-407	-	-407
Utilisation	190	-	190
Dissolution	131	2 606	2 737
Écarts de conversion	-98	-790	-888
Au 31 décembre 2024	-1 973	-10 629	-12 602

Au 31 décembre 2023

en milliers de CHF	Créances clients et comptes rattachés	Créances liées aux activités en principal	Total
Au 1^{er} janvier 2023	-1 447	-16 478	-17 925
Reclassement	-297	-	-297
Dotation	-382	-	-382
Utilisation	90	-	90
Dissolution	149	3 531	3 680
Écarts de conversion	98	502	600
Au 31 décembre 2023	-1 789	-12 445	-14 234

Risque de liquidité

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers incluant le montant estimatif des paiements d'intérêts se présentent comme suit:

31 décembre 2024						
en milliers de CHF	A moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total
Emprunts obligataires	-	-	129 472	195 251	-	324 723
Obligations locatives	4 221	3 856	8 030	28 994	5 090	50 191
Fournisseurs et autres créanciers	368 719	4 582	21 640	-	-	394 941
Instruments financiers dérivés passifs	823	309	-	-	-	1 132
Dettes financières à court terme	1 001	-	-	-	-	1 001
Total	374 764	8 747	159 142	224 245	5 090	771 988

31 décembre 2023						
en milliers de CHF	A moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total
Emprunts obligataires	-	-	3 808	216 388	-	220 196
Obligations locatives	4 281	3 661	7 317	30 439	8 617	54 315
Fournisseurs et autres créanciers	227 020	15 919	13 941	-	-	256 880
Instruments financiers dérivés passifs	93	21	15	-	-	129
Dettes financières à court terme	416	-	-	-	-	416
Total	231 810	19 601	25 081	246 827	8 617	531 936

Risque de change

Analyse de sensibilité

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé au risque de change transactionnel principalement sur le dollar américain (USD), la livre sterling (GBP), l'euro (EUR) et le franc suisse (CHF).
Le tableau suivant détaille la sensibilité du Groupe à une variation de 10% d'une devise de transaction par rapport aux devises fonctionnelles correspondantes. Cette analyse inclut les actifs et passifs monétaires libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle des différentes entités du Groupe et ajuste leur valeur à la fin de la période pour une variation de 10% du taux de change.
Cette analyse repose sur l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes et est effectuée sur la même base pour l'année précédente.

Au 31 décembre, une appréciation de 10% d'une devise de transaction à l'encontre des autres devises fonctionnelles correspondantes aurait augmenté (diminué) le résultat de l'exercice comme suit, sans impact sur les capitaux propres:

31 décembre 2024						
Devises de transaction						
en milliers de CHF	USD	GBP	EUR	CHF	Autres devises	Total
Devises fonctionnelles						
USD	-	-25	40	-129	159	45
GBP	2 388	-	982	-48	241	3 563
EUR	141	170	-	3	56	370
CHF	1 546	69	300	-	1 866	3 781
Autres devises	2 509	-6	25	-58	-	2 470
Total	6 584	208	1 347	-232	2 322	-

31 décembre 2023						
Devises de transaction						
en milliers de CHF	USD	GBP	EUR	CHF	Autres devises	Total
Devises fonctionnelles						
USD	-	-82	-3	-139	97	-127
GBP	1 533	-	1 433	-15	223	3 174
EUR	84	80	-	-12	197	349
CHF	2 492	122	-5	-	1 812	4 421
Autres devises	2 132	23	17	-386	-	1 786
Total	6 241	143	1 442	-552	2 329	-

Risque de taux d'intérêts

Profil

Au 31 décembre, le profil des instruments financiers portant intérêts se présente comme suit:

en milliers de CHF	2024	2023
Instruments à taux fixe		
Actifs financiers	167 500	89 062
Passifs financiers	-348 861	-255 695
Net	-181 361	-166 633
Instruments à taux variable		
Actifs financiers	229 357	187 526
Passifs financiers	-7 619	-7 207
Net	221 738	180 319

Analyse de sensibilité des flux de trésorerie pour les instruments à taux variables

Les actifs et passifs financiers à taux variables comprennent essentiellement de la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que des dettes financières. Les dettes financières portant intérêt à taux variables exposent le Groupe aux risques de flux de trésorerie sur taux d'intérêt.

Au 31 décembre, une augmentation de 50 points de base des taux d'intérêts aurait augmenté (diminué) le résultat et les capitaux propres des montants présentés ci-après. Cette analyse repose sur l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes et est effectuée sur la même base pour l'année précédente.

31 décembre 2024

en milliers de CHF	Résultat	Capitaux propres
Actifs financiers nets	1 109	-

31 décembre 2023

en milliers de CHF	Résultat	Capitaux propres
Actifs financiers nets	902	-

Juste valeur

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et passifs financiers ainsi que leur juste valeur selon le niveau hiérarchique correspondant.

La juste valeur n'est pas indiquée pour les postes dont la valeur comptable représente une estimation raisonnable de leur juste valeur. Les méthodes pour déterminer les justes valeurs sont décrites dans la section regroupant les principales méthodes comptables.

Au 31 décembre 2024

en milliers de CHF	Valeur comptable	Juste valeur			
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	3 898	-	3 898	-	3 898
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	1 581	1 581	-	-	1 581
Instruments financiers dérivés actifs	125	-	125	-	125
Total	5 604	1 581	4 023	-	5 604
Actifs financiers évalués au coût amorti					
Trésorerie non disponible	33 367				
Clients et autres créances	412 729				
Actifs financiers évalués au coût amorti	98 574				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	394 543				
Total	939 213				
Total actifs financiers	944 817	1 581	4 023	-	5 604
Passifs financiers évalués à la juste valeur					
Instruments financiers dérivés passifs	1 132	-	1 132	-	1 132
Total	1 132	-	1 132	-	1 132
Passifs financiers évalués au coût amorti					
Emprunts obligataires à long terme	179 427	183 400	-	-	183 400
Obligations locatives à long terme	28 283				
Dettes financières à court terme:					
Emprunts obligataires	127 244	130 026			130 026
Découverts bancaires	1 001				
Obligations locatives à court terme	14 348				
Fournisseurs et autres créanciers	394 941				
Total	745 244	313 426	-	-	313 426
Total passifs financiers	746 376	313 426	1 132	-	314 558

Au 31 décembre 2023

en milliers de CHF	Valeur comptable	Juste valeur			
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	3 671	-	3 671	-	3 671
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	1 630	1 630	-	-	1 630
Instruments financiers dérivés actifs	386	-	386	-	386
Total	5 687	1 630	4 057	-	5 687
Actifs financiers évalués au coût amorti					
Trésorerie non disponible	29 595				
Clients et autres créances	261 896				
Actifs financiers évalués au coût amorti	28 597				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	325 037				
Total	645 125				
Total actifs financiers	650 812	1 630	4 057	-	5 687
Passifs financiers évalués à la juste valeur					
Instruments financiers dérivés passifs	129	-	129	-	129
Total	129	-	129	-	129
Passifs financiers évalués au coût amorti					
Emprunts obligataires à long terme	209 553	210 125	-	-	210 125
Obligations locatives à long terme	32 613				
Dettes financières à court terme:					
<i>Découverts bancaires</i>	<i>416</i>				
Obligations locatives à court terme	13 668				
Fournisseurs et autres créanciers	256 879				
Total	513 129	210 125	-	-	210 125
Total passifs financiers	513 258	210 125	129	-	210 254

31 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La liste des principales sociétés consolidées, ainsi que les pourcentages de détention directe ou indirecte et les méthodes de consolidation retenues pour chacune des sociétés, sont présentés ci-après. Toutes les sociétés sont actives dans le domaine financier, sauf mention contraire.

Pays		Entrées de l'exercice	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Capital en milliers	Méthode IG/MEE
Suisse	COMPAGNIE FINANCIÈRE TRADITION SA				CHF 20 231	Société consolidante
Europe, Moyen-Orient et Afrique						
Afrique du Sud	Tradition Data Analytics Services (Pty) Ltd, Fourways		100,0	100,0	ZAR n/s	IG
	Tradition Government Bond Brokers and Derivative Brokers (Pty) Ltd, Johannesburg		100,0	100,0	ZAR 1 000	IG
	TFS Securities (Pty) Ltd, Johannesburg		100,0	100,0	ZAR 1 000	IG
Allemagne	Finacor Deutschland GmbH, Francfort		100,0	100,0	EUR 6 050	IG
	Tradition Financial Services GmbH, Francfort		27,5	27,5	EUR 75	MEE
Belgique	Finacor & Associés S.A., Bruxelles		100,0	99,9	EUR 1 967	IG
Emirats Arabes Unis	Tradition Dubaï Ltd, Dubaï		100,0	100,0	USD 450	IG
Espagne	C.M. Capital Markets Holding S.A., Madrid		32,4	32,4	EUR 379	MEE
	Tradition Financial Services España, S.V. S.A., Madrid, et succursales de Amsterdam et Varsovie		100,0	100,0	EUR 750	IG
France	Carax SA, Paris		100	100	EUR 1 320	IG
	Tradition Securities And Futures S.A., Paris, et succursales de Genève, Londres, Madrid et Milan		99,9	99,9	EUR 11 486	IG
	TSAF OTC S.A., Paris		100,0	99,9	EUR 4 836	IG
	Elixium SA, Paris		100,0	100,0	EUR 37	IG
Israël	TFS Israël (Brokers) Ltd, Tel Aviv		80,0	80,0	ILS 2 778	IG
Italie	Tradition Italia S.R.L., Milan		100,0	100,0	EUR 50	IG
Luxembourg	Tradition Luxembourg S.A., Luxembourg		100,0	100,0	EUR 11 321	IG
Monaco	Carax Monaco S.A.M, Monaco		100,0	100,0	EUR 300	IG
Pays-Bas	Starfuels B.V., Rotterdam		100,0	100,0	EUR 18	IG
Royaume-Uni	Tradition UK Holdings Ltd, Londres ¹⁾		100,0	100,0	GBP 100	IG
	Tradition (UK) Ltd, Londres		100,0	100,0	GBP 51 300	IG
	Tradition Financial Services Ltd, Londres		100,0	100,0	GBP 15 250	IG
	TFS Derivatives Ltd, Londres		100,0	100,0	GBP 31 700	IG
	TFS-ICAP Ltd, Londres		51,0	27,5	GBP 20	MEE
	Tradition London Clearing Ltd, Londres		100,0	100,0	GBP 28 500	IG
	Trad-X (UK) Ltd, Londres		100,0	100,0	GBP 200	IG
	ParFX (UK) Ltd, Londres		100,0	100,0	GBP n/s	IG
	Tradition Management Services Ltd, Londres ²⁾		100,0	100,0	GBP n/s	IG

Pays		Entrées de l'exercice	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Capital en milliers	Méthode IG/MEE
Suisse	Tradition Service Holding SA, Lausanne ¹⁾		100,0	100,0	CHF 21 350	IG
	Trad-X Holding SA, Lausanne ¹⁾		100,0	100,0	CHF 100	IG
	ParFX Holding SA, Lausanne ¹⁾		100,0	100,0	CHF 100	IG
	Tradition S.A., Lausanne, et succursales de Zürich et de Genève		100,0	100,0	CHF 450	IG
	Finarbit AG, Küsnacht		100,0	100,0	CHF 1 000	IG
	Gottex Brokers SA, Lausanne		49,0	49,0	CHF 360	MEE
	TFS SA, Lausanne ¹⁾		100,0	100,0	CHF 100	IG
	Tradifcom International SA, Lausanne ²⁾		100,0	100,0	CHF 200	IG
Amériques						
Argentine	Tradition Argentina S.A., Buenos Aires		100,0	100,0	ARS 1 546	IG
Chili	Tradition Chile S.A., Santiago		100,0	100,0	CLP 476 805	IG
Colombie	Tradition Securities Colombia S.A., Bogota		100,0	100,0	COP 200 000	IG
	Tradition Colombia S.A., Bogota		100,0	100,0	COP 90 000	IG
États-Unis	Tradition America Holdings Inc., New York ¹⁾		100,0	100,0	USD 500	IG
	Bonds.com., New York		100,0	100,0	USD n/s	IG
	Tradition Americas LLC, New York		100,0	100,0	USD 500	IG
	Tradition SEF LLC, New York		100,0	100,0	USD n/s	IG
	Tradition Securities and Derivatives LLC, New York		100,0	100,0	USD 5	IG
	Trad-X US LLC, New York		100,0	100,0	USD n/s	IG
	TFS Derivatives Corp. LLC, New York		100,0	100,0	USD 95	IG
	TFS-ICAP LLC, New York		51,0	27,5	USD n/s	MEE
	TFS Energy LLC, Stamford		57,5	57,5	USD n/s	IG
	TFS Energy Futures LLC, Stamford		100,0	57,5	USD n/s	IG
	TFS Energy Solutions LLC, Stamford		60,0	60,0	USD n/s	IG
	Starfuels Holdings LLC ¹⁾		100,0	100,0	USD n/s	IG
	Starfuels Inc		100,0	100,0	USD n/s	IG
	Starfuels Puerto Rico LLC		100,0	100,0	USD n/s	IG
	StreamingEdge.com Inc., New Jersey ²⁾		80,0	80,0	USD n/s	IG
Mexique	Tradition Services S.A. de C.V., Mexico		100,0	100,0	MXN 50	IG

Pays		Entrées de l'exercice	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Capital en milliers	Méthode IG/MEE
Asie-Pacifique						
Australie	Tradition Australia Pty Ltd, Sydney		100,0	100,0	AUD n/s	IG
	TFS Australia Pty Ltd, Sydney		100,0	100,0	AUD 5	IG
	The Renewable Energy Hub Pty Ltd, Sydney		44,8	44,8	AUD 1 434	MEE
Chine	Tradition (Asia) Ltd, Hong Kong		100,0	100,0	HKD 25 001	IG
	TFS Derivatives HK Ltd, Hong Kong		100,0	100,0	HKD 65 200	IG
	Tradition Management APAC Ltd, Hong Kong ²⁾	*	100,0	100,0	HKD 100 000	IG
	Ping An Tradition International Money Broking Company Ltd, Shenzhen		33,0	33,0	CNY 50 000	MEE
Corée du Sud	Tradition Korea Ltd, Séoul		100,0	100,0	KRW 5 000 000	IG
Inde	Derivium Tradition Securities (India) Private Limited, Mumbai		50,0	50,0	INR 24 375	MEE
Indonésie	PT Tradition Indonesia, Jakarta		98,0	98,0	IDR 5 000 000	IG
Japon	Tradition Nihon Ltd, Tokyo		100,0	100,0	JPY 300 000	IG
	Tradition Japan FX Holdings Ltd, Tokyo ¹⁾		100,0	100,0	JPY 500	IG
	Gaitame.com Co., Ltd, Tokyo		50,0	50,0	JPY 801 354	MEE
	Money Partners Group Co., Ltd., Tokyo	*	46,0	46,0	JPY 2 022 031	MEE
	Ueda Tradition Holdings Ltd, Tokyo ¹⁾		60,0	60,0	JPY 1 000	IG
	Ueda Tradition Derivative Ltd, Tokyo		100,0	60,0	JPY 5 000	IG
	Ueda Tradition Securities Ltd, Tokyo		100,0	60,0	JPY 3 633 000	IG
Nouvelle-Zélande	Tradition Kiwi Brokers Ltd, Wellington		100,0	100,0	NZD 2 676	IG
Philippines	Tradition Financial Services Philippines Inc., Makati		100,0	100,0	PHP 515 000	IG
Singapour	Tradition Singapore (Pte) Ltd, Singapour		100,0	100,0	SGD 300	IG
	TFS Currencies Pte Ltd, Singapour		100,0	100,0	USD 700	IG
	Tradition Asia Pacific (Pte) Ltd, Singapour ¹⁾		100,0	100,0	SGD n/s	IG
	Starfuels Pte Ltd, Singapour		100,0	100,0	SGD 1 147	IG
Thaïlande	Tradition Brokers (Thailand) Ltd, Bangkok		100,0	71,0	THB 12 000	IG
	Tradition Siam (Brokers) Ltd, Bangkok		100,0	71,0	THB 5 000	IG
	Tradition Fixed Income Co Ltd, Bangkok		100,0	71,0	THB 1 000	IG

¹⁾ Société holding

²⁾ Société de services

IG: Intégration globale

MEE: Mise en équivalence

Variation du périmètre de consolidation

Les modifications suivantes du périmètre de consolidation ont été effectuées au cours de l'exercice 2024, ainsi que de l'exercice 2023, parmi plusieurs autres changements non significatifs.

Gaitame.com

A la suite d'une offre publique d'achat, Gaitame.com a renforcé sa position sur le marché japonais en décembre 2024 en acquérant une participation de 92% dans Money Partners Group. L'opération a été finalisée en février 2025, suite au rachat des actions des minoritaires.

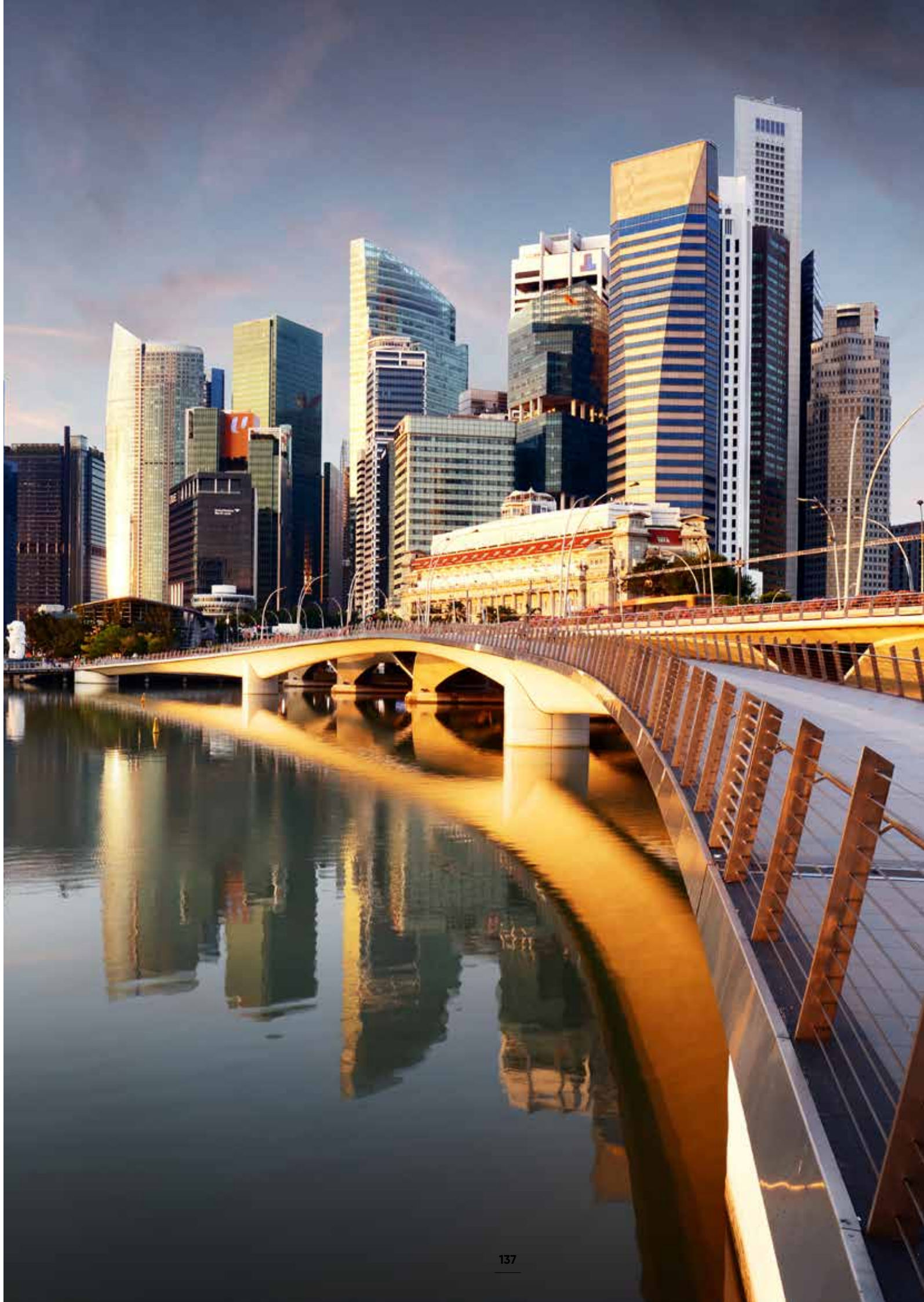
Starfuels

Le 25 janvier 2023, le Groupe a porté sa participation à 100% dans les filiales opérationnelles de Starfuels SA, une coentreprise dans laquelle le Groupe détenait auparavant une participation de 40% intégrée selon la méthode de la mise en équivalence. Cette acquisition permettra au Groupe de développer son activité sur le secteur de l'énergie et de mettre en place des synergies au niveau des processus opérationnels. La juste valeur des titres de participations précédemment détenus a été estimée à environ CHF 6 500 000 tandis que la juste valeur de la contrepartie transférée en espèces s'est élevée à CHF 4 337 000. Cette transaction a entraîné la constatation d'un écart d'acquisition de CHF 7 343 000 (cf. note 8).

Tradition-ICAP

L'activité sur les options de change est réalisée principalement depuis Londres, New York et Singapour au travers de plusieurs sociétés regroupées sous «Tradition-ICAP». Le Groupe détient un intérêt de 27,5% dans les sociétés opérationnelles de Londres et New York par le biais de sociétés holding dans lesquelles le Groupe détient 55% du capital-actions mais exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel avec le partenaire.

Début 2023, un certain nombre de changements structurels et de gouvernance ont été effectués dans les sociétés opérationnelles de Londres et New York, notamment au niveau de la composition et de la nomination des membres du Conseil d'administration. Ces changements ont entraîné une modification de la méthode d'intégration de ces sociétés dans les sociétés holdings contrôlées conjointement par le Groupe avec un impact sur les participations dans les coentreprises ainsi que sur les intérêts non-contrôlants de CHF 4 780 000 (cf. notes 9 et 17 respectivement).







Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Compagnie Financière Tradition SA, Lausanne. **Rapport sur l'audit des comptes annuels**

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Compagnie Financière Tradition SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2024 et le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints (pages 144 à 151) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit



ÉVALUATION DES PARTICIPATIONS

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le con-texte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces points.



ÉVALUATION DES PARTICIPATIONS

Élément clé de l'audit

Les participations s'élèvent à CHF129.0 millions au 31 décembre 2024 et se composent principalement de l'investissement dans Tradition Service Holding SA (CHF 105.2 millions). Les participations sont évaluées au maximum au coût d'acquisition, moins les corrections de valeur nécessaires, en tenant compte du principe général de l'évaluation individuelle. Chaque année, la direction procède à un test de dépréciation de valeur des participations présentant des indices de potentielle perte de valeur. En raison de l'importance des participations et de l'incertitude inhérente à la détermination de la valeur d'utilité, il s'agit d'un domaine de jugement important.

Notre approche

Nos procédures incluaient, entre autres, l'évaluation du processus utilisé pour identifier les participations présentant des indices de potentielle perte de valeur. Pour un échantillon de ces participations, nous avons mis en œuvre les procédures d'audit suivantes:

- évaluer le caractère approprié des méthodes d'évaluation appliquées;
- vérifier les données et les hypothèses sous-jacentes utilisées par la direction pour déterminer la valeur d'utilité;
- comparer la valeur d'utilité à la valeur comptable;
- vérifier l'exactitude arithmétique des tests de dépréciation de valeur.

Nous avons également examiné l'adéquation des informations relatives aux participations dans les comptes annuels.

Pour plus d'informations concernant l'évaluation des participations, voir:

- Note II,1 des comptes annuels.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, des comptes annuels, du rapport de rémunération et de nos rapports correspondants. Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ail-leurs, comporter des anomalies significatives. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d’administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d’administration est responsable de l’établissement des comptes annuels conformément aux dis-positions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu’il juge nécessaires pour permettre l’établissement de comptes annuels ne comportant pas d’anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs. Lors de l’établissement des comptes annuels, le Conseil d’administration est responsable d’évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d’établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l’exploitation, sauf si le Conseil d’administration a l’intention de liquider la société ou de cesser l’activité, ou s’il n’existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d’obtenir l’assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d’anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d’audit. L’assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d’assurance, mais ne garantit toutefois pas qu’un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d’erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu’il est raisonnable de s’attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d’un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l’audit et faisons preuve d’esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d’audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d’audit. Le risque de non-détection d’une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d’une anomalie significative résultant d’une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l’audit afin de concevoir des procédures d’audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l’utilisation par le Conseil d’administration du principe comptable de continuité d’exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l’existence d’une incertitude significative, nous sommes tenus d’attirer l’attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d’exprimer une opinion d’audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu’à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d’administration ou à sa commission compétente, notamment l’étendue des travaux d’audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d’audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit. Nous remettons au Conseil d’administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d’éthique pertinentes relatives à l’indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d’avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises. Parmi les éléments communiqués au Conseil d’administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l’audit des comptes annuels de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l’audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d’autres réglementations n’en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu’elle aurait au regard de l’intérêt public.

Rapport sur d’autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l’art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu’il existe un système de contrôle interne relatif à l’établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d’administration. Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l’art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du conseil d’administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d’approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Philippe Ruedin
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Aurélie Pascal
Expert-réviseur agréée

Lausanne, 19 mars 2025

Compte de Résultat

en milliers de CHF	Notes	2024	2023
Produits des participations		29 590	52 416
Autres produits		30 579	35 503
Produits financiers		8 285	7 876
Dissolution de la provision pour pertes sur participations		2 095	443
Dissolution de la provision pour pertes sur créances		-	176
Total des produits		70 549	96 414
Charges de personnel		-12 814	-9 779
Autres charges		-8 671	-9 745
Charges financières		-5 451	-8 303
Dotation à la provision pour pertes sur créances		-1 872	-
Amortissements		-217	-167
Total des charges		-29 025	-27 994
Résultat avant impôts		41 524	68 420
Impôts sur le bénéfice		-1 792	-2 199
Résultat net de l'exercice		39 732	66 221

Bilan

en milliers de CHF	Notes	31.12.2024	31.12.2023
ACTIF			
Actif circulant			
Liquidités		47 697	3 952
Dépôts bancaires à court terme		65 000	-
Créances à court terme sur les sociétés du Groupe		16 148	17 034
Créances à court terme envers les actionnaires		77	222
Autres créances à court terme		2 905	2 700
Actifs de régularisation		3 359	1 786
Total de l'actif circulant		135 186	25 694
Actif immobilisé			
Créances à long terme sur les sociétés du Groupe <i>(nettes de corrections de valeur pour CHF 13 576 000 (31.12.2023: 11 704 000))</i>		185 188	224 540
Autres immobilisations financières		1 578	1 627
Participations	II.1	128 989	126 894
Immobilisations corporelles		1 461	1 230
Immobilisations incorporelles		408	143
Total de l'actif immobilisé		317 624	354 434
TOTAL DE L'ACTIF		452 810	380 128

en milliers de CHF	Notes	31.12.2024	31.12.2023
PASSIF			
Capitaux étrangers à court terme			
Dettes à court terme portant intérêts	II.4	127 305	-
Dettes à court terme envers les sociétés du Groupe		2 821	1 294
Dettes à court terme envers les actionnaires		9	10
Autres dettes à court terme		3 289	3 019
Passifs de régularisation		7 090	5 899
Total des capitaux étrangers à court terme		140 514	10 222
Capitaux étrangers à long terme			
Dettes à long terme portant intérêts	II.4	180 000	210 000
Total des capitaux étrangers à long terme		180 000	210 000
Total des capitaux étrangers		320 514	220 222
Capitaux propres			
Capital-actions	II.2	20 231	19 366
Réserve légale issue du capital		1 132	1 132
Réserve légale issue du bénéfice		3 034	3 034
Réserve pour propres actions	II.3	49 447	27 510
<i>Bénéfice reporté</i>		68 167	70 153
<i>Bénéfice de l'exercice</i>		39 732	66 221
Bénéfice au bilan		107 899	136 374
Propres actions	II.3	-49 447	-27 510
Total capitaux propres		132 296	159 906
TOTAL DU PASSIF		452 810	380 128

I. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels 2024 de Compagnie Financière Tradition SA, Lausanne ont été établis conformément aux dispositions du droit suisse en matière de présentation des comptes (titre trente-deuxième du Code des obligations). En vertu de l'article 961d alinéa 1 du Code des obligations, Compagnie Financière Tradition SA renonce à présenter un tableau de flux de trésorerie ainsi qu'aux mentions supplémentaires à l'annexe car la société établit des comptes consolidés selon les normes internationales d'information financière (IFRS).

II. NOTES SUR LE BILAN

II.1 Participations

Compagnie Financière Tradition SA détient des participations significatives dans les sociétés suivantes:

	Capital en milliers		Pourcentage de détention ¹⁾		Prix d'acquisition en milliers de CHF	
			2024	2023	2024	2023
Tradition Service Holding SA, Lausanne	CHF	21 350	100,0	100,0	105 222	105 222
TFS SA, Lausanne	CHF	100	100,0	100,0	50 214	50 214
Tradificom International SA, Lausanne	CHF	200	100,0	100,0	200	200
StreamingEdge.com Inc., New Jersey	USD	n/s	80,0	80,0	2 872	2 872
Ping An Tradition International Money Broking Company Ltd, Shenzhen	CNY	50 000	33,0	33,0	2 610	2 610
C. M. Capital Markets Holding S. A., Madrid	EUR	379	30,0	30,0	9 984	9 984
Trad-X Holding SA, Lausanne	CHF	100	100,0	100,0	100	100
ParFX Holding SA, Lausanne	CHF	100	100,0	100,0	100	100
Autres participations					813	813
TOTAL BRUT					172 115	172 115
Provisions pour dépréciation					-43 126	-45 221
TOTAL NET					128 989	126 894

¹⁾ Le pourcentage de droits de vote est égal au pourcentage de détention du capital à l'exception de la société C.M. Capital Markets Holding SA, Madrid pour laquelle le pourcentage de droits de vote est de 32,4% au 31 décembre 2024 sans changement par rapport à l'exercice précédent.

Tradition Service Holding SA, TFS SA, Trad-X Holding SA et ParFX Holding SA sont des sous-holdings qui détiennent à leur tour des participations importantes dans des sociétés actives dans l'intermédiation de produits financiers et non financiers auprès d'une large clientèle principalement constituée d'établissements financiers et de grandes sociétés. La liste des participations importantes est présentée en note 31 des comptes consolidés de Compagnie Financière Tradition SA. La valeur d'actif net, en fonction de laquelle ont été estimées les provisions économiquement nécessaires, a été déterminée sur la base des états financiers annuels ou, le cas échéant, consolidés des filiales arrêtés aux 31 décembre 2024 et 2023, valeur convertie aux cours de change applicables à ces dates.

II.2 Capitaux propres

Capital-actions

Au 31 décembre 2024, le capital-actions s'établit à CHF 20 231 000, soit 8 092 385 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 2,50.

Durant la période, 346 000 actions nouvelles de Compagnie Financière Tradition SA ont été créées, suite à la conversion de droits de souscription, à un prix d'émission unitaire de CHF 2,50, soit une augmentation de capital d'un montant de CHF 865 000.

Au 31 décembre 2023, le capital-actions s'établit à CHF 19 366 000, soit 7 746 385 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 2,50.

Durant la période, 92 000 actions nouvelles de Compagnie Financière Tradition SA ont été créées, suite à la conversion de droits de souscription, à un prix d'émission unitaire de CHF 2,50, soit une augmentation de capital d'un montant de CHF 230 000.

Au 31 décembre 2022, le capital-actions s'établit à CHF 19 136 000, soit 7 654 385 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 2,50.

Durant la période, 30 000 actions nouvelles de Compagnie Financière Tradition SA ont été créées, suite à la conversion de droits de souscription, à un prix d'émission unitaire de CHF 2,50, soit une augmentation de capital d'un montant de CHF 75 000.

Au 31 décembre 2021, le capital-actions s'établit à CHF 19 061 000, soit 7 624 385 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 2,50.

Actionnaires importants (COGO)

Au 31 décembre 2024, la société Financière Vermeer BV, Amsterdam détient 68,21% du capital-actions de Compagnie Financière Tradition SA contre 71,26% au 31 décembre 2023.

La société Financière Vermeer BV, Amsterdam, est détenue à 100,00% par VIEL & Cie, Paris elle-même détenue à 64,08% par VIEL et Compagnie-Finance au 31 décembre 2024 contre 62,52% au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, Adrian Bell, Directeur général opérationnel Asie-Pacifique, détient 3,01% du capital-actions de Compagnie Financière Tradition SA au 31 décembre 2024.

Marge de fluctuation

Le capital de la Société peut être augmenté d'un montant maximum de CHF 5 758 328 (soit 28,46% du capital-actions existant), par l'émission au maximum de 2 303 331 nouvelles actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 2,50 chacune. Le Conseil d'administration fixera le prix d'émission des actions et la date à compter de laquelle les nouvelles actions donneront droit à des dividendes. Cette autorisation est valable jusqu'au 21 mai 2029.

Le Conseil d'administration est autorisé à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires actuels pour permettre des acquisitions ou des prises de participation. Les droits de souscription des actions pour lesquelles un droit préférentiel de souscription est accordé mais non exercé sont à la disposition du Conseil d'administration qui les utilise dans l'intérêt de la Société.

Capital conditionnel

Le capital de la Société peut être augmenté d'un montant maximum de CHF 1 916 095 (soit 9,47% du capital-actions existant) par l'émission d'un maximum de 766 438 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 2,50 chacune. L'augmentation s'opère par l'exercice d'un droit préférentiel de souscription des collaborateurs de la Société. Le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels est supprimé. Les conditions de participation des collaborateurs seront définies par le Conseil d'administration.

324 165 options de souscription consenties par la Société aux collaborateurs du Groupe sont en vigueur au 31 décembre 2024 (511 000 options au 31 décembre 2023), représentant une augmentation de capital potentielle de CHF 810 413 (CHF 1 267 500 au 31 décembre 2023). Ces options donnent droit à la souscription d'une action de CHF 2,50 de valeur nominale.

En outre, le Conseil d'administration peut décider une augmentation du capital-actions d'un montant maximum de CHF 3 600 000 (soit 17,79% du capital-actions existant) par l'émission d'un maximum de 1 440 000 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 2,50 chacune. Les nouvelles actions seront entièrement libérées. L'augmentation s'opère:

- A concurrence de CHF 2 500 000 par l'exercice d'un droit de conversion accordé en relation avec l'émission sur les marchés de capitaux nationaux et internationaux d'obligations ou de titres de créance similaires convertibles par la Société. Le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels est supprimé. Les conditions de l'émission de tels emprunts seront définies par le Conseil d'administration, avec une faculté de conversion sur la base d'un prix d'émission qui ne sera pas inférieur à la moyenne des cours de bourse des vingt séances précédant l'émission. Le droit des actionnaires de souscrire par préférence à de tels emprunts est supprimé. Les droits de conversion ne pourront être exercés que pendant une durée de cinq ans au maximum à compter de la date de leur émission, après quoi ils seront échus.

- A concurrence de CHF 1 100 000 par l'exercice d'options indépendantes de souscription d'actions attribuées gratuitement aux actionnaires proportionnellement à leur participation antérieure au capital-actions. Les conditions d'attribution et d'exercice des options de souscription par les actionnaires ou par les titulaires ultérieurs des options (options cessibles) seront définies par le Conseil d'administration.

Les détenteurs de droits de conversion et/ou d'options sont autorisés à souscrire des actions nouvelles.

II.3 Propres actions

	Valeur comptable <i>en milliers de CHF</i>	Prix d'acquisition ou de réalisation <i>en milliers de CHF</i>	Nombre d'actions <i>de CHF 2,50 de nominal</i>
Au 1er janvier 2023	23 527	23 527	239 628
Acquisitions	12 058	12 058	105 179
Cessions	-294	-395	-3 402
Actions distribuées	-7 781	-8 355	-73 290
Plus-values réalisées		675	-
Au 31 décembre 2023	27 510	27 510	268 115
Acquisitions	22 078	22 078	148 404
Cessions	-141	-188	-1 462
Plus-values réalisées		47	-
Au 31 décembre 2024	49 447	49 447	415 057

En 2023, une plus-value de CHF 574 000 a été constatée lors de la distribution d'actions propres. Celle-ci a été enregistrée en produits financiers au compte de résultat.

Un montant correspondant à la valeur d'acquisition des propres actions a été affecté à la réserve pour propres actions dans les capitaux propres.

II.4 Emprunts obligataires

Émetteur	Année d'émission et d'échéance	Valeur nominale résiduelle <i>en milliers de CHF</i>	Coupon	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable <i>en milliers de CHF</i>	
					31 décembre 2024	31 décembre 2023
Compagnie Financière Tradition SA	2024-2029	CHF 100 000	2,250%	2,343%	100 000	-
Compagnie Financière Tradition SA	2021-2027	CHF 80 000	1,875%	1,980%	80 000	80 000
Compagnie Financière Tradition SA	2019-2025	CHF 127 305	1,750%	1,850%	127 305	130 000
TOTAL					307 305	210 000
<i>Dont montant remboursable dans les 12 mois</i>					<i>127 305</i>	<i>-</i>

Durant l'exercice, la société a racheté une partie de l'emprunt obligataire arrivant à échéance en 2025 pour un montant de CHF 2 714 000.

III. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

III.1 Nombre de collaborateurs

Le nombre d'employés n'est pas supérieur à 50 emplois à plein temps en moyenne annuelle pour les exercices 2024 et 2023.

III.2 Engagements locatifs

en milliers de CHF	2024	2023
Durée contractuelle résiduelle moins de 1 an	834	770
Durée contractuelle résiduelle entre 1 et 5 ans	411	964
Durée contractuelle résiduelle plus de 5 ans	-	-
Total	1 245	1 734

Ces engagements non portés au bilan concernent des bureaux que loue la Société. Les montants indiqués se rapportent uniquement à la période contractuelle non résiliable.

III.3 Droits d'option pour les organes et le personnel

Les droits d'option suivants ont été attribués aux organes de direction et d'administration ainsi qu'aux employés de Compagnie Financière Tradition SA pendant les exercices 2024 et 2023:

	2024		2023	
	Nombre	Valeur (en milliers de CHF)	Nombre	Valeur (en milliers de CHF)
Droits d'option attribués aux organes de direction et d'administration	37 000	448	24 000	473
Droits d'option attribués aux employés	11 165	135	-	-
Total	48 165	583	24 000	473

La valeur des droits d'option ci-dessus est déterminée selon les principes reconnus par les normes IFRS.

Proposition relative a l'emploi du bénéfice disponible au bilan

en milliers de CHF	2024	2023
BÉNÉFICE DISPONIBLE		
Report à nouveau	90 104	74 136
Variation de la réserve pour propres actions	-21 937	-3 983
Bénéfice reporté au bilan	68 167	70 153
Bénéfice l'exercice	39 732	66 221
BÉNÉFICE DISPONIBLE AU BILAN	107 899	136 374

EMPLOI DU BÉNÉFICE AU BILAN 2023 ET PROPOSITION D'EMPLOI DU BÉNÉFICE DISPONIBLE 2024

Dividende ¹	-51 822	-46 270
REPORT A NOUVEAU	56 077	90 104

¹ hors propres actions détenues par la société au 31.12.2024

Le dividende relatif à l'exercice 2023 d'un montant de CHF 46 270 000 a été versé en espèces le 27 mai 2024, conformément à la décision prise lors de l'Assemblée générale du 21 mai 2024.

Le Conseil d'administration de Compagnie Financière Tradition SA proposera à l'Assemblée générale des actionnaires du 22 mai 2025, la distribution d'un dividende en espèces de CHF 6,75 par action de CHF 2,50 de valeur nominale provenant du bénéfice disponible au bilan, soit une distribution d'un montant estimé de CHF 51 822 000 au titre de l'exercice 2024 sur le capital-actions ouvrant droit au dividende. Ainsi aucun dividende n'est versé sur les propres actions détenues par la société à la date du paiement.

Dans la mesure où la proposition du Conseil d'administration est approuvée par l'Assemblée générale annuelle, le dividende sera payé le 27 mai 2025.





Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Compagnie Financière Tradition SA, Lausanne. Rapport sur l'audit du rapport de rémunération

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de Compagnie Financière Tradition SA (la société) pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Notre audit s'est limité aux indications selon les art. 734a-734f CO du rapport de rémunération. Selon notre appréciation, les indications selon les art. 734a-734f CO dans le rapport de rémunération (pages 156 à 159) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des tableaux marqués de l'indication «contrôlé» dans le rapport de rémunération, des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants. Notre opinion d'audit sur le rapport de rémunération ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. Dans le cadre de notre audit, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux informations financières «contrôlées» dans le rapport de rémunération ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration relatives au rapport de rémunération

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement d'un rapport de rémunération conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'un rapport de rémunération ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les indications selon les art. 734a-734f CO contenues dans le rapport de rémunération ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs du rapport de rémunération prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que le rapport de rémunération comporte des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit. Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

KPMG SA

Philippe Ruedin
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Naomi Chaubert
Expert-réviseur agréée

Lausanne, 19 mars 2025

Le présent rapport de rémunération présente les informations sur les indemnités et crédits accordés aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale de Compagnie Financière Tradition SA et a été établis conformément aux dispositions du droit suisse en matière de présentation des comptes (titre trente-deuxième du Code des obligations) ainsi qu'à celles relatives aux rémunérations dans les sociétés dont les actions sont cotées en bourse (art 732 et suivants du Code des obligations).

Principes d'évaluation

Les indemnités versées en espèces sont évaluées à leur valeur nominale et réparties entre les exercices selon la méthode de la comptabilité d'engagements.
Les indemnités versées en devises étrangères sont converties en francs suisses au cours de change moyens de l'exercice. Les prêts et autres crédits en cours libellés en devises étrangères sont convertis en francs suisses au cours de change de clôture.
Tous les montants sont présentés en brut avec en outre la part de l'employeur aux contributions de sécurité sociale indiquée séparément.
Les options de souscriptions octroyées sont évaluées à la juste valeur à la date de l'octroi selon les principes reconnus par les normes IFRS. Ce montant est inclus dans le montant des indemnités versées à la date de l'octroi.

Rémunérations accordées aux membres du Conseil d'administration

Nom	Fonction	2024	2023
en milliers de CHF			
P. Combes	Président du Conseil d'administration	-	-
C. Baillet	Administrateur/ Membre du Comité d'audit	60,1	50,0
A. Blanc-Brude	Administrateur	42,1	27,5
J.M Descarpentries	Administrateur / Membre du Comité d'audit	62,1	47,5
C. Goecking	Administrateur / Membre du Comité des rémunérations	52,1	40,0
C. Hémon*	Administrateur / Membre du Comité d'audit	60,1	-
M. Illy	Administrateur	42,1	30,0
R. Pennone	Administrateur / Président du Comité d'audit / Président du Comité des rémunérations	72,1	60,0
E. Solvet**	Administrateur / Membre du Comité d'audit	20,8	50,0
Total		411,5	305,0

* nouvel administrateur élu lors de l'AGO du 21 mai 2024

** ne s'est pas représenté lors de l'AGO du 21 mai 2024

Prêts et créances

Il n'y a aucun prêt et autres crédits en cours pour les membres du Conseil d'administration au 31 décembre 2024 et 2023.

Rémunérations accordées aux membres de la Direction générale

en milliers de CHF	2024	2023
Salaires et bonus	16 630	13 186
Options de souscription d'actions	908	3 929
Avantages en nature	3	8
Total	17 541	17 123
Contributions de sécurité sociale	1 437	726
Total (y compris les éléments ci-dessus)	18 978	17 849

Rémunération totale la plus élevée perçue par un membre de la Direction générale

La rémunération totale la plus élevée perçue par un membre de la Direction générale a été accordée à M. Anderson, Directeur général opérationnel à Londres et bureaux affiliés EMEA pour l'exercice 2024 (2023: M. Leibowitz, Directeur général opérationnel Amériques). Les montants ci-dessous sont compris dans la rémunération de la Direction générale indiquée ci-dessus.

en milliers de CHF	2024	2023
Salaires et bonus	3 632	4 492
Options de souscription d'actions	605	-
Avantages en nature	3	-
Total	4 240	4 492
Contributions de sécurité sociale	1 093	9
Total (y compris les éléments ci-dessus)	5 333	4 501

Aucune autre indemnité, cautionnement ou honoraires supplémentaires n'ont été versés à un membre, actuel ou ancien, du Conseil d'administration ou de la Direction générale en 2024 et 2023.
Aucune indemnité, prêts ou autres crédits en cours n'ont été octroyées à des proches du Conseil d'administration ou de la Direction générale en 2024 et 2023.

Prêts et créances

Le total des prêts et créances en cours pour les membres de la Direction Générale s'élève à CHF 8 377 000 au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023: CHF 6 917 000), dont CHF 2 941 000 pour M. Anderson, Directeur général opérationnel à Londres et bureaux affiliés EMEA (31 décembre 2023: CHF 1 597 000 pour M. Leibowitz, Directeur général opérationnel Amériques).

Participations et droits de conversion et d’option des membres du Conseil d’administration et de la Direction générale

Les participations ainsi que les droits d’option au 31 décembre 2024 et 2023 de chacun des membres du Conseil d’administration et de la Direction générale sont présentés ci-dessous conformément aux prescriptions de l’article 734d du Code des Obligations. Il n’existe pas de droits de conversion au 31 décembre 2024 et 2023.

Participations et droits d’option des membres du Conseil d’administration

		31 décembre 2024		31 décembre 2023	
Nom	Fonction	Participations	Droits d’option	Participations	Droits d’option
(nombre d’actions/options de CHF 2,50 de nominal)					
P. Combes	Président du Conseil d’administration	5 520 068	-	5 520 068	-
C. Baillet	Administrateur / Membre du Comité d’audit	25 859	1 000	26 043	-
A. Blanc-Brude	Administrateur	12 433	1 000	4 133	-
J.M Descarpentries	Administrateur / Membre du Comité d’audit	9 950	1 000	8 950	1 000
C. Goecking	Administrateur / Membre du Comité des rémunérations	2 500	1 000	2 566	1 000
C. Hémon*	Administrateur / Membre du Comité d’audit	-	1 000	-	-
M. Illy	Administrateur	-	1 000	-	-
R. Pennone	Administrateur / Président du Comité d’audit / Président du Comité des rémunérations	8 352	1 000	7 352	1 000
E. Solvet**	Administrateur / Membre du Comité d’audit	-	-	-	1 000
Total		5 579 162	7 000	5 569 112	4 000

* nouvel administrateur élu lors de l’AGO du 21 mai 2024

** ne s’est pas représenté lors de l’AGO du 21 mai 2024

Participations et droits d’option des membres de la Direction générale

		31 décembre 2024		31 décembre 2023	
Nom	Fonction	Participations	Droits d’option	Participations	Droits d’option
(nombre d’actions/options de CHF 2,50 de nominal)					
M. Anderson	Directeur général opérationnel à Londres et bureaux affiliés EMEA	101 409	50 000	51 409	50 000
A. Bell	Directeur général opérationnel Asie – Pacifique	243 836	-	63 658	203 000
F. Brisebois	Directeur financier du groupe	62 156	60 000	32 156	70 000
M. Leibowitz	Directeur général opérationnel Amériques et EMEA	210 384	60 000	250 384	60 000
L. Rosenshein	Directeur général opérationnel Tradition Amériques	20 453	5 000	16 453	10 000
D. Velter	Directrice du marketing stratégique	11 683	9 000	11 683	4 000
Total		649 921	184 000	425 743	397 000

Activités exercées dans des fonctions similaires dans d’autres entreprises poursuivant un but économique par les membres du Conseil d’administration

Nom	Fonctions exercées au 31 décembre 2024	Fonctions exercées au 31 décembre 2023
P. Combes	Président-Directeur général de Viel et Compagnie-Finance SE (France), Président-Directeur général de VIEL & CIE S.A. (France), Président du Directoire de Financière Vermeer BV (Pays-Bas), Vice-Président du Conseil de surveillance de Swiss Life Banque Privée SA (France)	Président-Directeur général de Viel et Compagnie-Finance SE (France), Président-Directeur général de VIEL & CIE S.A. (France), Président du Directoire de Financière Vermeer BV (Pays-Bas), Vice-Président du Conseil de surveillance de Swiss Life Banque Privée SA (France)
C. Baillet	Administrateur des sociétés VIEL & Cie SA, Viel et Compagnie-Finance SE, Xerys, BELHYPERION (Belgique), Otito Properties (Luxembourg), GPI Invest (Luxembourg), Lithos (Luxembourg), QS Bic (Luxembourg), Colors Properties (Espagne), Propiedades Millerty (Espagne), Turboc Properties (Espagne), Yellow Oceans (British Virgin Islands), Longchamps (Nevis) et Financière Vermeer BV (Pays-Bas), Membre du Conseil de surveillance de Swisslife Banque Privée SA (France), Bourse Direct (France), Longchamps Investment (Suisse), Berlynvest (Luxembourg), Balinda (Espagne).	Administrateur des sociétés VIEL & Cie SA, Viel et Compagnie-Finance SE, Xerys, BELHYPERION (Belgique), Otito Properties (Luxembourg), GPI Invest (Luxembourg), Lithos (Luxembourg), QS Bic (Luxembourg), Colors Properties (Espagne), Propiedades Millerty (Espagne), Turboc Properties (Espagne), Yellow Oceans (British Virgin Islands), Longchamps (Nevis) et Financière Vermeer BV (Pays-Bas), Membre du Conseil de surveillance de Swisslife Banque Privée SA (France), Bourse Direct (France), Longchamps Investment (Suisse), Berlynvest (Luxembourg), Balinda (Espagne).
A. Blanc-Brude	Président du conseil d’Administration, Apef Advisory Company SAM; Chairman de Midas Wealth Management Luxembourg	Président du conseil d’Administration, Apef Advisory Company SAM; Chairman de Midas Wealth Management Luxembourg
J.M Descarpentries	Administrateur de VIEL & Cie SA (France)	Administrateur de VIEL & Cie SA (France)
C. Goecking	Administrateur de Carmeuse Trading & Services S.A., filiale à 100% du Groupe belge Carmeuse	Administrateur de Carmeuse Trading & Services S.A., filiale à 100% du Groupe belge Carmeuse
C. Hémon*	Administrateur de Euronext Clearing Milan, Membre du comité consultatif de Euroclear Bank.	-
M. Illy	Président du Conseil d’administration The Medical Supply Company of Switzerland («MSCS») S.A.	Membre du Conseil d’Administration Innosuisse (Agence Suisse pour l’encouragement de l’innovation), Président du Conseil d’administration The Medical Supply Company of Switzerland («MSCS») S.A., Membre du Conseil d’Administration de l’entreprise de biotech, Rocketvax AG.
R. Pennone	-	-
E. Solvet**	-	-

* nouvel administrateur élu lors de l’AGO du 21 mai 2024

** ne s’est pas représenté lors de l’AGO du 21 mai 2024

Les membres de la Direction générale n’exercent pas des activités dans des fonctions similaires dans d’autres entreprises poursuivant un but économique au 31 décembre 2024 et 2023.

